



Secrétariat du Conseil du Trésor

# COMPTES PUBLICS --- DE L'ONTARIO

**Rapport annuel  
et états financiers  
consolidés**



**2016–2017**







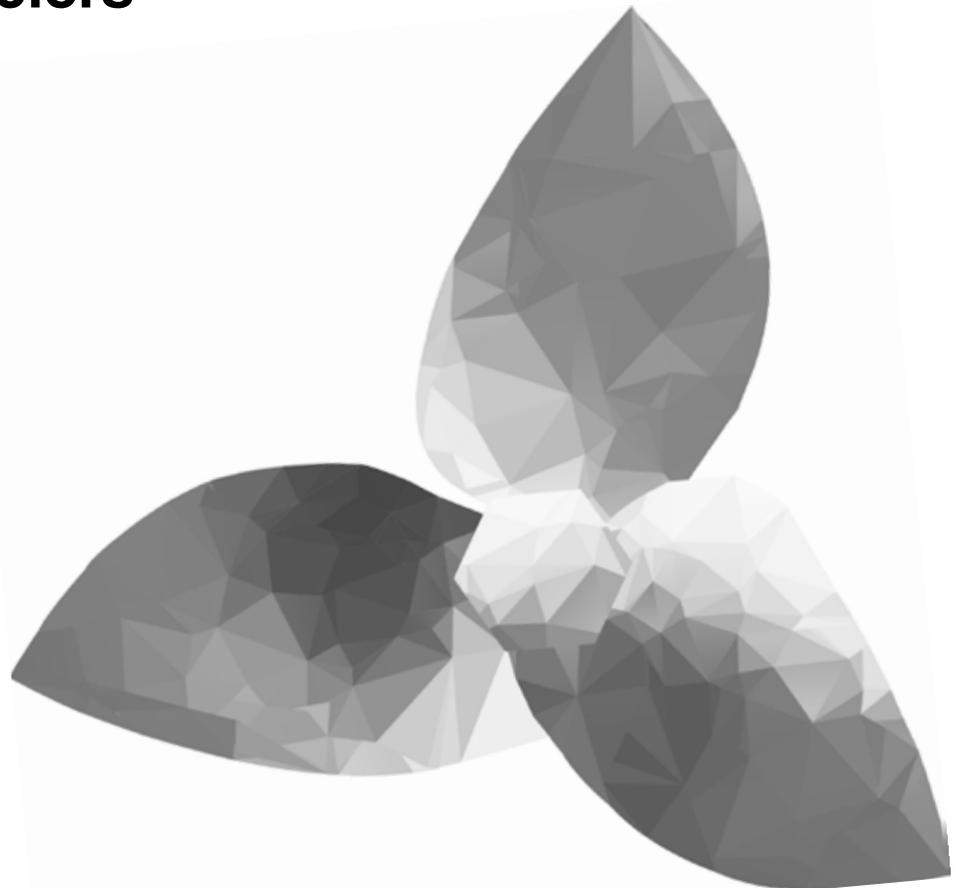
Secrétariat du Conseil du Trésor

# COMPTES PUBLICS --- DE L'ONTARIO

**Rapport annuel  
et états financiers  
consolidés**

—

**2016–2017**





---

# **COMPTES PUBLICS 2016-2017**

---



**Treasury Board Secretariat  
Office of the Minister**

99 Wellesley Street West  
Room 4320, Whitney Block  
Toronto, ON M7A 1W3  
Tel. : 416-327-2333  
Fax : 416-327-3790

**Ministry of Finance  
Office of the Minister**

7<sup>th</sup> Floor, Frost Building South  
7 Queen's Park Crescent  
Toronto ON M7A 1Y7  
Telephone : 416-325-0400  
Facsimile : 416-325-0374

**Secrétariat du Conseil du  
Trésor  
Bureau du ministre**

99, rue Wellesley Ouest  
Édifice Whitney, bureau 4320  
Toronto (Ontario) M7A 1W3  
Tél. : 416 327-2333  
Télééc. : 416 327-3790

**Ministère des Finances  
Bureau du ministre**

7<sup>e</sup> étage, Édifice Frost Sud  
7 Queen's Park Crescent  
Toronto ON M7A 1Y7  
Téléphone : 416 325-0400  
Télécopieur : 416 325-0374



L'honorable Elizabeth Dowdeswell, OC, OOnt  
Lieutenant-gouverneure de l'Ontario  
Édifice de l'Assemblée législative  
Queen's Park  
Toronto ON M7A 1A1

Plaise à votre honneur,

Les soussignés ont le privilège de présenter les Comptes publics de la province de l'Ontario pour l'exercice terminé le 31 mars 2017, conformément aux exigences de la *Loi sur l'administration financière*.

Respectueusement soumis,

Original signé par

L'honorable Liz Sandals  
Présidente du Conseil du Trésor  
Toronto, septembre 2017

Original signé par

L'honorable Charles Sousa  
Ministre des Finances  
Toronto, septembre 2017



# Table des matières

---

<b>Avant-propos</b> .....	<b>iii</b>
<b>Introduction</b> .....	<b>1</b>
<b>Présentation des Comptes publics</b> .....	<b>2</b>
Étude et analyse des états financiers .....	2
États financiers consolidés .....	2
Autres éléments du rapport annuel.....	4
Volumes complémentaires .....	4
<b>Énoncé de responsabilité</b> .....	<b>6</b>
 <b>ÉTUDE ET ANALYSE DES ÉTATS FINANCIERS</b>	
<b>Aperçu</b> .....	<b>9</b>
<b>Analyse des résultats de 2016-2017</b> .....	<b>12</b>
Revenus.....	13
Charges .....	18
Analyse de l'état de la situation financière.....	25
Dépenses liées à l'infrastructure.....	29
Passif .....	30
Risques et gestion des risques.....	32
Modifications comptables .....	34
<b>Ratios financiers clés</b> .....	<b>41</b>
<b>Gestion financière responsable</b> .....	<b>44</b>
<b>Activités non financières</b> .....	<b>47</b>
Santé .....	47
Éducation.....	49
Éducation postsecondaire et formation .....	49
État des immobilisations corporelles provinciales .....	50
<b>Transparence et responsabilité</b> .....	<b>52</b>
Nouveautés en ce qui concerne les Normes comptables pour le secteur public .....	52
Rapport sur la responsabilité financière de l'Institut C.D. Howe .....	52
<b>Autres questions</b> .....	<b>54</b>

## ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Rapport de la vérificatrice .....	57
État consolidé des résultats .....	61
État consolidé de la situation financière.....	62
État consolidé de l'évolution de la dette nette.....	63
État consolidé de l'évolution du déficit accumulé.....	64
État consolidé des flux de trésorerie .....	65
Notes afférentes aux états financiers consolidés.....	66
Annexes aux états financiers consolidés .....	113
Glossaire .....	135
Sources de renseignements supplémentaires.....	142

# Avant-propos

---

J'ai le plaisir de présenter les Comptes publics de l'Ontario pour l'exercice 2016-2017.

Les Comptes publics de l'Ontario démontrent que la province est en bonne voie d'atteindre l'équilibre budgétaire. La performance financière réelle de l'Ontario en 2016-2017 a été meilleure que ce qui avait été prévu dans le budget de 2016.

Ils indiquent aussi que le déficit de l'Ontario pour 2016-2017 se chiffre à 1,0 milliard de dollars. Ce résultat est inférieur de 3,3 milliards de dollars aux prévisions du budget de 2016 et de 0,5 milliard de dollars aux projections provisoires du budget de 2017. Il en est ainsi parce que les revenus augmentent plus rapidement que les dépenses.

Je suis fier de dire que ce résultat marque la huitième année de suite où l'Ontario a dépassé ses objectifs concernant le déficit.

Le retour à l'équilibre budgétaire fait partie de notre plan visant à créer des emplois, à stimuler notre économie et à améliorer la vie quotidienne de notre population.

## **La voie pour atteindre l'équilibre**

Notre plan pour le retour à l'équilibre budgétaire est clair : faire des investissements stratégiques pour stimuler notre économie tout en dépensant de façon responsable.

Pour rétablir l'équilibre, notre gouvernement prend des décisions ciblées, mesurées et financièrement responsables, gérant la croissance des dépenses des programmes et stimulant la création d'emplois et la croissance économique. Nous investissons dans des services clés comme les soins de santé et l'éducation, tout en réduisant le coût de nécessités comme l'électricité et les services de garde d'enfants.

L'économie de l'Ontario est vigoureuse, la croissance de notre PIB réel ayant dépassé celle de tous les autres pays du G7 au cours des trois dernières années. Non seulement l'économie ontarienne est parmi celles des provinces qui croissent le plus rapidement, elle est aussi la plus efficiente, à preuve le fait que les dépenses de programmes par habitant y sont les plus basses.

En plus d'équilibrer le budget, nous nous attaquons également à la dette. L'accent que nous continuons à mettre sur l'investissement dans les immobilisations alimente la croissance économique, si bien que le PIB augmente plus rapidement que la dette. Cela nous aidera à réduire le rapport dette nette-PIB de l'Ontario pour le ramener à son niveau de 27 % enregistré avant la récession.

Notre plan fonctionne : l'Ontario est en bonne voie d'équilibrer le budget en 2017-2018 et de maintenir l'équilibre budgétaire dans l'avenir. Un budget équilibré signifie plus de financement pour les programmes et les services sur lesquels les gens comptent le plus, donc plus de revenus affectés à des priorités comme la santé et l'éducation. Cela stimulera la croissance économique et améliorera la qualité de vie des personnes, aujourd'hui et pour les générations à venir.

### **Modifications comptables**

Le Secrétariat du Conseil du Trésor prépare les Comptes publics selon les normes comptables applicables aux gouvernements que publie le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public. Soucieux d'accroître la responsabilité et la transparence, nous avons apporté quelques modifications comptables aux Comptes publics de cette année, dont deux sont expliquées ci-dessous.

Pour la première fois, nous présentons les revenus tiers des hôpitaux, des conseils scolaires et des collèges avec les autres revenus de la province. Jusqu'à maintenant, les revenus tiers de ces organismes étaient déduits des charges de chacun de leurs secteurs respectifs. Cette modification, qui accroît la transparence, est conforme aux Normes comptables pour le secteur public et correspond aux pratiques d'information financière d'autres gouvernements du Canada. Bien que ce changement dans la présentation augmente les revenus et les charges, il n'a pas d'incidence sur le déficit annuel, la dette nette et le déficit accumulé.

Nous déclarons également l'actif net des régimes de retraite conjoints dans les Comptes publics de cette année.

Depuis 2001, et jusqu'à la publication des Comptes publics de 2015-2016, l'Ontario comptabilise l'actif des régimes de retraite dans ses états financiers. L'an dernier, le personnel comptable professionnel de la province et le Bureau de la vérificatrice générale n'ont pu trouver de consensus sur l'application appropriée des normes du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public concernant la comptabilisation de deux régimes de retraite conjoints de l'Ontario : le Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario et le Régime de retraite du Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario.

Pour régler la question, le gouvernement a mis sur pied le Comité consultatif d'experts en matière de comptabilisation des actifs des régimes de retraite, à qui il a demandé des conseils et des recommandations. Ce comité indépendant était composé de spécialistes en comptabilité, en droit et dans les secteurs de la gouvernance des régimes de retraite conjoints, de la modélisation actuarielle des régimes de retraite et des Normes comptables pour le secteur public.

Après une étude minutieuse, le Comité a conclu que la part de l'Ontario de l'excédent de l'actif net du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario et du Régime de retraite du Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario devait être constatée comme un actif dans les états financiers provinciaux. En outre, le Comité a fait valoir que la comptabilisation de l'actif donnera une représentation exacte de la situation financière de la province.

Le gouvernement a accepté les recommandations du Comité. Nous avons donc préparé les états financiers de cette année conformément aux Normes comptables pour le secteur public applicables à la comptabilisation de l'actif des régimes de retraite que nous utilisons depuis 2001.

## **Transparence**

Dans la foulée de notre engagement envers l'ouverture et la transparence, nous utilisons des outils de visualisation des données pour aider les Ontariennes et Ontariens à mieux comprendre les finances de la province.

Cette année, l'Ontario :

- a rendu publics des ensembles de données téléchargeables par l'entremise du Catalogue de données ouvertes de l'Ontario, comprenant des données sur les organismes gouvernementaux, les entreprises publiques et les fiducies;
- a créé de nouveaux outils de visualisation des données, comprenant des tableaux de données interactifs, pour aider les gens à trier et à examiner facilement les principaux renseignements financiers.

Pour accéder à ces nouveaux outils et voir les Comptes publics en ligne, visitez [Ontario.ca/comptespublics](http://Ontario.ca/comptespublics).

## **Conclusion**

Le gouvernement continuera à faire fond sur son bilan en matière de gestion financière responsable.

Maintenir le cap sur l'équilibre budgétaire et continuer d'investir dans les programmes et les services clés fait partie du plan de l'Ontario visant à créer des emplois, à stimuler notre économie et à améliorer la vie quotidienne de la population.

Original signé par

L'honorable Liz Sandals  
Présidente du Conseil du Trésor



# Introduction

---

Le rapport annuel est une composante clé des Comptes publics de l'Ontario; il sert à illustrer la transparence et la responsabilité de la province dans la déclaration de ses activités et de sa situation financières. Les états financiers consolidés de l'Ontario présentent les résultats financiers pour l'exercice 2016-2017 par rapport au budget de 2016 rendu public en février 2016 et à la situation financière du gouvernement au 31 mars 2017. Comme par les années passées, le rapport annuel compare également les résultats de l'exercice en cours à ceux de l'exercice précédent et présente une analyse des tendances sur cinq ans pour un certain nombre de ratios financiers clés.

Un certain nombre de modifications ont été apportées aux états financiers de cette année pour accroître la transparence et satisfaire aux Normes comptables pour le secteur public. À des fins de comparaison, les résultats des exercices précédents ont été retraités pour tenir compte de ces changements. Pour de plus amples renseignements sur ces modifications, y compris sur la comptabilisation de l'actif net des régimes de retraite conjoints, consulter la section « Modifications comptables » à la page 34 du présent rapport.

La production des Comptes publics de l'Ontario exige un travail d'équipe ainsi que la collaboration d'un grand nombre d'intervenants du secteur public de l'Ontario. Le Bureau de la vérificatrice générale joue un rôle essentiel en auditant les états financiers de la province et en produisant un rapport à cet égard; le Comité permanent des comptes publics joue aussi un rôle important, car il assure la surveillance et l'orientation prévues dans la loi. J'aimerais remercier toutes les personnes qui ont contribué à ce travail.

Nous sommes heureux de recevoir des commentaires sur les Comptes publics. Veuillez nous faire part de vos observations, par courrier électronique, à [infoTBS@ontario.ca](mailto:infoTBS@ontario.ca), ou, par écrit, au Bureau du contrôleur provincial, Objet : Rapport annuel, Secrétariat du Conseil du Trésor, deuxième étage, édifice Frost Sud, 7 Queen's Park Crescent, Toronto (Ontario) M7A 1Y7.

Original signé par

Cindy Veinot, FCPA, FCA, CMA, CPA (DE)  
Sous-ministre adjointe et contrôlease provinciale  
Secrétariat du Conseil du Trésor

# Présentation des Comptes publics

---

Les Comptes publics de la province de l'Ontario comprennent le présent rapport annuel et trois volumes complémentaires.

Le rapport annuel englobe une section Étude et analyse des états financiers, les états financiers consolidés de la province, d'autres annexes et des divulgations.

## Étude et analyse des états financiers

La première section du rapport annuel, Étude et analyse des états financiers :

- compare les résultats financiers de la province avec le budget de 2016 pour l'exercice et les résultats de l'année précédente;
- présente les tendances affichées par les éléments financiers clés et les indicateurs de la situation financière;
- établit les principaux risques potentiels pour les résultats financiers et explique les mesures prises par le gouvernement pour gérer ces risques;
- englobe une description des divers actifs et passifs figurant dans l'état de la situation financière;
- présente les résultats d'activités non financières et traite d'initiatives importantes visant à améliorer la transparence et la responsabilité.

## États financiers consolidés

Les états financiers consolidés indiquent la situation financière de la province à la fin de l'exercice précédent, ses activités financières pour la période de déclaration et sa situation financière à la fin de l'exercice. Les états sont interreliés; les chiffres qui figurent dans un de ceux-ci peuvent avoir une incidence sur un autre.

Les états financiers de la province sont présentés sur une base consolidée, c'est-à-dire que l'état de la situation financière et l'état des résultats de la province englobent les résultats des ministères et les résultats financiers des entités qui sont sous le contrôle du gouvernement (voir la note 1 des états financiers consolidés pour de plus amples détails). Par conséquent, les revenus et les charges déclarés par la province peuvent être touchés directement par les activités des ministères et par les résultats des entités sous son contrôle telles que les entreprises publiques, ainsi que des organismes du secteur parapublic, à savoir les hôpitaux, les conseils scolaires et les collèges. En outre, les paiements de transfert versés à des entités non consolidées, telles que les municipalités et les universités, ont aussi une incidence sur les résultats affichés par la province.

Les états financiers sont les suivants :

- L'état consolidé des résultats, qui fournit un résumé des revenus du gouvernement pour la période, déduction faite de ses charges, et indique si le gouvernement a affiché un déficit ou un excédent de fonctionnement pour l'année, comparativement au plan budgétaire déposé en février 2016, ainsi que les résultats financiers de l'exercice précédent. L'excédent ou le déficit annuel a une incidence sur la situation financière de la province.
- L'état consolidé de la situation financière, qui indique l'actif et le passif de la province, et est aussi connu sous le nom de bilan. Le total du passif de la province englobe la dette et d'autre financement à long terme. L'actif financier englobe la trésorerie, les placements à court terme, les montants dus au gouvernement et les investissements dans les entreprises publiques. La différence entre le total du passif et l'actif financier est la dette nette de la province, qui indique les revenus dont le gouvernement aura besoin à l'avenir pour payer ses opérations antérieures. L'actif non financier, principalement les immobilisations corporelles comme les routes, les ponts et les édifices, est soustrait de la dette nette pour obtenir le déficit accumulé. Un déficit de fonctionnement affiché au cours de l'année augmente le déficit accumulé.
- L'état consolidé de l'évolution de la dette nette, qui illustre la façon dont la dette nette de la province change au cours de l'année. L'augmentation de la dette nette est surtout attribuable au déficit annuel et aux ajouts au titre des immobilisations corporelles, qui augmentent le passif.
- L'état consolidé de l'évolution du déficit accumulé, qui indique le total cumulatif de l'ensemble des déficits et des excédents annuels de la province jusqu'à présent. C'est l'excédent ou le déficit annuel pour l'exercice qui a la plus grande incidence sur ce total.
- L'état consolidé des flux de trésorerie, qui indique les sources de trésorerie et des équivalents de trésorerie, et l'utilisation qui en est faite pendant l'année. Les deux principales sources de trésorerie sont les revenus et les emprunts. La trésorerie sert à financer les coûts de fonctionnement, les investissements dans les immobilisations et le remboursement de la dette. Cet état est présenté selon la méthode indirecte, c'est-à-dire qu'on indique d'abord l'excédent ou le déficit annuel, et qu'on fait ensuite le rapprochement au flux de trésorerie découlant des activités en y ajoutant ou en soustrayant des éléments hors trésorerie tels que l'amortissement des immobilisations corporelles. On y trouve aussi la trésorerie servant à l'acquisition d'immobilisations corporelles et aux placements, ainsi que la trésorerie générée par les activités de financement.

Les états financiers consolidés doivent être consultés avec les notes et les annexes qui les accompagnent et qui résument les principales méthodes comptables de la province et fournissent plus de renseignements sur les activités financières sous-jacentes, la valeur marchande des investissements, les obligations contractuelles et les risques. Les notes et les annexes renferment aussi des commentaires sur les modifications apportées aux méthodes comptables pendant l'année en cours et celles pouvant être apportées à l'avenir.

## Autres éléments du rapport annuel

- Dans l'énoncé de responsabilité de la direction, le gouvernement reconnaît sa responsabilité à l'égard des états financiers consolidés ainsi que de l'étude et l'analyse des états financiers. L'énoncé, qui figure à la page 6, décrit les conventions et les pratiques comptables ayant servi à la préparation des états financiers, et reconnaît la responsabilité du gouvernement quant aux systèmes de gestion financière et de contrôle.
- Le rapport de la vérificatrice générale, qui se trouve aux pages 57 à 60, exprime une opinion en vertu de la *Loi sur le vérificateur général* pour indiquer si les états financiers rendent compte avec impartialité des résultats financiers annuels et de la situation financière du gouvernement conformément aux Normes comptables pour le secteur public au Canada.

## Volumes complémentaires

Le volume 1 contient les états des ministères et des annexes détaillées sur la dette et d'autres éléments. Les états des ministères comparent les charges réelles aux crédits votés par l'Assemblée législative. Ces crédits sont accordés par l'entremise du Budget des dépenses, du Budget supplémentaire des dépenses et de la *Loi de crédits* annuelle (telle que modifiée par des ordonnances du Conseil du Trésor), d'autres mesures législatives et de mandats spéciaux, le cas échéant. Les états des ministères englobent les montants votés pour financer certains organismes provinciaux, dont les hôpitaux, les conseils scolaires et les collèges. Les résultats financiers de tous les organismes provinciaux qui font partie du périmètre comptable du gouvernement, conformément aux Normes comptables pour le secteur public, sont consolidés avec ceux de la province pour produire les états financiers consolidés, en conformité avec les méthodes comptables décrites à la note 1 afférente aux états.

Le volume 2 contient les états financiers des principaux conseils, commissions et sociétés de la province qui font partie du périmètre comptable du gouvernement, ainsi que divers autres états financiers.

Le volume 3 contient les détails des paiements que les ministères ont versés aux fournisseurs (y compris la taxe de vente) et aux bénéficiaires de paiements de transfert qui dépassent certains seuils, dont des paiements versés à des fournisseurs pour des services temporaires, des paiements faits directement à un fournisseur par le ministère pour des avantages sociaux d'employés, des paiements pour les déplacements d'employés, les paiements totaux de subventions ou de soutiens à des personnes, à des entreprises, à des institutions non commerciales et à d'autres organismes gouvernementaux, d'autres paiements versés à des fournisseurs de biens et de services, et des paiements législatifs.

# Énoncé de responsabilité

---

Les états financiers consolidés sont préparés par le gouvernement de l'Ontario selon les principes comptables recommandés pour les gouvernements par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) des Comptables professionnels agréés du Canada (CPA Canada).

Le gouvernement accepte la responsabilité de l'objectivité et de l'intégrité des états financiers consolidés ainsi que de l'étude et de l'analyse des états financiers.

Le gouvernement est également responsable du maintien des systèmes de gestion financière et de contrôle interne pour assurer avec une certitude raisonnable que les opérations consignées dans les états financiers consolidés entrent dans le cadre des pouvoirs établis par la loi, que les actifs sont dûment protégés et que les renseignements financiers servant à la préparation de ces états financiers consolidés sont fiables.

Les états financiers consolidés ont été audités par la vérificatrice générale de l'Ontario en vertu de la *Loi sur le vérificateur général* et des normes d'audit du Canada. Son rapport se trouve aux pages 57 à 60 du présent document.

Original signé par	Original signé par	Original signé par
Scott Thompson	Helen Angus	Cindy Veinot, FCPA, FCA, CMA, CPA (DE)
Sous-ministre Ministère des Finances	Sous-ministre, Secrétariat du Conseil du Trésor, et secrétaire du Conseil du Trésor et du Conseil de gestion du gouvernement	Sous-ministre adjointe et contrôleuse provinciale Secrétariat du Conseil du Trésor
18 août 2017	18 août 2017	18 août 2017

---

# **ÉTUDE ET ANALYSE DES ÉTATS FINANCIERS**

---



# Aperçu

## Points saillants des résultats financiers 2016-2017 (En milliards de dollars)

Tableau 1

### État consolidé des résultats Pour l'exercice clos le 31 mars

	Budget 2016 reclassé <sup>1</sup>	Chiffres réels 2016-2017	Chiffres réels 2015-2016 retraités <sup>2</sup>	Variation par rapport au(x)	
				Budget 2016 reclassé	Chiffres réels 2015-2016 retraités
<b>Total des revenus</b>	<b>138,5</b>	<b>140,7</b>	<b>136,1</b>	<b>2,2</b>	<b>4,6</b>
<b>Charges</b>					
Programmes	129,4	130,0	128,1	0,6	1,9
Intérêt sur la dette	12,4	11,7	11,6	(0,7)	0,1
<b>Total des charges</b>	<b>141,8</b>	<b>141,7</b>	<b>139,7</b>	<b>(0,1)</b>	<b>2,0</b>
<b>Réserve</b>	<b>1,0</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>(1,0)</b>	<b>–</b>
<b>Déficit annuel</b>	<b>(4,3)</b>	<b>(1,0)</b>	<b>(3,5)</b>	<b>3,3</b>	<b>2,5</b>
<b>État consolidé de la situation financière</b>					
<b>Au 31 mars</b>					
Actif financier		93,8	93,4		0,4
Passif		395,4	388,8		6,6
<b>Dette nette</b>		<b>(301,6)</b>	<b>(295,4)</b>		<b>6,2</b>
Actif non financier		108,1	103,4		4,8
<b>Déficit accumulé</b>		<b>(193,5)</b>	<b>(192,0)</b>		<b>1,5</b>

<sup>1</sup> Les montants présentés sous « Plan financier » du budget de 2016 ont été reclassés en raison d'une modification de la présentation des données sur les hôpitaux, les conseils scolaires et les collèges. Les revenus tiers de ces organismes, qui étaient déduits des charges des secteurs, sont maintenant classés en tant que revenus, comme le décrit la section « Modifications comptables », à la page 34. Le reclassement n'a eu aucune incidence sur le déficit annuel et le déficit accumulé.

<sup>2</sup> Les chiffres réels de 2015-2016 ont été retraités en raison de la modification de la présentation décrite dans la note 1 et de l'incidence de la contre-passation, prescrite par le Règlement 395/11, de l'actif net des régimes de retraite conjoints décrite dans la section « Modifications comptables », à la page 34.

Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

## Comparaison avec le plan budgétaire de 2016

La province de l'Ontario a affiché un déficit de 1,0 milliard de dollars pour l'exercice 2016-2017, soit 3,3 milliards de dollars de moins que le déficit de 4,3 milliards de dollars prévu dans le budget de 2016 (voir le tableau 1).

Cette baisse est surtout attribuable aux revenus, supérieurs de 2,2 milliards de dollars à ce qui était prévu dans le plan, et à la réserve prévue budgétisée de 1,0 milliard de dollars qui n'a pas été utilisée.

En dépit des défis découlant de l'incertitude économique à l'échelle internationale, l'économie ontarienne a progressé, son PIB réel ayant augmenté de 2,7 % en 2016, ce qui a été supérieur aux prévisions de 2,2 % du budget de 2016.

Les revenus totaux de 2016-2017 se sont élevés à 140,7 milliards de dollars, ce qui représente 2,2 milliards de plus que ce qui était prévu dans le budget de 2016. Cette hausse est en grande partie attribuable aux revenus tirés de l'impôt des sociétés, aux revenus provenant des entreprises publiques ainsi qu'aux droits, dons et autres revenus provenant des organismes du secteur parapublic (hôpitaux, conseils scolaires et collèges) plus élevés, contrebalancés par des transferts du gouvernement du Canada et d'autres revenus non fiscaux plus bas que prévu.

Le total des dépenses pour 2016-2017 s'est chiffré à 141,7 milliards de dollars, ce qui est inférieur de 0,1 milliard de dollars à ce qui était prévu dans le budget de 2016. Les charges de programmes ont été de 130,0 milliards de dollars, en hausse de 0,6 milliard de dollars par rapport au plan de 129,4 milliards de dollars. Les dépenses au titre de la santé, des services à l'enfance et des services sociaux ainsi que d'autres programmes ont été plus élevées que prévu. Les charges liées à l'intérêt sur la dette ont été de 11,7 milliards de dollars, soit 0,7 milliard de dollars de moins que les 12,4 milliards de dollars prévus dans le plan, ce qui est principalement attribuable aux taux d'intérêt plus faibles que prévu ainsi qu'à la gestion efficiente des emprunts contractés et de la dette.

La dette nette, qui représente la différence entre le total des passifs et le total des actifs financiers, était de 301,6 milliards de dollars au 31 mars 2017, soit 6,7 milliards de dollars de moins que ce qui était prévu dans le budget de 2016.

### **Comparaison avec les résultats de l'exercice 2015-2016**

Les revenus de la province ont augmenté de 4,6 milliards de dollars, soit 3,4 %, par rapport à l'exercice précédent (voir tableau 1). Cette augmentation a été en partie attribuable à la croissance de 4,6 % du PIB nominal en 2016, qui a contribué à la hausse des revenus fiscaux. Des transferts plus élevés du gouvernement du Canada, en particulier le Transfert canadien en matière de santé, le Transfert canadien en matière de programmes sociaux et le financement de projets d'infrastructure, ont également contribué à la hausse des revenus.

Sur 12 mois, le total des dépenses a augmenté de 2,0 milliards de dollars, ou de 1,5 %, étant passé de 139,7 milliards de dollars à 141,7 milliards de dollars. Les dépenses dans les programmes de la santé, de l'éducation ainsi que des services à l'enfance et des services sociaux ont été plus élevées. L'intérêt sur la dette a augmenté de 1,0 %, étant passé de 11,6 milliards de dollars à 11,7 milliards de dollars, en raison de la hausse de la dette totale.

Parce que la croissance des revenus a été supérieure aux dépenses, le déficit annuel a été ramené de 3,5 milliards de dollars en 2015-2016 à 1,0 milliard de dollars en 2016-2017. Pour une huitième année de suite, l'Ontario a donc obtenu des résultats supérieurs à ce qui avait été prévu.

Le passif total s'est accru de 6,6 milliards de dollars et l'actif financier a augmenté de 0,4 milliard de dollars, ce qui s'est traduit par une hausse de 6,2 milliards de dollars de la dette nette.

La valeur comptable nette des immobilisations (actif non financier) appartenant à la province, telles que les routes et les ponts, a augmenté de 4,8 milliards de dollars durant l'année, grâce à de nouveaux investissements dans les immobilisations, notamment dans le transport, la santé et l'éducation.

Le déficit accumulé a augmenté de 1,5 milliard de dollars en raison surtout du déficit annuel de 1,0 milliard de dollars enregistré en 2016-2017.

Pendant l'exercice, des liquidités ont été générées par l'émission d'une obligation à long terme de 26,6 milliards de dollars et la vente de placements à court terme et d'actions de Hydro One totalisant 5,7 milliards de dollars. Les liquidités ainsi générées ont surtout servi à financer les dépenses courantes de l'année et le déficit annuel de 1,0 milliard de dollars, à affecter 10,0 milliards de dollars à des investissements dans les immobilisations et à rembourser la dette arrivant à échéance de 21,5 milliards de dollars.

# Analyse des résultats de 2016-2017

Résultats réels de 2016-2017  
(En milliards de dollars)

Tableau 2

	Budget 2016 reclassé <sup>1</sup>	Chiffres réels 2016-2017	Chiffres réels 2015-2016 retraités <sup>2</sup>	Variation par rapport au(x)	
				Budget 2016 reclassé	Chiffres réels 2015-2016 retraités
<b>Revenus</b>					
Imposition	91,8	94,3	91,8	2,5	2,5
Gouvernement du Canada	25,1	24,5	23,1	(0,6)	1,4
Droits, dons et autres revenus provenant des hôpitaux, des conseils scolaires et des collèges	7,4	8,0	7,5	0,6	0,5
Revenus tirés des entreprises publiques	5,1	5,6	4,9	0,5	0,7
Autres revenus non fiscaux	9,1	8,3	8,8	(0,8)	(0,5)
<b>Total des revenus</b>	<b>138,5</b>	<b>140,7</b>	<b>136,1</b>	<b>2,2</b>	<b>4,6</b>
<b>Charges</b>					
Secteur de la santé	55,8	56,0	55,0	0,2	1,0
Secteur de l'éducation <sup>3</sup>	26,6	26,6	26,0	–	0,6
Secteur des services à l'enfance et des services sociaux	15,8	16,0	15,5	0,2	0,5
Secteur de l'éducation postsecondaire et de la formation	10,2	10,1	9,9	(0,1)	0,2
Justice	4,5	4,6	4,6	0,1	–
Autres programmes <sup>3,4</sup>	16,5	16,7	17,1	0,2	(0,4)
<b>Total des charges de programmes</b>	<b>129,4</b>	<b>130,0</b>	<b>128,1</b>	<b>0,6</b>	<b>1,9</b>
Intérêt sur la dette	12,4	11,7	11,6	(0,7)	0,1
<b>Total des charges</b>	<b>141,8</b>	<b>141,7</b>	<b>139,7</b>	<b>(0,1)</b>	<b>2,0</b>
<b>Réserve</b>	<b>1,0</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>(1,0)</b>	<b>–</b>
<b>Déficit annuel</b>	<b>(4,3)</b>	<b>(1,0)</b>	<b>(3,5)</b>	<b>3,3</b>	<b>2,5</b>

<sup>1</sup> Les montants présentés sous « Plan financier » du budget de 2016 ont été reclassés en raison d'une modification de la présentation des données sur les hôpitaux, les conseils scolaires et les collèges. Les revenus tiers de ces organismes, qui étaient déduits des charges des secteurs, sont maintenant classés en tant que revenus, comme le décrit la section « Modifications comptables », à la page 34.

<sup>2</sup> Les chiffres réels de 2015-2016 ont été retraités en raison de la modification de la présentation décrite dans la note 1 et de l'incidence de la contre-passation, prescrite par le Règlement 395/11, de l'actif net des régimes de retraite conjoints décrite dans la section « Modifications comptables ».

<sup>3</sup> Les charges liées au Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario sont incluses dans « Autres programmes ». Dans les états financiers consolidés, elles figurent dans les charges liées à l'Éducation. L'Annexe 4 des états financiers renferme plus de détails.

<sup>4</sup> Le budget de 2016 indiquait une cible annuelle d'économies de fin d'année de 800 millions de dollars devant être réalisées grâce à des gains d'efficacité opérationnels.

Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

## Modifications apportées à la présentation des hôpitaux, des conseils scolaires et des collèges

Pendant l'année en cours, la province a modifié la présentation des hôpitaux, des conseils scolaires et des collèges afin de consolider les revenus tiers de ces organismes avec ceux de la province. Jusqu'à maintenant, ces revenus étaient déduits des charges du secteur respectif des organismes. Cette modification fait augmenter les revenus et les charges de la province, mais n'a aucun effet sur le déficit annuel. La province l'a apportée afin de se conformer aux Normes comptables pour le secteur public. À des fins de comparaison et par souci d'uniformité, les résultats des années antérieures et les chiffres du budget de 2016 ont été reclassés pour tenir compte de cette modification. Voir la section « Modifications comptables » à la page 34 pour de plus amples détails.

## Revenus

### Comparaison avec le plan budgétaire de 2016

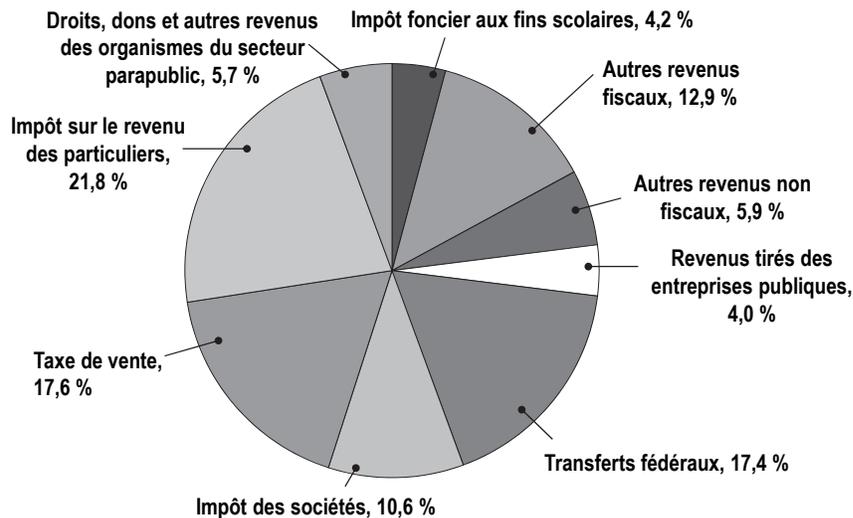
Au cours de l'année civile 2016, le PIB réel de l'Ontario a connu une forte croissance de 2,7 %, attribuable à des gains enregistrés dans les dépenses de consommation et les exportations. Cette croissance était supérieure à celle de 2,2 % prévue dans le budget de 2016.

Les revenus pour 2016-2017 se sont chiffrés à 140,7 milliards de dollars, ce qui est 1,6 % supérieur au budget de 2016. Voir le graphique 1 pour la ventilation des revenus selon la source.

- Les revenus fiscaux ont été de 2,5 milliards de dollars ou 2,8 % supérieurs aux prévisions du budget de 2016. Les revenus tirés de l'impôt des sociétés ont été plus élevés de 2,8 milliards de dollars, car les revenus tirés du traitement des déclarations de revenus de 2016 et des années précédentes ont été supérieurs à ce qu'on avait supposé dans le budget de 2016. Les revenus tirés de la taxe de vente ont été de 0,8 milliard de dollars plus élevés, grâce à la plus grande part des revenus découlant de la taxe de vente harmonisée (TVH)/taxe sur les produits et services (TPS) revenant à l'Ontario, l'économie de la province ayant affiché de meilleurs résultats que le reste du Canada en 2015 et en 2016. La vigueur du marché du logement en 2016 a contribué à une hausse de 0,7 milliard de dollars des revenus générés par les droits de cession immobilière. Cependant, les revenus tirés de l'impôt sur le revenu des particuliers ont été de 1,5 milliard de dollars inférieurs, à cause de la baisse des cotisations fiscales de 2016.
- Les transferts du gouvernement du Canada ont été inférieurs de 0,6 milliard de dollars aux prévisions du budget de 2016, surtout parce que les fonds prévus pour des projets d'infrastructure et d'autres paiements fédéraux, dont les transferts aux organismes gouvernementaux, aux hôpitaux, aux conseils scolaires et aux collèges, ont été plus bas que prévus. Cette baisse a été en partie compensée par de nouveaux transferts faits dans le cadre du fonds d'investissement stratégique relatif au logement abordable ainsi qu'à l'éducation postsecondaire et à la formation.

- Les droits, dons et autres revenus provenant des organismes du secteur parapublic ont été de 0,6 milliard de dollars supérieurs aux prévisions du budget de 2016 en raison surtout de revenus plus élevés que prévus provenant de sources non provinciales pour les hôpitaux et des frais de scolarité des étudiants étrangers et d'autres revenus pour les collèges.
- Les revenus tirés des entreprises publiques ont été de 0,5 milliard de dollars supérieurs, en raison des revenus nets plus élevés que prévu provenant de la Société des loteries et des jeux de l'Ontario (OLG) et de la Régie des alcools de l'Ontario (LCBO), dont un gain de 0,2 milliard de dollars provenant de la vente du terrain où est situé le siège social de la LCBO.
- Les autres revenus non fiscaux ont diminué de 0,8 milliard de dollars. Cette baisse s'explique surtout par le fait que le produit tiré des quotas d'émission dans le cadre de la première vente aux enchères de l'initiative de plafonnement et d'échange sera constaté en 2017-2018 plutôt qu'en 2016-2017 tel que budgétisé. Elle est causée aussi par la baisse des revenus tirés des ventes et locations attribuable surtout au fait que les gains sur la vente du terrain où se trouve le siège social de la LCBO ont été déclarés en tant que revenus provenant des entreprises publiques en 2016-2017 et non à titre de revenus tirés des ventes et locations comme ce fut le cas dans le budget de 2016. Cette baisse est en partie compensée par des revenus plus élevés que prévu dus aux recouvrements liés aux contrats d'achat d'électricité.

**Revenus 2016-2017 par source (140,7 milliards \$)** Graphique 1



*Nota :* Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués.

## Comparaison avec l'année précédente et les années antérieures

Le total des revenus a augmenté de 4,6 milliards de dollars ou de 3,4 % par rapport à ceux de l'année précédente.

- À l'exclusion de la baisse importante des paiements tenant lieu d'impôts dans le secteur de l'électricité découlant de l'effet ponctuel de la vente d'actions de Hydro One en 2015, les revenus fiscaux se sont accrus, augmentant de 5,4 milliards de dollars, ou 6,1 %, traduisant en cela une hausse des revenus tirés du traitement des déclarations de revenus des sociétés de 2016 et des années précédentes ainsi qu'une augmentation des revenus générés par la TVH et les droits de cession immobilière attribuable à la croissance économique.
- Les revenus provenant du gouvernement du Canada ont eux aussi été plus élevés en 2016-2017, en hausse de 1,4 milliard de dollars, grâce à une augmentation des transferts des principaux programmes fédéraux de financement, dont le Transfert canadien en matière de santé, le Transfert canadien en matière de programmes sociaux et le nouveau financement de projets d'infrastructure dans le cadre du fonds d'investissement stratégique relatif au logement abordable ainsi qu'à l'éducation postsecondaire et à la formation.
- Les droits, dons et autres revenus provenant des organismes du secteur parapublic ont été de 0,5 milliard de dollars plus élevés que ceux de l'année précédente en raison surtout des revenus plus élevés découlant des frais de scolarité reçus d'étudiants étrangers et d'autres sources déclarés par les collèges, et des revenus plus élevés provenant de sources non provinciales déclarés par les hôpitaux.
- Les revenus tirés des entreprises publiques ont été supérieurs de 0,7 milliard de dollars en 2016-2017, grâce à une hausse des revenus d'OLG, de la LCBO et de Hydro One Limited (Hydro One). Cette hausse comprend un gain de 0,2 milliard de dollars découlant de la vente du terrain où est situé le siège social de la LCBO.
- Les autres revenus non fiscaux ont été inférieurs de 0,5 milliard de dollars en 2016-2017 en raison surtout d'une baisse des revenus découlant de la redevance de liquidation de la dette (électricité), des ventes et locations, et de revenus divers.

## Changement de propriété dans le secteur de l'électricité

### *Placement secondaire d'actions de Hydro One*

En avril 2016, la province a procédé à un placement secondaire d'actions ordinaires de Hydro One, vendant 14,0 % de ses actions ordinaires à un prix de 23,65 \$ l'action et générant ainsi un produit brut de 2,0 milliards de dollars. La province a déclaré un gain de 0,5 milliard de dollars, qui a été porté au crédit du Fonds Trillium. Au 31 mars 2017, la province détenait environ 70 % des actions ordinaires de Hydro One.

On a reporté un gain supplémentaire de 70 millions de dollars en lien avec l'achat par Ontario Power Generation Inc. (OPG) de 9 millions d'actions ordinaires de Hydro One dans le cadre du placement secondaire. OPG a acheté ces actions pour les distribuer à ses employés admissibles aux termes des obligations que lui imposent à ce titre les conventions collectives à taux nul d'augmentation nette, conclues en 2015. Le gain sera constaté lorsque les actions seront distribuées aux employés sur une période pouvant atteindre 15 ans et débutant en 2018.

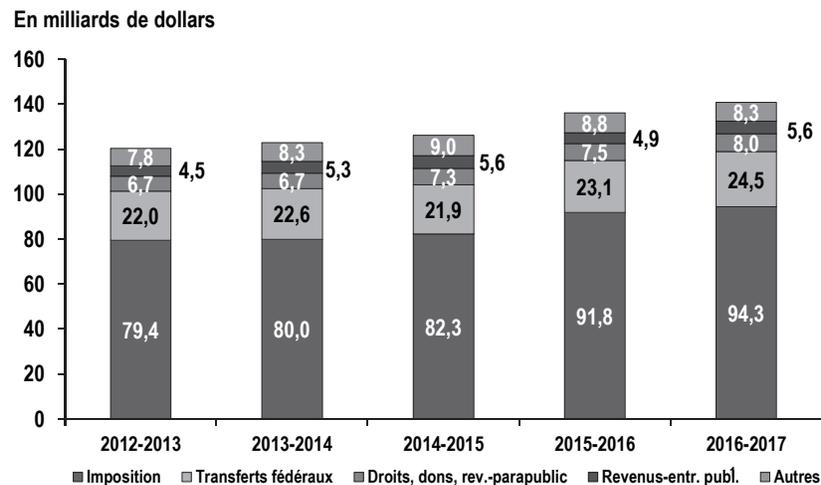
### Vente de Hydro One Brampton

En février 2017, la province a mis fin à sa participation dans Hydro One Brampton Networks Inc. par le biais de la vente d'actions à Alectra Utilities Corporation. La province a ainsi constaté un gain de 109 millions de dollars. Le gouvernement s'est engagé à porter le produit de cette vente au crédit du Fonds Trillium.

### Tendances en matière de revenus

Le graphique 2 illustre les tendances récentes pour les principales sources de revenus de la province :

**Revenus par source – comparaison sur 5 ans** Graphique 2



<sup>1</sup> Entreprises publiques (Régie des alcools de l'Ontario, Société des loteries et des jeux de l'Ontario, Ontario Power Generation Inc., Hydro One Limited et Brampton Distribution Holdco Inc.).

Nota : Chiffres retraités en raison d'une modification de la présentation des données sur les hôpitaux, les conseils scolaires et les collèges décrite dans « Modifications comptables » à la page 34.

## **Revenus fiscaux**

Entre 2012-2013 et 2016-2017, les revenus fiscaux ont augmenté à un taux moyen annuel de 4,4 %, ce qui est supérieur au taux moyen annuel de croissance du PIB nominal de 3,9 % pour la même période.

Il est clair que la croissance économique et les augmentations des revenus fiscaux sont liées, mais plusieurs facteurs ont une incidence sur ce lien. L'augmentation de certaines autres sources de revenus, telles que l'impôt sur les sociétés et l'impôt sur l'exploitation minière, peut différer considérablement de la croissance économique au cours d'un exercice donné, en raison de la volatilité inhérente des bénéfices des entreprises ainsi que du recours à des dispositions fiscales, comme le report prospectif ou rétrospectif des pertes. L'incidence du nombre de logements construits ou revendus sur les revenus tirés de la TVH et des droits de cession immobilière est proportionnellement plus importante que sa contribution au PIB. En outre, les changements subis par les sources comme les taxes sur l'essence et sur les carburants, qui sont basées sur le volume, suivent de plus près l'augmentation du PIB réel que celle du PIB nominal, puisque ces sources de revenus sont moins influencées par l'évolution des prix.

La tendance à la hausse des revenus fiscaux entre 2012-2013 et 2016-2017 découle en grande partie de la croissance économique et des revenus générés par différentes mesures fiscales, dont celles qui visaient à accroître l'équité fiscale et à lutter contre l'économie souterraine.

## **Paiements de transfert du gouvernement fédéral**

Les transferts du gouvernement du Canada sont fondés sur les dispositions et les formules de financement fédéral-provincial en vigueur. Ils englobent les principaux programmes fédéraux de transferts, notamment le Transfert canadien en matière de santé, le Transfert canadien en matière de programmes sociaux et le programme de péréquation, ainsi que les transferts pour les programmes relatifs au logement social, à l'infrastructure et au marché du travail. La province reçoit aussi un certain nombre de transferts fédéraux moins importants, surtout pour des programmes précis. Certains transferts sont permanents, tandis que d'autres sont d'une durée limitée.

Entre 2012-2013 et 2016-2017, les transferts du gouvernement du Canada ont augmenté à un taux moyen annuel de 2,8 %.

## **Droits, dons et autres revenus provenant des organismes du secteur parapublic**

Entre 2012-2013 et 2016-2017, les droits, dons et autres revenus provenant des organismes du secteur parapublic ont crû à un taux annuel moyen de 4,6 %. Cette croissance est surtout le fait de la tendance à la hausse des revenus tirés des frais de scolarité payés par les étudiants étrangers et d'autres revenus.

## Revenus tirés des entreprises publiques

Les revenus de la province englobent le revenu net de cinq entreprises publiques, soit OLG, la LCBO, OPG, Hydro One Limited<sup>1</sup> et Brampton Distribution Holdco Inc<sup>2</sup>. Le 28 février 2017, Brampton Distribution Holdco Inc., appartenant exclusivement à la province, a mis fin à sa participation dans Hydro One Brampton Networks Inc. Suite à la vente, Brampton Distribution Holdco Inc. ne sera plus classée comme une entreprise publique, mais plutôt comme un autre organisme public.

Entre 2012-2013 et 2016-2017, les revenus tirés des entreprises publiques ont crû à un taux annuel moyen de 5,6 %.

## Autres revenus non fiscaux

Les autres revenus non fiscaux proviennent d'un certain nombre de sources, dont les droits relatifs aux permis de conduire et à l'immatriculation des véhicules, les ventes et locations de biens et de services, d'autres droits, licences et permis, les remboursements des dépenses provinciales engagées pour la prestation de certains services, les redevances pour l'utilisation de ressources de la Couronne et d'autres sources de revenus tirés du secteur de l'électricité telles que la redevance de liquidation de la dette, les recouvrements au titre des contrats d'approvisionnement en électricité et une réduction nette du passif lié aux conventions d'achat d'électricité.

Les autres revenus non fiscaux ont augmenté à un taux annuel moyen de 1,6 % entre 2012-2013 et 2016-2017.

## Charges

### Comparaison avec le plan budgétaire de 2016

Le total des charges en 2016-2017 s'est chiffré à 141,7 milliards de dollars, ce qui est inférieur de 0,1 milliard de dollars au budget de 2016. Les charges de programmes ont été de 130,0 milliards de dollars, en hausse de 0,6 milliard de dollars par rapport au plan de 129,4 milliards de dollars. Les dépenses au titre de la santé, de la justice, des services à l'enfance et des services sociaux ainsi que d'autres programmes ont été plus élevées que prévu, mais cette hausse a été contrebalancée par des dépenses inférieures des programmes d'éducation postsecondaire et de formation (voir le tableau 2). Le graphique 3 indique la ventilation des charges de programmes selon le secteur.

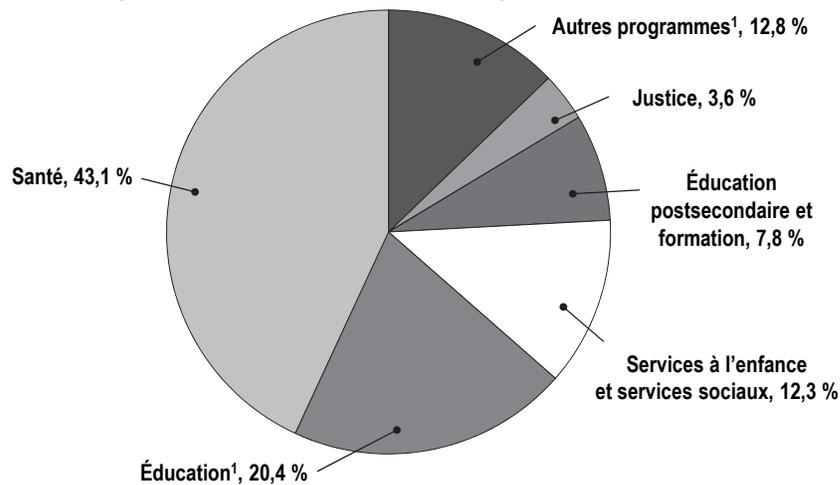
---

<sup>1</sup> Les revenus provinciaux tirés du revenu net de Hydro One Limited sont proportionnels aux actions que possède la province.

<sup>2</sup> Avant le 31 août 2015, Hydro One Brampton Networks Inc., une filiale de Brampton Distribution Holdco Inc., était une filiale de Hydro One et ses résultats étaient inclus dans ceux de Hydro One dans les états financiers de la province.

### Charges des programmes de 2016-2017 par secteur (130,0 milliards de dollars)

Graphique 3



<sup>1</sup> Le Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario est inclus dans Autres programmes.  
Nota : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués.

Le total des charges de programmes a été de 0,6 milliard de dollars supérieur aux chiffres du plan budgétaire, pour s'élever à 130,0 milliards de dollars. Cette augmentation est attribuable à ce qui suit :

- Les charges du secteur de la santé ont été de 239 millions de dollars supérieures aux chiffres du plan, en raison surtout de dépenses plus élevées que prévu au titre du fonctionnement des hôpitaux, des services des médecins, du traitement des maladies hématologiques complexes et des greffes de cellules souches hématopoïétiques.
- Les charges du secteur des services à l'enfance et des services sociaux ont été de 190 millions de dollars supérieures aux prévisions, en raison surtout des dépenses supplémentaires engagées pour répondre à la demande au titre du Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées et aux besoins des jeunes adultes ayant des besoins spéciaux complexes, et pour étoffer les soutiens offerts aux enfants et aux jeunes autistes.
- Les charges du secteur de la justice ont été de 102 millions de dollars supérieures aux prévisions, principalement en raison de règlements judiciaires aux termes de la *Loi sur les instances introduites contre la Couronne*, de la réforme du système correctionnel et des mesures prises pour assurer la parité salariale pour les agents de police autochtones.
- Les charges du secteur de l'éducation ont été de 36 millions de dollars supérieures aux prévisions, ce qui s'explique surtout par des effectifs légèrement plus élevés que prévu.

- Les charges des autres programmes ont été de 140 millions de dollars plus élevées que prévu, en raison surtout des investissements fédéraux et provinciaux dans le logement social et abordable ainsi que de la remise de l'Ontario pour les consommateurs d'électricité. Certaines dépenses liées à l'infrastructure ont été plus faibles que prévu en raison d'échéanciers révisés pour des projets financés dans le cadre du Fonds Chantiers Canada et de retards dans des projets municipaux de transport en commun.

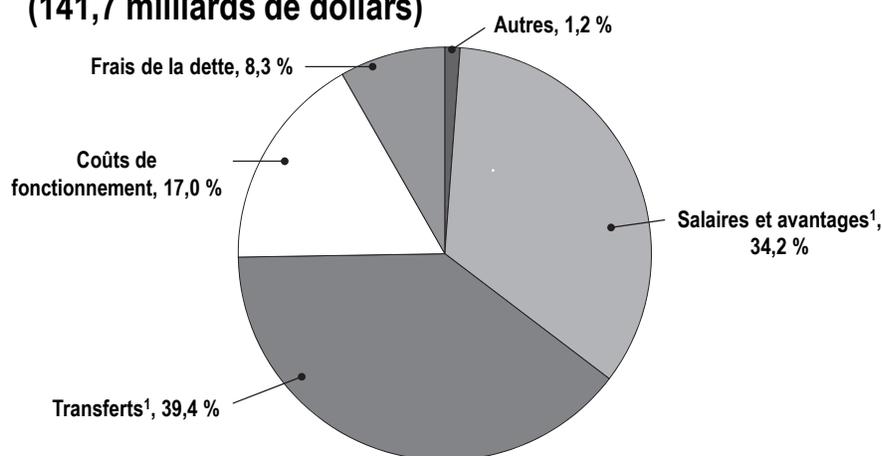
Les augmentations dans ces secteurs et programmes ont été contrebalancées en partie par ce qui suit :

- Les charges du secteur de l'éducation postsecondaire et de la formation ont été inférieures de 67 millions de dollars aux prévisions, en raison surtout de la demande relative aux programmes d'emploi et de formation plus faible que prévu, ce qui a été contrebalancé en partie par une hausse des paiements de transfert aux universités faits au titre des immobilisations par l'entremise du financement supplémentaire accordé par le gouvernement fédéral pour l'infrastructure postsecondaire.

Le graphique 4 illustre les dépenses par type de charges. Les dépenses du gouvernement liées aux salaires et aux avantages sociaux témoignent des coûts relatifs aux organismes consolidés faisant partie du périmètre comptable du gouvernement, dont les hôpitaux, les conseils scolaires et les collèges, ainsi qu'à la fonction publique de l'Ontario. Il est à noter que la part « Transferts » du graphique 4 inclut les paiements versés aux médecins pour des services médicaux, mais n'englobe pas les transferts effectués aux hôpitaux, aux conseils scolaires et aux collèges, qui sont inclus dans les autres types de charges telles qu'elles sont présentées par les organismes.

**Dépenses par type de charges en 2016-2017  
(141,7 milliards de dollars)**

Graphique 4



<sup>1</sup> Les coûts liés à la rémunération pour les entités non consolidées (p. ex., municipalités, foyers de longue durée, universités) et les paiements aux médecins pour des services médicaux sont inclus dans Transferts.

Nota : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués.

Les transferts représentent les paiements versés à divers fournisseurs de services, dont les entités non consolidées dans le secteur public, pour soutenir la prestation des services publics. Ces fournisseurs externes englobent, par exemple, les services de garde d'enfants, les organismes de services sociaux et les professionnels de la santé. Une partie importante de ces dépenses consacrées à ces tierces parties, en tant que fournisseurs de services, sert habituellement au paiement des salaires et des avantages sociaux.

### Comparaison avec l'année précédente et des années antérieures

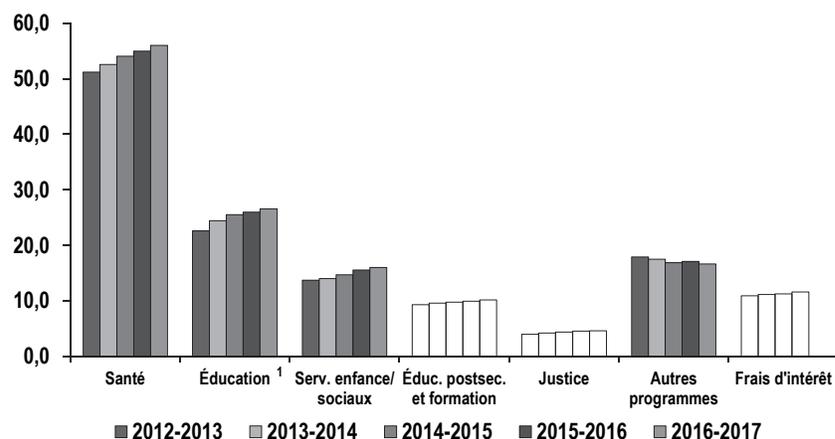
Les dépenses de programmes sur 12 mois ont augmenté de 1,9 milliard de dollars, soit 1,5 %, en 2016-2017.

Les soins de santé représentent la plus grande partie des dépenses de programmes du gouvernement. Les initiatives de transformation visant à rendre le secteur plus efficient et viable sont essentielles à la gestion de la croissance des dépenses globales et à l'amélioration de l'accès aux soins pour les patients. Grâce à ces initiatives, qui se poursuivent, on a pu limiter la croissance des dépenses du secteur de la santé sur 12 mois au cours des dernières années, ce qui s'est traduit par une hausse de 1,9 % en 2016-2017.

Le graphique 5 montre les récentes tendances des dépenses pour les principaux secteurs de programmes.

### Charges par secteur – comparaison sur 5 ans Graphique 5

En milliards de dollars



<sup>1</sup> Le Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario est inclus dans Autres programmes.

Nota : Les résultats réels pour 2012-2013 à 2015-2016 ont été retraités en raison d'une modification de la présentation des données sur les hôpitaux, les conseils scolaires et les collèges décrite dans « Modifications comptables » à la page 34. Les résultats réels de 2015-2016 tiennent compte également de la contre-passation, prescrite par le Règlement 395/11, de l'actif des régimes de retraite conjoints.

- Les charges du secteur de la santé ont augmenté pour passer de 51,2 milliards de dollars en 2012-2013 à 56,0 milliards de dollars en 2016-2017, ce qui représente une hausse de 2,3 % en moyenne par année. Ces augmentations sont en partie attribuables à la demande croissante de services de santé découlant notamment du vieillissement de la population et de la croissance démographique, ainsi qu'à d'autres facteurs comme la mise au point de nouveaux médicaments et technologies. La hausse des dépenses est aussi attribuable à de nouveaux investissements dans les soins à domicile et en milieu communautaire, les foyers de soins de longue durée, la santé mentale, les services des médecins et les services spécialisés tels que le traitement du cancer.
- Les charges du secteur de l'éducation ont augmenté, passant de 22,6 milliards de dollars en 2012-2013 à 26,6 milliards de dollars en 2016-2017, ce qui équivaut à une hausse de 4,1 % en moyenne par année. En 2012-2013, les charges comprenaient des économies ponctuelles de 1,3 milliard de dollars découlant de la réduction du passif des conseils scolaires relatif aux congés de maladie accumulés et aux gratifications de retraite. En excluant ces économies ponctuelles des résultats de 2012-2013, les charges du secteur de l'éducation ont augmenté en moyenne de 2,7 % par année entre 2012-2013 et 2016-2017. Cette hausse est attribuable surtout à l'implantation de la maternelle et du jardin d'enfants à temps plein pour tous les enfants de 4 et 5 ans de l'Ontario depuis septembre 2014, et d'autres investissements, dont les améliorations négociées sur le plan des relations de travail et les hausses du financement pour la réfection des écoles.
- Les charges du secteur des services à l'enfance et des services sociaux ont augmenté, passant de 13,7 milliards de dollars en 2012-2013 à 16,0 milliards de dollars en 2016-2017, ce qui représente une augmentation de 3,9 % en moyenne par année. Cette hausse découle surtout de l'augmentation des taux d'aide sociale, ainsi que des investissements faits dans les services aux personnes ayant une déficience intellectuelle, les programmes destinés aux personnes autistes et aux personnes ayant des besoins spéciaux complexes, et la Prestation ontarienne pour enfants (POE).
- Les charges du secteur de l'éducation postsecondaire et de la formation ont augmenté pour passer de 9,3 milliards de dollars en 2012-2013 à 10,1 milliards de dollars en 2016-2017, ce qui constitue une hausse de 2,2 % en moyenne par année. Cette augmentation est surtout attribuable au financement permanent accordé pour faire face à la croissance des effectifs dans les établissements postsecondaires et pour assumer la hausse de l'aide financière aux étudiants ainsi que la hausse des paiements de transfert au titre des immobilisations.

- Les charges du secteur de la justice ont augmenté pour passer de 4,0 milliards de dollars en 2012-2013 à 4,6 milliards de dollars en 2016-2017, ce qui équivaut à une majoration de 3,9 % en moyenne par année. Cette hausse est surtout attribuable à la prise en charge par la province des coûts reliés à la sécurité des tribunaux qui étaient auparavant assumés par les municipalités, à la rémunération de la Police provinciale de l'Ontario et des employés des services correctionnels et à un meilleur accès aux services d'aide juridique pour les Ontariennes et Ontariens à faible revenu.
- Les charges des autres programmes ont diminué de 1,2 milliard de dollars, passant de 17,9 milliards de dollars en 2012-2013 à 16,7 milliards de dollars en 2016-2017. Cette baisse est en grande partie attribuable à la fin du financement d'une durée limitée lié à la Prestation ontarienne pour l'énergie propre et aux Jeux panaméricains et parapanaméricains de 2015, ainsi qu'à la refonte du Fonds de partenariat avec les municipalités de l'Ontario, afin de mieux cibler le financement vers les municipalités du Nord et rurales.

### **Frais d'intérêt**

En vertu des modifications apportées à la présentation des hôpitaux, des conseils scolaires et des collèges, décrites à la page 13, les charges au titre de l'intérêt net sur la dette que ces organismes déclaraient jusqu'alors comme une charge dans leur secteur respectif sont maintenant incluses dans l'intérêt sur la dette.

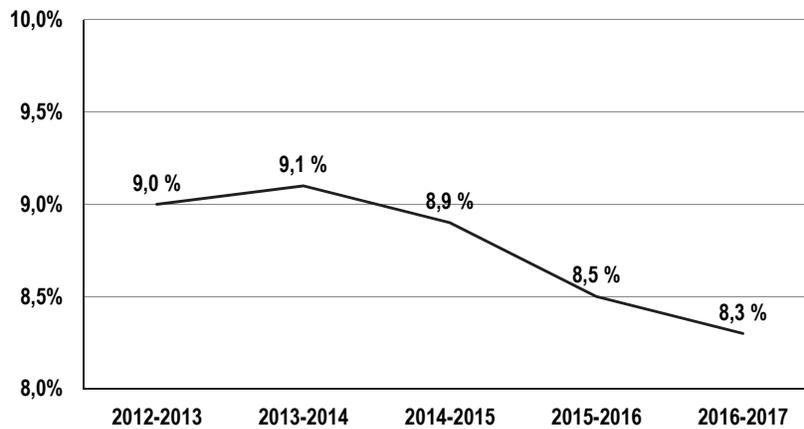
En 2016-2017, les charges liées à l'intérêt sur la dette ont été de 0,7 milliard de dollars inférieures aux prévisions du plan, ce qui est principalement attribuable aux taux d'intérêt moins élevés que prévu, aux besoins d'emprunt plus faibles en raison du déficit inférieur aux prévisions, aux emprunts efficaces et à la gestion de la dette.

Les charges liées à l'intérêt ont augmenté pour passer de 11,6 milliards de dollars en 2015-2016 à 11,7 milliards de dollars en 2016-2017 (voir le tableau 2).

Le graphique 6 démontre que même si les frais d'intérêt ont augmenté en chiffres absolus, ils ont diminué graduellement en pourcentage des revenus de la province depuis 2013-2014. Le ratio service de la dette par rapport au total des revenus est à son plus bas niveau depuis le sommet de 15,5 % qu'il a atteint en 1999-2000. Cela est principalement attribuable aux taux d'intérêt historiquement bas combinés à une gestion efficace de la dette.

## Coûts de service de la dette par rapport au total des revenus – tendance sur 5 ans

Graphique 6



*Nota* : Les coûts de service de la dette et le total des revenus, utilisés pour les calculs, tiennent compte de la modification apportée à la présentation des données sur les hôpitaux, les conseils scolaires et les collèges pour classer les revenus tiers avec ceux du gouvernement, décrite dans « Modifications comptables » à la page 34.

## Analyse de l'état de la situation financière

### Actif financier

Actif financier (En milliards de dollars)		Tableau 3			
	Chiffres réels 2016-2017	% du total	Chiffres réels 2015-2016 retraités	% du total	Variation Augmentation (Diminution)
Trésorerie et équivalents de trésorerie	16,4	17,5 %	13,6	14,6 %	2,8
Placements	18,0	19,2 %	21,8	23,3 %	(3,8)
Débiteurs	11,2	11,9 %	11,1	11,8 %	0,1
Prêts en cours	11,9	12,7 %	11,5	12,4 %	0,3
Actif net des régimes de retraite	11,0	11,8 %	9,3	10,0 %	1,8
Autres actifs	3,0	3,2 %	2,5	2,8 %	0,5
Participations dans des entreprises publiques	22,3	23,7 %	23,6	25,2 %	(1,3)
<b>Total de l'actif financier</b>	<b>93,8</b>	<b>100,0 %</b>	<b>93,4</b>	<b>100,0 %</b>	<b>0,4</b>

*Nota* : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués.

L'actif financier comprend les éléments suivants : la trésorerie et les équivalents de trésorerie, ainsi que les placements dont dispose la province pour répondre à ses besoins en matière de dépenses; les débiteurs et les prêts en cours, qui sont des montants que la province s'attend à recevoir de tierces parties; les autres actifs, y compris l'actif net des régimes de retraite et les participations dans des entreprises publiques.

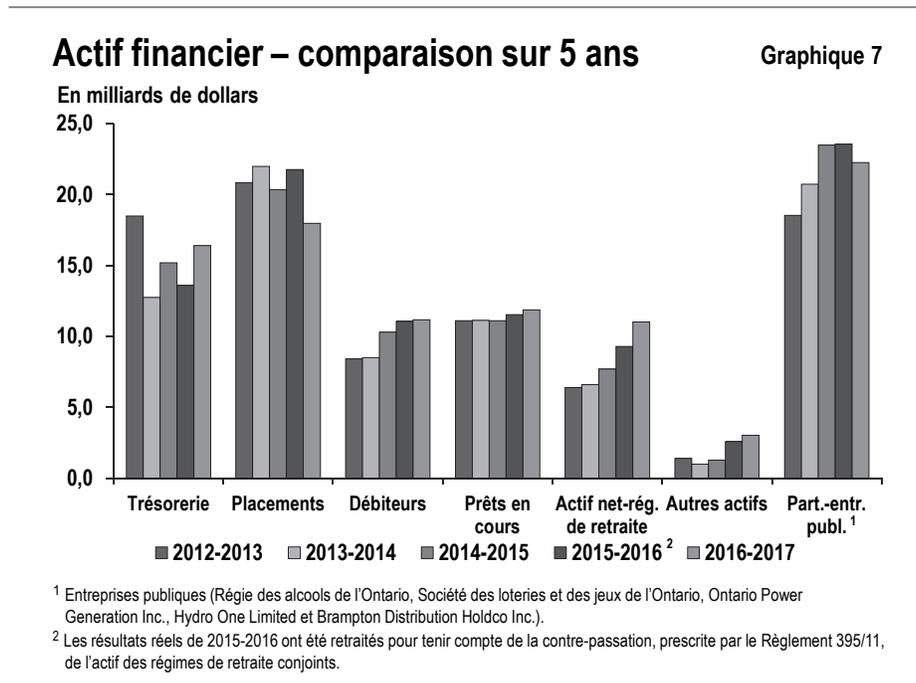
L'actif financier de la province a augmenté de 0,4 milliard de dollars en 2016-2017 par rapport à l'année précédente. Cette hausse est attribuable à ce qui suit (voir tableau 3) :

- La trésorerie et les équivalents de trésorerie se sont accrus de 2,8 milliards de dollars en raison d'activités d'exploitation, de financement et d'investissement, y compris d'investissement dans les immobilisations.
- L'actif net des régimes de retraite a été supérieur de 1,8 milliard de dollars en raison de gains des investissements de l'actif des régimes au cours des dernières années.
- Les prêts en cours ont été de 0,3 milliard de dollars supérieurs, en raison surtout de l'augmentation des prêts aux municipalités pour des projets d'infrastructure.
- Les débiteurs ont été de 0,1 milliard de dollars plus élevés, grâce surtout à une hausse des créances clients à la fin de l'exercice.
- Les autres actifs ont été de 0,5 milliard de dollars plus élevés, en partie à la suite d'une augmentation du solde de l'actif dû par les participants au marché détenu par la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité (SIERE).

Ces augmentations ont été contrebalancées par :

- Les placements plus bas que prévu de 3,8 milliards de dollars, en raison surtout du nombre moins élevé d'obligations canadiennes détenues à la fin de l'exercice 2016-2017.
- Les investissements dans les entreprises publiques inférieurs de 1,3 milliard de dollars, en raison surtout du dessaisissement par la province d'une partie de sa participation dans Hydro One et de la vente de Hydro One Brampton Networks Inc. en février 2017.

Le graphique 7 indique les tendances récentes de l'actif financier de la province.



La tendance sur cinq ans montre une hausse constante des participations dans des entreprises publiques de 2012-2013 à 2014-2015, témoignant d'une augmentation de l'actif net déclaré pour ces entités. La même tendance à la hausse s'est interrompue en 2015-2016, en raison surtout d'une moins grande participation de la province dans Hydro One et de la vente de Hydro One Brampton Networks Inc. en février 2017.

Pour l'actif net des régimes de retraite, la tendance sur cinq ans à la hausse est attribuable aux gains des investissements de l'actif des régimes au fil des ans. Les autres actifs affichent une légère baisse de 2012-2013 à 2013-2014, mais de 2013-2014 à 2016-2017, on constate une tendance à la hausse attribuable surtout aux résultats retraités de 2015-2016 et de 2016-2017 qui comprennent le solde de l'actif dû par les participants au marché détenu par la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité (SIERE).

Le niveau des autres actifs financiers, y compris la trésorerie, les débiteurs et les placements, tend à être plus variable, puisque ces actifs sont souvent le fait de circonstances particulières à la fin de l'exercice, telles que les emprunts anticipés pour répondre aux besoins de la période suivante.

### **Immobilisations corporelles**

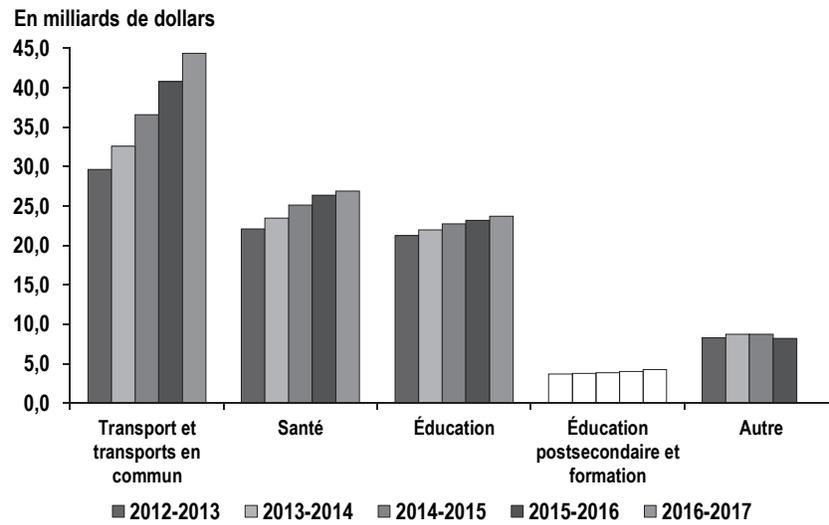
Le gouvernement est chargé d'un important portefeuille d'actif non financier, qui est presque entièrement constitué d'immobilisations corporelles.

Les immobilisations corporelles appartenant à la province et à ses entités consolidées constituent l'élément le plus important des investissements dans l'infrastructure de la province. Ces biens englobent ceux que l'Ontario possède directement, tels que les autoroutes provinciales, ainsi que les actifs des hôpitaux, des conseils scolaires, des collèges et des organismes qui sont consolidés dans ses états financiers. On tient compte des actifs des entreprises publiques dans l'état de la situation financière de la province en tant que « participations dans des entreprises publiques ».

La valeur comptable nette des immobilisations corporelles de l'Ontario inscrite s'établissait à 107,3 milliards de dollars en 2016-2017, soit une augmentation de 4,8 milliards de dollars par rapport à l'année précédente. Les édifices, notamment les hôpitaux, les écoles et les collèges, constituent la plus grande part de ce montant, soit 54,1 milliards de dollars. Le total comporte aussi des biens en construction, dont certains sont construits selon le modèle de la diversification des modes de financement et d'approvisionnement (DMFA), en vertu duquel le secteur privé finance les biens durant la construction. Le bilan inclut les biens en construction, conformément aux méthodes comptables de la province. On traite de l'incidence de la DMFA sur le passif du bilan dans la section « Autre financement à long terme » à la page 31.

La valeur comptable nette des immobilisations a augmenté en moyenne de 6,0 % par année au cours de la période allant de 2012-2013 à 2016-2017. Cette augmentation est en grande partie attribuable à la construction et à la rénovation d'édifices ainsi qu'à l'infrastructure de transport, dont les autoroutes provinciales, les ponts et le réseau de transport en commun appartenant à Metrolinx, un organisme de la province. Voir le graphique 8 pour les récentes tendances en matière d'immobilisations corporelles provinciales.

## Tendances de la valeur comptable nette des immobilisations corporelles – comparaison sur 5 ans Graphique 8



## Dépenses liées à l'infrastructure

Les investissements dans les immobilisations visent notamment à stimuler la croissance économique de la province. Dans une étude récente du Centre for Spatial Economics (C4SE) intitulée *Les bénéfices économiques des dépenses en équipements publics au Canada*, il est indiqué qu'à long terme, le PIB réel de l'Ontario connaîtra une hausse qui pourra atteindre 6 \$ en moyenne par dollar investi dans l'infrastructure publique.

Les dépenses au titre de l'infrastructure de la province en 2016-2017 ont été de 12,9 milliards de dollars (voir le tableau 4). Cela comprend notamment 10,0 milliards de dollars investis dans des biens appartenant à la province et à ses entités consolidées, comme il en est question dans la section sur les immobilisations corporelles de la page 27, et 2,9 milliards de dollars fournis aux fins d'investissement dans les immobilisations à des partenaires non consolidés tels que les universités et les municipalités, ainsi que d'autres dépenses en infrastructure. Le total a été inférieur aux 16,2 milliards de dollars prévus dans le budget de 2016 en raison de l'activité plus faible que prévu dans le domaine de la construction pour la période.

Secteur	Investissements dans les immobilisations <sup>1</sup>	Transferts et autres dépenses liées à l'infrastructure <sup>2</sup>	Total des dépenses liées à l'infrastructure
Transport et transports en commun	5,3	0,7	6,0
Santé	2,2	0,4	2,7
Éducation	1,6	–	1,6
Éducation postsecondaire et formation	0,6	0,3	0,9
Autres secteurs <sup>3</sup>	0,3	1,5	1,7
<b>Total<sup>4</sup></b>	<b>10,0</b>	<b>2,9</b>	<b>12,9</b>

<sup>1</sup> Englobent des redressements en fonction de la valeur comptable nette des actifs aliénés pendant l'exercice et des réévaluations.

<sup>2</sup> Consistent principalement en transferts aux municipalités et aux universités à des fins d'immobilisations, et en dépenses pour la réparation d'immobilisations.

<sup>3</sup> Comprennent l'administration du gouvernement, les ressources naturelles, les services sociaux et les secteurs de la culture et du tourisme.

<sup>4</sup> Comprend les investissements dans des immobilisations de tierces parties dans les entités consolidées comme les hôpitaux, les conseils scolaires et les collèges.

*Nota* : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

## Passif

Le passif de la province est constitué de la dette et d'autres obligations financières, dont des crédateurs, des fonds reçus du gouvernement fédéral qui n'ont pas encore été dépensés et le coût estimé des paiements futurs, y compris le passif découlant des autres avantages sociaux futurs (voir le tableau 5).

Passif (En milliards de dollars)	Tableau 5				
	Chiffres réels 2016-2017		Chiffres réels 2015-2016 retraités		Variation Augmentation (Diminution)
		% du total		% du total	
Créditeurs et charges à payer	20,2	5,1 %	19,4	5,0 %	0,8
Dette	333,1	84,2 %	327,4	84,2 %	5,7
Autre financement à long terme	13,7	3,5 %	14,1	3,6 %	(0,5)
Revenus et apports en capital reportés	11,5	2,9 %	10,8	2,8 %	0,7
Passif découlant des autres avantages sociaux futurs	10,5	2,7 %	10,8	2,8 %	(0,3)
Autres passifs	6,4	1,6 %	6,3	1,6 %	0,1
<b>Total du passif</b>	<b>395,4</b>	<b>100,0 %</b>	<b>388,8</b>	<b>100,0 %</b>	<b>6,6</b>

*Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.*

## Dette

La dette et les autres genres de financement à long terme constituent la plus grande partie du passif. La dette a augmenté de 5,7 milliards de dollars en 2016-2017 pour atteindre 333,1 milliards de dollars à la fin de l'exercice en vue principalement de financer le déficit de fonctionnement et les investissements dans l'infrastructure.

Le tableau 6 résume la façon dont la province a utilisé ses nouveaux fonds nets en 2016-2017.

Affectation des nouveaux fonds de la province, 2016-2017 (En milliards de dollars)	Tableau 6
Déficit de fonctionnement et autres opérations <sup>1</sup>	(1,3)
Investissement dans les immobilisations appartenant à la province et à ses organismes consolidés, y compris les hôpitaux, les conseils scolaires et les collèges <sup>2</sup>	9,9
Diminution de la trésorerie et des placements de la province	(3,4)
	<b>5,2</b>
Diminution d'autre financement à long terme <sup>3</sup>	0,5
<b>Nouveau financement net</b>	<b>5,7</b>

<sup>1</sup> Déficit de fonctionnement de la province de 1,0 milliard de dollars compensé par des variations nettes de 2,3 milliards de dollars d'actif et de passif qui ont procuré de la trésorerie à des fins de fonctionnement. Voir l'état consolidé des flux de trésorerie.

<sup>2</sup> Nouveaux investissements de 10,0 milliards de dollars moins le produit de 0,1 milliard de dollars provenant de la vente d'immobilisations corporelles.

<sup>3</sup> Incluant l'augmentation nette du financement de projets d'immobilisations dans le cadre de la DMFA. Voir la note 4 des états financiers consolidés.

Le gouvernement a exécuté son programme d'emprunt annuel de 27 milliards de dollars en 2016-2017.

### Autre financement à long terme

Cette catégorie englobe la dette contractée pour financer la construction des biens publics, y compris ceux obtenus en vertu du modèle DMFA. Tous les biens appartenant à la province et à ses entités consolidées, et le passif connexe lié au financement font partie du bilan de la province pendant la construction et au moment où le passif est engagé. Pour des renseignements sur les investissements dans les biens, se reporter à la section sur les immobilisations corporelles à la page 27.

### Autres types de passif

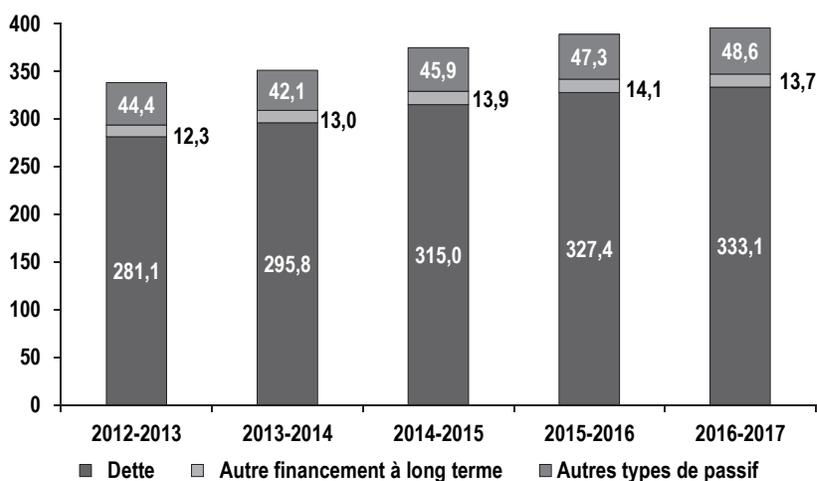
Les autres types de passif englobent les créiteurs et les autres avantages sociaux futurs, les paiements de transfert non dépensés reçus du gouvernement fédéral et représentant des revenus reportés, et d'autres éléments.

Le graphique 9 illustre les tendances récentes du passif de la province. Cette tendance au cours de la période allant de 2012-2013 à 2016-2017 montre que la dette a augmenté, surtout pour financer des investissements dans les immobilisations et le déficit annuel. La tendance à la hausse de l'autre financement à long terme s'est interrompue en 2016-2017, en raison surtout d'un paiement substantiel fait en 2016-2017 à la fin des travaux de la phase 1 de l'autoroute 407. Les autres types de passif, dont les créiteurs et les revenus reportés, ont tendance à être plus variables, puisqu'ils s'appliquent souvent à des circonstances particulières à la fin de l'exercice, telles que les charges à payer pour des biens et des services.

### Passif – tendance sur 5 ans

Graphique 9

En milliards de dollars



Nota : Les résultats réels pour la période allant de 2012-2013 à 2015-2016 ont été retraités pour tenir compte du fait que l'actif net des régimes de retraite est classé dans l'actif financier plutôt que dans les autres types de passif, comme c'était le cas dans les années antérieures.

## Risques et gestion des risques

Les résultats et les états financiers de la province sont assujettis à des risques et à des incertitudes sur lesquels le gouvernement n'a que peu ou pas de contrôle. En voici quelques-uns :

- Croissance de l'économie ou des revenus qui diffère de ce qui était prévu;
- Changements considérables aux postes des états financiers, spécialement les revenus fiscaux, découlant de résultats qui diffèrent des estimations comptables;
- Changements imprévus dans les paiements de transfert du gouvernement fédéral;
- Demande de services publics fondés sur un droit ou changement aux autres charges, dont les charges liées aux régimes de retraite, qui découlent d'une réalité très différente des prévisions;
- Situations météorologiques inhabituelles, phénomènes météorologiques extrêmes et catastrophes naturelles ayant d'importantes incidences financières;
- Infractions à la sécurité ou autre comportement malveillant qui pourraient interrompre les services, entraîner une perte de renseignements, porter atteinte à la confidentialité ou endommager l'équipement ou les installations;
- Issue de règlements judiciaires, d'arbitrages et de négociations, manquements possibles dans le cadre de projets et manquements ayant une incidence sur les garanties de prêt ou le financement;
- Conditions sur les marchés des capitaux, dont l'accès aux marchés financiers, les taux de change et les taux d'intérêt, qui diffèrent des attentes;
- Modifications des normes comptables.

Les revenus de l'Ontario sont largement tributaires du niveau d'activité économique et de son rythme dans la province. L'Ontario gère les risques liés aux prévisions de revenus en consultant des économistes du secteur privé et en suivant leurs prévisions économiques afin de former des hypothèses aux fins de planification. Le ministère des Finances, soucieux de faire preuve de prudence dans sa planification financière, prévoit une croissance du PIB réel légèrement inférieure à la moyenne projetée par les économistes du secteur privé.

La province surveille constamment le flux d'information sur les revenus afin d'évaluer les risques auxquels ses finances pourraient être exposées. Elle déploie aussi des efforts constants pour améliorer ce flux d'information. La collaboration avec l'Agence du revenu du Canada, qui administre environ 74 % des revenus fiscaux de l'Ontario, est essentielle à cette fin. En outre, l'Ontario dirige actuellement un groupe de travail fédéral, provincial et territorial qui explore des façons d'améliorer les prévisions et la surveillance des rentrées d'impôt des sociétés.

L'incidence que pourraient avoir sur les revenus fiscaux des résultats différents des hypothèses utilisées dans le budget, notamment sur le plan de la croissance de l'économie, est indiquée aux pages 269 à 274 inclusivement du budget de 2016, accessible à : [http://www.fin.gov.on.ca/fr/budget/ontariobudgets/2016/papers\\_all.pdf](http://www.fin.gov.on.ca/fr/budget/ontariobudgets/2016/papers_all.pdf).

Il y a aussi des risques associés à d'autres sources de revenus, tels que les transferts fédéraux et les revenus tirés des entreprises publiques. Ces éléments représentant une plus petite part du total des revenus, les risques qu'ils présentent sont généralement moins importants pour les prévisions de revenus et, de toute façon, difficiles, voire impossibles à prévoir ou à quantifier. La note 1 afférente aux états financiers consolidés fournit d'autres détails sur l'incertitude de mesure.

Quant aux charges, le plan financier comporte des fonds de prévoyance afin de limiter les risques. Dans le budget de 2016, ces fonds totalisaient 1,2 milliard de dollars, soit 1,1 milliard de dollars pour les risques de fonctionnement et 100 millions de dollars pour les immobilisations. Les fonds ont servi à soutenir des initiatives telles que la lutte d'urgence contre les incendies de forêt, à aider des bénéficiaires du Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées et à appuyer le financement supplémentaire des travaux de réfection des écoles et des mesures pour améliorer les services aux patients dans les hôpitaux.

Des provisions pour pertes ayant de fortes chances de se réaliser en raison de passifs éventuels, comme des litiges en cours, et dont on peut raisonnablement faire une estimation sont imputées aux charges et constatées au titre du passif. La note 1 des états financiers consolidés en fournit d'autres détails.

La note 3 des états financiers consolidés explique les stratégies de gestion des risques de la province qui visent à s'assurer que les risques liés aux emprunts sont gérés de façon prudente et efficiente.

Les changements aux principes comptables généralement reconnus du Canada pour le secteur public que le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) a rendu publics peuvent avoir une incidence sur les budgets, les budgets des dépenses et les résultats réels de la province. Le Secrétariat du Conseil du Trésor surveille activement les changements proposés et fournit des commentaires aux autorités responsables d'établir les normes afin de favoriser les prises de décisions judicieuses quant aux politiques publiques, ainsi que la transparence et la responsabilité en matière de rapports financiers.

Conformément à la *Loi de 2004 sur la transparence et la responsabilité financières*, l'excédent ou le déficit prévu chaque année comporte une réserve en guise de protection contre les changements imprévus aux revenus et aux charges qui pourraient avoir des incidences négatives sur les résultats financiers de la province. Le plan budgétaire de 2016 comportait une réserve de 1,0 milliard de dollars pour 2016-2017. Sans tenir compte de cette réserve, un déficit de 3,3 milliards de dollars était prévu dans le budget de 2016. Puisque la réserve est une provision aux fins de prévision et que les résultats financiers pour 2016-2017 sont maintenant définitifs, les états financiers de la province ne comportent pas de réserve. Le déficit définitif pour l'exercice 2016-2017 est de 1,0 milliard de dollars, soit un montant inférieur de 3,3 milliards de dollars par rapport aux 4,3 milliards de dollars prévus dans le budget de 2016, qui comportaient la réserve.

## **Modifications comptables**

### **Modifications aux conventions de présentation de la province**

Les états financiers consolidés de 2016-2017 de la province tiennent compte d'un certain nombre de changements conformes aux exigences du Manuel de comptabilité pour le secteur public. Plus précisément, les Comptes publics de 2016-2017 de la province tiennent compte :

- du traitement comptable de l'actif net des régimes de retraite conjoints de la province, dont le Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario et le Régime de retraite du Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario;
- d'une modification apportée à la méthode de comptabilisation des résultats financiers d'Ontario Power Generation et de Hydro One dans les états financiers de la province afin de tenir compte des Normes internationales d'information financière (IFRS);
- d'une modification de la présentation des revenus et des charges, pour les résultats de fonctionnement annuels des hôpitaux, des conseils scolaires et des collèges, dans l'état consolidé des résultats;
- de l'adoption du traitement comptable des activités à tarifs réglementés par la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité (SIERE), un organisme contrôlé par le gouvernement.

## Comptabilisation de l'actif net des régimes de retraite conjoints

Conformément à la méthode comptable de la province adoptée en 2001 pour les régimes de retraite conjoints et aux recommandations du Comité consultatif d'experts en matière de comptabilisation des actifs des régimes de retraite<sup>3</sup>, un comité indépendant, les Comptes publics de 2016-2017 de la province présentent l'actif net des régimes de retraite conjoints du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario et du Régime de retraite du Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario, conformément aux Normes comptables pour le secteur public.

Dans les comptes publics de l'an dernier, le gouvernement a adopté un règlement d'une durée d'application limitée pour tenir compte de l'interprétation des Normes comptables pour le secteur public par la vérificatrice générale pour le traitement comptable de l'actif net des régimes de retraite pour 2015-2016 (« ajustement au titre des régimes de retraite »). Comme il l'a annoncé au moment où les Comptes publics de 2015-2016 ont été rendus publics, le gouvernement a par la suite mis sur pied le Comité consultatif d'experts en matière de comptabilisation des actifs des régimes de retraite<sup>4</sup> pour analyser plus à fond et confirmer la méthode comptable à appliquer aux régimes de retraite conjoints de la province.

Plus tôt cette année, le Comité a rendu publics son rapport<sup>5</sup> et ses recommandations concernant le traitement comptable du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario et du Régime de retraite du Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario. Le rapport conclut que l'actif net de ces régimes de retraite conjoints devrait être constaté dans les états financiers de la province. Le gouvernement a accepté l'avis du Comité et l'actif net des régimes de retraite est pris en compte dans les états financiers consolidés de la province pour 2016-2017. Les soldes des régimes de retraite de 2015-2016 ont été retraités pour que toutes les périodes soient présentées de façon uniforme.

---

<sup>3</sup> Voir : <https://news.ontario.ca/tbs/fr/2017/02/rapport-du-panel-consultatif-dexperts-sur-lactif-des-regimes-de-retraite.html>

<sup>4</sup> Voir : <https://news.ontario.ca/tbs/fr/2016/11/ontario-nomme-un-panel-dexperts-charge-dexaminer-lactif-des-regimes-de-retraite.html>

<sup>5</sup> Voir : <https://www.ontario.ca/fr/page/rapport-du-panel-consultatif-dexperts-sur-lactif-des-regimes-de-retraite>

---

### **Avis du Comité consultatif indépendant d'experts en matière de comptabilisation des actifs des régimes de retraite**

Dans son rapport, le Comité conclut qu'en vertu des Normes comptables pour le secteur public, la part de l'actif net du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario et du Régime de retraite du Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario qui revient à la province devrait être constatée comme un actif dans les états financiers de l'Ontario.

- L'excédent comptable du régime comporte des avantages économiques futurs.
- Le gouvernement contrôle l'accès à cet excédent comptable.
- L'excédent comptable est le résultat de transactions et d'événements passés.
- Les promoteurs n'ont pas à conclure d'accord supplémentaire précisant à quel moment les cotisations seront réduites, et de combien, pour constater un actif en vertu des Normes comptables pour le secteur public.
- Il serait trompeur de ne pas reconnaître la part de la province de l'actif dans les Comptes publics.

Le Comité a de plus conclu que le gouvernement pourrait bénéficier du montant complet de l'actif de chacun des régimes; par conséquent, aucune réduction de la valeur n'est requise<sup>6</sup>.

---

Le Comité a par la suite examiné le traitement comptable du Healthcare of Ontario Pension Plan (HOOPP) et du Colleges and Applied Arts and Technology Pension Plan (CAATPP). Il a conclu que, eu égard à la différence dans la structure de gestion de ces régimes par rapport au Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario et au Régime de retraite du Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario, il serait nécessaire de constituer une provision pour moins-value pour la totalité du montant qui serait applicable à tout actif net de régime pour le CAATPP ou le HOOPP<sup>7</sup>. Avant le 31 mars 2017, fin de l'exercice, aucun actif net n'avait été constaté au titre du HOOPP et du CAATPP. Un actif net et une provision pour moins-value équivalente de 14 millions de dollars avaient été inscrits pour le CAATPP en 2016-2017. Aucun actif net n'avait été constaté pour le HOOPP au 31 mars 2017 et, par conséquent, aucune provision pour moins-value n'était requise.

---

<sup>6</sup> Voir <https://news.ontario.ca/tbs/fr/2017/02/rapport-du-panel-consultatif-dexperts-sur-lactif-des-regimes-de-retraite.html>

<sup>7</sup> Voir <https://www.ontario.ca/fr/page/rapport-du-panel-consultatif-dexperts-sur-lactif-des-regimes-de-retraite>

## **Modification du traitement comptable des entreprises publiques du secteur de l'énergie**

Conformément aux Normes comptables pour le secteur public, les résultats financiers des investissements de la province dans les entreprises publiques à tarifs réglementés au 31 mars 2017 (Ontario Power Generation Inc. et Hydro One Limited) sont regroupés dans les états financiers consolidés selon la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation. Comme le permettent les organismes de réglementation des valeurs mobilières, les états financiers distincts de ces entités sont préparés selon les principes comptables généralement reconnus américains (US GAAP). En vertu des Normes comptables pour le secteur public, les résultats des entreprises publiques doivent être déclarés dans les états financiers de la province selon les Normes internationales d'information financière (IFRS). Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2016, la province présente les résultats de ces deux entités à tarifs réglementés comme ils devraient être déclarés selon les normes IFRS (y compris IFRS 14 – Comptes de report réglementaires) plutôt que conformément aux US GAAP comme elle le faisait auparavant. Bien que l'incidence de ce changement sur les résultats de la province pour 2016-2017 ne soit pas importante pour ce qui est du déficit annuel de 2016-2017, les différences entre les résultats présentés selon les US GAAP et ceux présentés selon les normes IFRS pour les futures périodes de déclaration pourraient être importantes, en raison surtout des différences dans les normes comptables concernant l'obligation liée à la mise hors service d'une immobilisation, ce qui influe sur les chiffres déclarés par la province en raison des obligations d'OPG liées à l'enlèvement d'immobilisations corporelles et à la gestion des déchets nucléaires. Les entités elles-mêmes continueront de préparer leurs états financiers distincts selon les US GAAP.

## **Adoption du traitement comptable des activités à tarifs réglementés par la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité**

En 2016, la SIERE a modifié ses méthodes comptables concernant la constatation dans ses états financiers de l'actif et du passif liés aux comptes des participants aux marchés, et a adopté le traitement comptable des activités à tarifs réglementés. Ce changement avait pour but de mieux tenir compte de l'actif et du passif, et des montants devant être versés aux participants aux marchés ou remis par ceux-ci qui sont détenus par la SIERE pour le compte des marchés qu'elle administrait à la fin de l'exercice. Ce changement ayant été apporté rétroactivement, les états financiers comparatifs de la SIERE de 2015-2016 ont aussi été retraités à des fins de comparaison. En raison de la constatation des comptes des participants au marché, les autres actifs et les autres passifs avaient augmenté de 1,7 milliard de dollars au 31 mars 2017. La constatation des comptes des participants au marché n'a aucune incidence sur le déficit accumulé et la dette nette de la province, ni sur ses revenus et ses charges. L'adoption du traitement comptable des activités à tarifs réglementés par la SIERE a entraîné une diminution de 82 millions de dollars du déficit accumulé d'ouverture de 2016-2017 et une augmentation de 24 millions de dollars du déficit annuel de 2016-2017.

## **Présentation de l'information concernant les hôpitaux, les conseils scolaires et les collèges**

Avec les Comptes publics de 2016-2017, l'état des résultats de la province rend compte désormais des revenus tiers des hôpitaux, des conseils scolaires et des collèges avec les revenus de la province, conformément aux Normes comptables pour le secteur public. Jusqu'alors, les revenus tiers étaient déduits des charges des secteurs respectifs de chacun de ces organismes. En outre, l'intérêt sur la dette de ces secteurs, qui était jusqu'ici classé dans les charges des secteurs respectifs, est maintenant présenté avec les autres intérêts sur la dette. Malgré la hausse des revenus et des charges, ce changement dans la présentation n'a pas d'incidence sur le déficit déclaré de la province. Les états financiers de l'exercice précédent et le budget de 2016 ont été reclassés pour tenir compte de ce changement dans la présentation.

Des sommaires des retraitements/reclassements des résultats annuels déclarés de 2015-2016 et des chiffres du budget de 2016 sont présentés dans les tableaux 7 et 8.

**Résultats réels de 2015-2016 retraités**  
(en milliards de dollars)

**Tableau 7**

	Résultats réels 2015-2016 déclarés	Actif des régimes de retraite retraité	Modification de la présentation du secteur parapublic	Résultats réels 2015-2016 retraités
<b>Revenus</b>				
Revenus fiscaux	91,8	–	–	91,8
Gouvernement du Canada	22,9	–	0,3	23,1
Droits, dons et autres revenus provenant des hôpitaux, des conseils scolaires et des collèges	–	–	7,5	7,5
Revenus des participations dans des entreprises publiques	4,9	–	–	4,9
Autres revenus non fiscaux	8,8	–	–	8,8
<b>Total des revenus</b>	<b>128,4</b>	<b>–</b>	<b>7,8</b>	<b>136,1</b>
<b>Charges</b>				
Secteur de la santé	51,1	–	3,9	55,0
Secteur de l'éducation <sup>1</sup>	25,0	–	1,0	26,0
Secteur des services à l'enfance et des services sociaux	15,5	–	–	15,5
Secteur de l'éducation postsecondaire et de la formation	7,6	–	2,3	9,9
Justice	4,6	–	–	4,6
Autres programmes <sup>1</sup>	18,6	(1,5)	–	17,1
<b>Total des charges de programmes</b>	<b>122,4</b>	<b>(1,5)</b>	<b>7,1</b>	<b>128,1</b>
Intérêt sur la dette	11,0	–	0,6	11,6
<b>Total des charges</b>	<b>133,4</b>	<b>(1,5)</b>	<b>7,8</b>	<b>139,7</b>
<b>Déficit annuel</b>	<b>(5,0)</b>	<b>1,5</b>	<b>–</b>	<b>(3,5)</b>

<sup>1</sup> Les charges au titre du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario sont comptabilisées sous Autres programmes. Dans les états financiers consolidés, elles figurent dans les charges liées à l'Éducation. L'Annexe 4 des états financiers renferme plus de détails.

*Nota* : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

**Chiffres du budget de 2016-2017 reclassés  
(en milliards de dollars)**

**Tableau 8**

	<b>Budget initial 2016-2017</b>	<b>Modification de la présentation du secteur parapublic</b>	<b>Chiffres du budget 2016-2017 reclassés</b>
<b>Revenus</b>			
Revenus fiscaux	91,8	–	91,8
Gouvernement du Canada	24,6	0,5	25,1
Droits, dons et autres revenus provenant des hôpitaux, des conseils scolaires et des collèges	–	7,4	7,4
Revenus des participations dans des entreprises publiques	5,1	–	5,1
Autres revenus non fiscaux	9,1	–	9,1
<b>Total des revenus</b>	<b>130,6</b>	<b>7,9</b>	<b>138,5</b>
<b>Charges</b>			
Secteur de la santé	51,8	4,0	55,8
Secteur de l'éducation <sup>1</sup>	25,6	0,9	26,6
Secteur des services à l'enfance et des services sociaux	15,8	–	15,8
Secteur de l'éducation postsecondaire et de la formation	7,9	2,3	10,2
Justice	4,5	–	4,5
Autres programmes <sup>1</sup>	16,5	–	16,5
<b>Total des charges de programmes</b>	<b>122,1</b>	<b>7,3</b>	<b>129,4</b>
Intérêt sur la dette	11,8	0,6	12,4
<b>Total des charges</b>	<b>133,9</b>	<b>7,9</b>	<b>141,8</b>
<b>Réserve</b>	<b>1,0</b>	<b>–</b>	<b>1,0</b>
<b>Déficit annuel</b>	<b>(4,3)</b>	<b>–</b>	<b>(4,3)</b>

<sup>1</sup> Les charges au titre du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario sont comptabilisées sous Autres programmes. Dans les états financiers consolidés, elles figurent dans les charges liées à l'Éducation. L'Annexe 4 des états financiers renferme plus de détails.

*Nota* : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

# Ratios financiers clés

On se sert d'indicateurs financiers clés pour aider les personnes qui lisent le rapport annuel à évaluer la situation financière de la province. Les niveaux et les tendances de ces indicateurs leur permettent d'évaluer l'incidence de la conjoncture économique et de divers événements sur les finances de la province, ainsi que la manière dont le gouvernement y a réagi. Les ratios, et le niveau de chacun, au cours des cinq dernières années sont décrits dans le tableau 9.

Ratios financiers clés		Tableau 9				
à la fin de l'exercice		2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017
Viabilité	Dette nette-PIB (%)	37,2 %	38,5 %	39,2 %	38,7 %	37,8 %
	Dette nette-total des revenus (%)	210,1 %	217,9 %	226,2 %	216,9 %	214,3 %
	Dette nette par habitant (\$)	18 722 \$	19 648 \$	20 753 \$	21 219 \$	21 871 \$
Souplesse	Frais de la dette-total des revenus (%)	9,0 %	9,1 %	8,9 %	8,5 %	8,3 %
	Revenus autonomes-PIB (%)	14,5 %	14,4 %	14,3 %	14,8 %	14,6 %
Vulnérabilité	Transferts fédéraux-total des revenus (%)	18,3 %	18,4 %	17,4 %	17,0 %	17,4 %
	Dette en devises-total de la dette (%)	24,3 %	22,9 %	20,9 %	18,8 %	16,7 %
	Dette en devises non couverte (%)	0,7 %	0,5 %	0,3 %	0,3 %	0,2 %

*Nota :*

Les résultats réels pour les exercices 2012-2013 à 2015-2016 utilisés pour les calculs ont été retraités pour tenir compte 1) de la modification apportée à la présentation des données des hôpitaux, des conseils scolaires et des écoles pour classer les revenus tiers avec ceux du gouvernement et 2) de l'incidence de la contre-passation, prescrite par le Règlement 395/11, de l'actif net des régimes de retraite conjoints décrite dans la section « Modifications comptables » à la page 34. La dette nette a été retraitée pour tenir compte du fait que les charges payées d'avance et les stocks ont été reclassés dans l'actif non financier plutôt que dans l'actif financier comme c'était le cas par le passé.

## Mesures de viabilité

La dette nette permet de mesurer les revenus futurs dont le gouvernement aura besoin pour acquitter les frais associés à ses opérations antérieures. La dette nette en pourcentage du PIB de la province indique les demandes financières exercées sur l'économie et résultant des politiques du gouvernement en matière de dépenses et d'imposition. Un plus faible ratio dette nette-PIB indique une meilleure viabilité.

Le ratio dette nette-PIB de la province était de 37,8 % à la fin de l'exercice 2016-2017. Entre 2012-2013 et 2014-2015, la dette nette ayant affiché une croissance plus rapide que le PIB, le ratio est passé de 37,2 % à 39,2 % avant d'être ramené à 37,8 % en 2016-2017, le PIB ayant augmenté à un rythme plus rapide que la dette nette de 2015-2016 à 2016-2017.

Le gouvernement vise toujours à ce que le rapport dette nette-PIB retourne d'ici 2029-2030 au niveau d'avant la récession, qui était de 27 %. L'équilibre budgétaire prévu par le gouvernement à partir de 2017-2018 est un élément important pour la réalisation de cet objectif. Le gouvernement prévoit investir plus de 190 milliards de dollars dans l'infrastructure sur une période de 13 ans qui a débuté en 2014-2015. Ces investissements seront amortis sur une période correspondant à la vie utile des biens. Lorsque le budget sera équilibré, l'augmentation de la dette se limitera à la différence entre l'investissement de trésorerie pour bâtir les biens et l'amortissement, qui est une charge hors trésorerie.

Le plan du gouvernement visant à réduire le ratio dette nette-PIB repose donc à la fois sur un budget équilibré et sur les investissements dans les immobilisations en vue de stimuler l'économie, et ces deux facteurs contribueront à atteindre la cible de 27 %.

Le ratio dette nette-total des revenus est une autre mesure de viabilité, car la dette nette témoigne des revenus futurs nécessaires pour acquitter les frais associés à des opérations et événements antérieurs. Une dette nette inférieure par rapport aux revenus indique une meilleure viabilité. En 2012-2013, le ratio était de 210,1 %. Il a augmenté pour passer à 226,2 % en 2014-2015, la dette nette affichant une croissance supérieure à celle des revenus. Le ratio a été ramené à 214,3 % en 2016-2017, indiquant un taux de croissance du total des revenus supérieur à celui de la dette nette.

### **Mesures de souplesse**

Le ratio intérêt sur la dette-total des revenus indique la part des revenus provinciaux qui sert à payer les coûts d'emprunt et qui n'est donc pas disponible pour les programmes. Un ratio plus faible indique qu'un gouvernement a plus de souplesse pour consacrer ses revenus aux programmes. Le ratio a diminué graduellement pour l'Ontario au cours des cinq dernières années, étant passé d'un sommet de 9,1 % en 2013-2014 au niveau actuel de 8,3 %. Les taux d'intérêt plus faibles, conjugués à la stratégie de la province visant à prolonger l'échéance de son programme d'emprunt et à profiter de taux d'intérêt historiquement bas pendant une plus longue période, ont également contribué à la baisse des coûts d'intérêt. Cette stratégie a permis de prolonger la moyenne pondérée de l'échéance de la dette provinciale, qui est passée de 9 ans en 2009-2010 à 14 ans en 2016-2017.

Les revenus autonomes exprimés en pourcentage du PIB provincial démontrent la mesure dans laquelle le gouvernement utilise les fonds de l'économie provinciale perçus par l'entremise de l'imposition, des frais d'utilisation et d'autres sources de revenus qu'il contrôle. Un fardeau fiscal trop lourd nuit à la compétitivité. Ainsi, l'augmentation de ce ratio peut réduire la souplesse quant aux revenus futurs. Le ratio de l'Ontario a été stable entre 2012-2013 et 2016-2017.

## Mesures de vulnérabilité

Les transferts du gouvernement fédéral exprimés en pourcentage du total des revenus indiquent la mesure dans laquelle la province dépend du gouvernement fédéral pour ses revenus. Un ratio très élevé indique qu'un gouvernement provincial dépend beaucoup des transferts fédéraux, une source de revenus sur laquelle il a un contrôle limité, voire nul, et par conséquent qu'il est vulnérable aux changements de la politique fédérale relative aux transferts. Au cours des cinq dernières années, c'est en 2013-2014 que la plus importante part des revenus de l'Ontario provenait des transferts fédéraux, soit 18,4 %. La plus faible part, soit 17,0 %, a été enregistrée en 2015-2016. La diminution graduelle correspond en grande partie à l'expiration des transferts fédéraux d'une durée limitée, dont les paiements de transition pour la TVH, et à la fin de programmes de stimulation mis en place par le gouvernement fédéral à la suite de la crise économique mondiale en 2008.

La dette en devises par rapport à la dette totale est une mesure de vulnérabilité associée aux changements des taux de change. En effectuant des emprunts en devises, l'Ontario diversifie son bassin d'investisseurs et profite de plus faibles coûts d'emprunt. Cela permet aussi à la province de continuer à avoir accès à du capital si les conditions du marché canadien sont moins favorables. L'Ontario gère son risque de change en se couvrant, c'est-à-dire en convertissant son exposition en dollars canadiens en ayant recours à des instruments financiers. Grâce à des opérations de couverture efficaces, la province limite constamment son exposition aux fluctuations de devises. Cette exposition était de 0,7 % de la dette contractée pour les besoins de la province en 2013-2014; elle a été ramenée à 0,2 % en 2016-2017.

# Gestion financière responsable

---

Le déficit de 1,0 milliard de dollars de 2016-2017 est inférieur de 3,3 milliards de dollars à la cible de 4,3 milliards de dollars établie dans le budget de 2016. L'Ontario a ainsi affiché de meilleurs résultats que prévu au cours de chacune des huit dernières années.

Le solide bilan du gouvernement en matière de gestion financière est attribuable aux efforts continus qu'il déploie afin de contenir la croissance des dépenses tout en stimulant l'économie et en protégeant les revenus. Les taux d'intérêt historiquement bas ont également aidé le gouvernement à dépasser ses objectifs budgétaires et l'ont soutenu dans les efforts qu'il a déployés pour équilibrer le budget tout en gérant efficacement la dette.

Grâce au plan de l'Ontario visant à stimuler l'économie et à l'engagement continu du gouvernement de transformer les programmes et les services, le budget de 2017 respecte l'engagement du gouvernement de rétablir l'équilibre budgétaire en 2017-2018. La province prévoit également des budgets équilibrés en 2018-2019 et en 2019-2020.

Un budget équilibré permet au gouvernement d'investir davantage dans la santé, l'éducation et d'autres secteurs prioritaires, et aide la province à mieux faire face aux défis démographiques et aux changements économiques imprévus sur la scène internationale.

Après avoir enregistré des baisses de revenus en 2008-2009 et en 2009-2010, où la conjoncture n'était pas très bonne, l'Ontario a vu son économie et ses revenus s'améliorer progressivement. La province a pu rebondir à la suite de la récession mondiale, en grande partie grâce à ses solides assises économiques, conjuguées à ses efforts pour relancer l'emploi à long terme en faisant des investissements considérables dans l'infrastructure. Entre 2012-2013 et 2016-2017, les revenus ont augmenté en moyenne de 4,0 % par année, tandis que le taux de croissance moyen du PIB nominal a été de 3,9 % par année.

Pour protéger les revenus de la province, mieux assurer la sécurité des consommateurs et des travailleurs, et faire en sorte que les entreprises légitimes bénéficient de règles équitables, le gouvernement s'est attaqué à l'économie souterraine. Comme il était indiqué dans le budget de 2017, les mesures de conformité permanentes et plus musclées mises en place par l'Ontario lui ont permis d'encaisser des revenus de plus de 1,2 milliard de dollars depuis 2013-2014.

Les mesures prises par le gouvernement afin de contenir la croissance des dépenses ont porté des fruits. Les charges de programmes ont diminué et représentaient 16,3 % du PIB en 2016-2017, soit un niveau inférieur à celui de 18,8 % enregistré en 2009-2010. L'Ontario est la province canadienne affichant les dépenses de programmes par habitant les plus basses.

## Examen, renouvellement et réorganisation des programmes

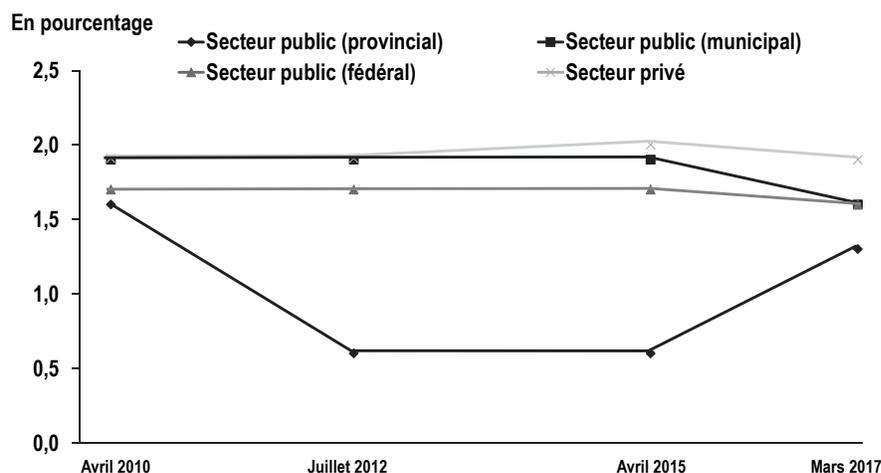
Par l'entremise du Processus d'examen, de renouvellement et de réorganisation des programmes (ERRP), le gouvernement favorise la prise de décisions fondées sur des données probantes et établit d'importantes initiatives de réorganisation qui mettent l'accent sur la modernisation des services, les moyens de réaliser des économies et l'amélioration des résultats pour les Ontariennes et Ontariens. Le gouvernement continuera à passer en revue ses programmes en vue d'obtenir les meilleurs résultats possible au plus bas coût. La prise de décisions fondées sur des données probantes appuie l'utilisation des ressources publiques limitées pour améliorer les résultats et assurer la viabilité à long terme des programmes et services provinciaux afin de répondre aux besoins de la population de l'Ontario à l'ère numérique.

## Gestion de la rémunération

Le budget de 2017 indiquait que le gouvernement continuera de gérer la rémunération de façon équilibrée. Cette approche reconnaîtra la nécessité de maintenir une fonction publique stable, souple et très performante pour soutenir les priorités du gouvernement en matière de réorganisation, tout en faisant en sorte que les services publics demeurent abordables.

Les salaires dans le secteur public provincial demeurent inférieurs à ceux des secteurs publics municipal et fédéral, et du secteur privé.

### Tendances des règlements salariaux dans les secteurs public et privé de l'Ontario Graphique 10



Nota : Les données portent sur les conventions touchant plus de 150 employés qui ont été ratifiées entre le 1<sup>er</sup> avril 2010 et le 27 mars 2017. Avril 2010 représente le début du mandat de restriction de la rémunération pour le gouvernement.  
Sources : Secrétariat du Conseil du Trésor de l'Ontario et ministère du Travail de l'Ontario.

## **Gestion de l'intérêt sur la dette**

Les charges liées à l'intérêt sur la dette de 11,7 milliards de dollars déclarées en 2016-2017 constituent une amélioration de 0,7 milliard de dollars par rapport au budget de 2016. Grâce à la baisse des déficits et des besoins d'emprunt combinée à des taux d'intérêt plus faibles que prévu, et à une gestion efficiente de la dette, l'intérêt sur la dette a été inférieur au plan chaque année depuis le budget de 2010.

# Activités non financières

---

La présente section porte sur les principaux résultats non financiers des secteurs importants. Elle vise à aider les lecteurs du rapport annuel à comprendre la façon dont le gouvernement utilise les fonds disponibles pour obtenir certains résultats.

## Santé

Le gouvernement a continué de transformer le système de santé de l'Ontario pour qu'il soit davantage centré sur le patient et offre un meilleur accès aux soins, une meilleure qualité et un meilleur rendement, comme il s'est engagé à le faire dans *Priorité aux patients : Plan d'action en matière de soins de santé* lancé en 2015, qui comprend quatre grands objectifs : améliorer l'accès aux soins, améliorer la coordination des soins, mieux informer les Ontariennes et Ontariens afin d'appuyer leurs décisions en matière de santé, protéger les patients et le système de santé de la province pour les générations futures.

La province a continué de faire des progrès sur ces quatre fronts en 2016-2017.

### Accès

La province a fait des investissements importants pour accroître l'accès des patients aux soins dont ils ont besoin chez eux, en milieu communautaire et à l'hôpital. Les investissements dans les soins à domicile et en milieu communautaire se sont accrus de plus de 5 %, permettant de fournir de meilleurs soins à domicile aux patients ayant de grands besoins et un meilleur soutien aux fournisseurs de soins.

En 2016, on comptait 140 167 infirmières et infirmiers employés en Ontario, ce qui représente 2 642 infirmières et infirmiers de plus qu'en 2015, soit une hausse de 1,9 %.

Le gouvernement a annoncé que de nouvelles installations seront aménagées au Centre Sunnybrook des sciences de la santé pour offrir des soins spécialisés aux personnes ayant la leucémie. L'investissement dans ces installations, qui s'ajouteront à l'Hôpital Princess Margaret, au Hamilton Health Sciences et à l'Hôpital d'Ottawa, accroîtra la capacité de fournir des services de traitement de maladies hématologiques malignes comprenant des greffes de cellules souches.

Le gouvernement a aussi célébré l'état très avancé des travaux de construction du Centre Memorial de Peel pour les services intégrés de santé et de mieux-être en novembre 2016. Le Centre, qui a officiellement ouvert ses portes en avril 2017, offre un large éventail de services dont un centre de soins urgents pour les personnes ayant une blessure ou une maladie non fatale, des installations de chirurgie d'un jour, des programmes de santé mentale et de traitement des dépendances, des cliniques de jour pour la dialyse et des services d'imagerie diagnostique.

En outre, une nouvelle clinique de traitement du syndrome d'Ehlers-Danlos a ouvert ses portes en février 2017 dans deux hôpitaux, soit l'Hôpital Toronto General et The Hospital for Sick Children. Cette clinique contribuera à améliorer l'accès aux soins et traitements spécialisés dont les personnes atteintes de cette rare maladie ont besoin ainsi qu'à améliorer la transition entre les soins pédiatriques et les soins pour adultes.

## **Contact**

Le gouvernement a adopté la *Loi de 2016 donnant la priorité aux patients*, qui vise à aider les patients et leur famille à avoir un meilleur accès à un système de santé plus près de chez eux et mieux intégré, améliorant l'expérience des patients et offrant des soins de meilleure qualité. La loi accroît la responsabilité des réseaux locaux d'intégration des services de santé (RLISS) en matière de soins à domicile et en milieu communautaire, en plus de renforcer leur relation avec la santé publique.

## **Information**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, les restaurants, les dépanneurs, les épiceries, les cinémas et les autres services alimentaires comptant 20 emplacements ou plus en Ontario sont tenus d'afficher la teneur en calories des aliments normalisés, ce qui contribue à mieux informer les gens et à les aider à faire des choix santé.

Le gouvernement a désigné le D<sup>r</sup> David Williams, médecin hygiéniste en chef de l'Ontario, comme le tout premier coordonnateur provincial de l'action en matière de surdoses de l'Ontario afin de lancer un nouveau système de surveillance et de déclaration qui permettra de mieux réagir aux surdoses d'opioïdes dans les délais voulus et d'obtenir des renseignements sur les meilleurs moyens d'orienter les soins.

## **Protection**

Le Bureau de l'ombudsman des patients a ouvert le 1<sup>er</sup> juillet 2016. L'ombudsman recevra et traitera les plaintes des patients formulées à l'endroit des hôpitaux publics, des foyers de soins de longue durée et des services de soins à domicile afin de répondre aux besoins des patients dont les préoccupations n'ont pas été réglées par les mécanismes de plainte existants.

Comme nous l'avons annoncé le 12 août 2016, le gouvernement a actualisé son cadre rigoureux d'inspection des foyers de soins de longue durée afin d'y ajouter :

- des inspections annuelles de la qualité des services aux résidents dans tous les foyers de soins de longue durée pour assurer que tous les foyers seront en conformité avec les normes de qualité;

- un cadre d'inspection axé sur les risques, qui priorise les établissements en fonction des risques, pour que les foyers aux prises avec des plaintes, des incidents critiques, des antécédents de non-conformité et d'autres facteurs de risque soient traités en premier et fassent l'objet d'inspections renforcées. Ce cadre est conforme aux recommandations du rapport 2015 de la vérificatrice générale sur le Programme d'inspection de la qualité des foyers de soins de longue durée de l'Ontario.

L'Ontario a élargi le programme d'immunisation financé par les deniers publics en créant deux initiatives importantes, fondées sur des données probantes à l'appui de l'investissement. Depuis septembre 2016, tous les élèves de 7<sup>e</sup> année, garçons et filles, se font offrir le vaccin contre les infections à VPH (virus du papillome humain) et les cancers connexes. De plus, en septembre 2016, l'Ontario a lancé un programme d'immunisation contre le zona pour les personnes âgées de 65 à 70 ans.

Une modification au règlement d'application de la *Loi favorisant un Ontario sans fumée* est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2017 afin d'interdire la vente de la plupart des produits du tabac aromatisés au menthol et au clou de girofle. Cette mesure contribuera à protéger les jeunes contre les effets néfastes de l'usage du tabac, car presque la moitié des jeunes fumeurs de l'Ontario consomment des produits du tabac aromatisés, le quart d'entre eux consommant des produits aromatisés au menthol, ce qui en fait l'arôme de prédilection chez les jeunes.

## Éducation

Le système ontarien d'éducation et de la petite enfance financé par les deniers publics vise à donner un avenir prometteur aux enfants et aux élèves de la province, à former une main-d'œuvre solide et à créer une économie dynamique.

Les résultats obtenus en 2016-2017 englobaient les suivants :

- Hausse du taux de diplomation des élèves du palier secondaire. En 2016, 86,5 % des élèves ont obtenu leur diplôme d'études secondaires, comparativement à 68 % en 2004, ce qui représente une hausse de plus de 18 points de pourcentage.

## Éducation postsecondaire et formation

L'éducation postsecondaire et la formation jouent un rôle essentiel en aidant les gens de chaque collectivité et profession à acquérir les connaissances et compétences nécessaires pour bâtir une province vigoureuse et florissante. La prospérité économique et l'avantage concurrentiel de l'Ontario dépendent de plus en plus d'une main-d'œuvre hautement qualifiée, diversifiée et capable de s'adapter.

Les résultats obtenus en 2016-2017 englobaient les suivants :

- Aide accordée pour accroître les niveaux de scolarité. En 2016, la province affichait un taux d'accession aux études postsecondaires de 68 %, ce qui est plus élevé que dans tous les pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).
- Les investissements dans l'aide financière aux étudiantes et aux étudiants depuis 2003 ont contribué à plus que doubler le nombre d'étudiantes et d'étudiants admissibles à une telle aide, alors que les effectifs se sont accrus de 38 %. Les taux de participation aux études postsecondaires parmi les jeunes de l'Ontario sont plus élevés que dans le reste du Canada.

## État des immobilisations corporelles provinciales

Dans le cadre du processus budgétaire annuel, chaque ministère qui possède et exploite des éléments d'infrastructure doit élaborer et mettre à jour un plan d'entretien de ses immobilisations.

Dans la foulée de la *Loi de 2015 sur l'infrastructure au service de l'emploi et de la prospérité*, la province a procédé à un inventaire de ses actifs infrastructurels en 2016. Cet inventaire est le fondement de la planification de l'infrastructure et, en particulier, des conseils sur la répartition appropriée du financement entre l'expansion et le renouvellement de l'infrastructure.

L'inventaire contient actuellement plus de 10 000 immobilisations corporelles, telles que les immeubles ainsi que la totalité des ponts et du réseau routier. L'inventaire répertorie la majorité des actifs infrastructurels appartenant à la province ou consolidée par elle (c.-à-d. le secteur parapublic) ainsi que leur âge, leur état et leur valeur. Il ne comprend pas les immobilisations corporelles appartenant à d'autres ordres de gouvernement, comme les ports maritimes et les aéroports (gouvernement fédéral) ou les routes et centres communautaires locaux (municipalités).

Désormais, un ensemble de données rigoureuses facilitera l'intégration d'autres données pertinentes, comme les données démographiques, dans le processus de planification de l'infrastructure. L'inventaire des actifs sera mis à jour chaque année pour y ajouter des catégories de données supplémentaires (p. ex., machines et matériel) et plus de renseignements qui sont comparables entre secteurs, en plus de fournir une base permettant de mesurer les changements avec le temps. La province continue d'établir des approches uniformes pour la collecte et la déclaration des renseignements sur les actifs infrastructurels et s'assurer que les paramètres sont fiables et à jour afin de soutenir un processus rigoureux de planification de l'infrastructure et de prise de décisions fondé sur des données probantes.

La province utilisera l'inventaire pour suivre et contrôler l'état physique de ses actifs, et en rendre compte. L'inventaire contient des indices de l'état des installations (IEI), des indices de l'état des ponts (IEP) et des indices de l'état de la chaussée (IEC) qui serviront à évaluer l'état des actifs et les besoins en matière de réparation et de renouvellement.

Pour s'assurer que l'infrastructure publique répond aux besoins des Ontariennes et des Ontariens, le gouvernement crée un plan d'infrastructure à long terme qui décrit le portefeuille de l'infrastructure actuelle de la province, précise les besoins prévus du portefeuille et propose des stratégies pour répondre à ces besoins. La province envisage de publier le plan d'ici la fin de 2017.

# Transparence et responsabilité

---

L'Ontario continue de prendre des mesures pour améliorer la transparence et la responsabilité financière dans ses rapports financiers.

## **Nouveautés en ce qui concerne les Normes comptables pour le secteur public**

Les rapports financiers de la province sont préparés selon les principes comptables applicables aux gouvernements que publie le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) des Comptables professionnels agréés du Canada (CPA Canada).

Le projet Fondements conceptuels de la performance financière du CCSP est en cours de réalisation. L'Ontario, de concert avec d'autres gouvernements de palier supérieur du Canada, continue de surveiller le travail du groupe chargé du projet et de fournir des commentaires afin d'appuyer des normes comptables de qualité pour le secteur public du Canada.

Comme on l'explique dans la note 17 afférente aux états financiers consolidés, des modifications futures aux normes comptables, tant dans le secteur public que dans le secteur privé, pourraient avoir une incidence sur la façon dont seront déclarés les actifs, les passifs, les revenus et les charges dans les futurs rapports financiers consolidés de la province. L'Ontario surveille avec intérêt d'autres projets en cours, dont l'examen par le CCSP de sa norme sur les avantages sociaux, qui comprend la comptabilisation des régimes de retraite, la comptabilisation des instruments financiers, la conversion des devises, les obligations liées à la mise hors service d'une immobilisation, la déclaration des revenus ainsi que les partenariats publics-privés.

## **Rapport sur la responsabilité financière de l'Institut C.D. Howe**

Chaque année, l'Institut C.D. Howe, une organisation de recherches indépendante qui soutient les politiques publiques judicieuses sur le plan économique, produit un rapport sur son évaluation de la planification financière et de la présentation de l'information financière des gouvernements de palier supérieur du Canada.

L'Institut fait remarquer que les rapports financiers sont un outil essentiel pour comprendre les activités et les plans financiers des gouvernements. À cet égard, il est essentiel que les résultats prévus et réels soient uniformes et comparables dans le budget, le Budget des dépenses et les états financiers sommaires de la province, pour que les utilisateurs puissent comparer la performance par rapport au plan budgétaire et comprendre les tendances à long terme.

Le rapport le plus récent évalue la qualité des renseignements financiers publiés par les gouvernements de palier supérieur du Canada ainsi que la mesure dans laquelle ils ont réussi ou non à atteindre leurs objectifs budgétaires au cours des 15 dernières années.

Le rapport reconnaît que l'Ontario s'en tirait bien concernant l'uniformité et l'accessibilité de ses chiffres affichés, mais qu'il n'obtenait pas de notes élevées globales en raison de l'opinion avec réserve<sup>8</sup> de la vérificatrice générale en 2015-2016.

---

<sup>8</sup> Voir <https://news.ontario.ca/tbs/fr/2016/10/ontario-publie-ses-comptes-publics-de-2015-2016.html>.

# Autres questions

---

## Fonds Trillium

La *Loi de 2014 sur le Fonds Trillium* prévoit un compte conservé dans les Comptes publics qui permet de consigner les montants prescrits des avantages financiers pour l'Ontario découlant de la disposition d'actifs admissibles en vertu de la Loi. Elle exige également que soient consignées dans le compte toutes les dépenses engagées dans le cadre de la Loi afin de soutenir les investissements dans l'infrastructure. Un rapport sur les activités financières du Fonds Trillium constitue une annexe du volume 1 des Comptes publics.

Le volume 1 indique que le solde du Fonds Trillium au 31 mars 2017 était de 5,05 milliards de dollars. Cela représente un solde d'ouverture de 1,35 milliard, 3,96 milliards de dollars portés au crédit du Fonds Trillium en 2016-2017 à la suite de la vente d'actions de Hydro One Limited et de la vente du terrain où est situé le siège social de la LCBO, et des dépenses de 0,26 milliard de dollars à partir du Fonds Trillium en 2016-2017 pour des investissements dans l'infrastructure.

## Outils numériques

Encore une fois, le gouvernement aide les Ontariennes et Ontariens à comprendre les finances du gouvernement en fournissant des outils numériques qui permettent de présenter les données des Comptes publics dans des formats novateurs, interactifs et visuels. Les outils de cette année sont accessibles à [Ontario.ca/comptespublics](http://Ontario.ca/comptespublics) et comprennent ce qui suit :

- Outils interactifs de visualisation des données qui présentent sous forme graphique les renseignements sur les actifs et les charges contenus dans le volume 1.
- Tableaux de données entièrement triables qui résument les états financiers du volume 2 et le calendrier des paiements tiré du volume 3.
- Ensembles de données ouvertes téléchargeables qui présentent la tendance sur cinq ans concernant les revenus du gouvernement par source, les revenus par secteur et l'état des résultats.

Ces outils facilitent l'accès aux finances du gouvernement et permettent de les comprendre et de les utiliser plus facilement. Ils s'inscrivent dans l'engagement du gouvernement de l'Ontario de rendre le gouvernement plus ouvert et plus transparent.

---

---

# ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

---

---





## RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À l'Assemblée législative de la province de l'Ontario

J'ai effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de la province de l'Ontario, qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 mars 2017, et les états consolidés des résultats, de l'évolution de la dette nette, de l'évolution du déficit accumulé et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

### Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

Le gouvernement de l'Ontario (le « gouvernement ») est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

### Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par le gouvernement, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit avec réserve.

20 Dundas Street West  
Suite 1530  
Toronto, Ontario  
M5G 2C2  
416-327-2381  
fax 416-327-9862  
tty 416-327-6123

20, rue Dundas ouest  
suite 1530  
Toronto (Ontario)  
M5G 2C2  
416-327-2381  
télécopieur 416-327-9862  
ats 416-327-6123

[www.auditor.on.ca](http://www.auditor.on.ca)

## Fondement de l'opinion avec réserve

### Actif net des régimes de retraite surévalué, déficit annuel sous-évalué, dette nette sous-évaluée et déficit accumulé sous-évalué

Comme le décrit la note 16a afférente aux présents états financiers consolidés, un actif net des régimes de retraite relatifs au Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario et au Régime de retraite du Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario est comptabilisé dans l'état consolidé de la situation financière. Cependant, le gouvernement ne détient pas le droit légal unilatéral d'utiliser cet actif parce que sa capacité à réduire les cotisations minimales futures ou à retirer tout excédent des régimes de retraite est soumise à une entente avec les répondants conjoints des régimes de retraite respectifs. Les normes comptables canadiennes pour le secteur public exigent que le gouvernement comptabilise une provision pour moins-value à l'égard de cet actif.

Le gouvernement n'a pas comptabilisé une provision pour moins-value à l'égard de cet actif net des régimes de retraite au 31 mars 2017. Le gouvernement a également retraité rétroactivement les chiffres comparatifs du 31 mars 2016 pour exclure la provision pour moins-value qui était auparavant incluse dans les états financiers consolidés de l'exercice précédent. Cette dérogation aux normes comptables canadiennes pour le secteur public m'a amené à exprimer une opinion avec réserve sur les états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 mars 2017 et les chiffres comparatifs du 31 mars 2016.

Les recommandations formulées par le Comité consultatif en matière de comptabilisation des actifs des régimes de retraite nommé par le gouvernement ne constituent pas une source faisant autorité en matière d'application des normes comptables canadiennes pour le secteur public comme le laisse entendre la note 16a afférente aux présents états financiers consolidés.

### Incidence sur l'état consolidé des résultats

Si le gouvernement avait correctement comptabilisé la provision pour moins-value à l'égard de l'actif net des régimes de retraite pour le Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario et le Régime de retraite du Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario, l'incidence sur l'état consolidé des résultats pour les exercices clos les 31 mars 2017 et 2016 aurait été comme suit :

	2017 (en millions de dollars)	2016 (en millions de dollars)
Déficit annuel tel que présenté	(991)	(3 515)
Incidence de la provision pour moins-value sur les charges suivantes :		
• Éducation	(1 364)	(1 480)
• Administration générale et autre	(80)	(351)
Déficit annuel conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public	(2 435)	(5 346)

## Incidence sur l'état consolidé de la situation financière

Si le gouvernement avait correctement comptabilisé la provision pour moins-value à l'égard de l'actif net des régimes de retraite pour le Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario et le Régime de retraite du Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario, l'incidence sur l'état consolidé de la situation financière aux 31 mars 2017 et 2016 aurait été comme suit :

	2017 (en millions de dollars)	2016 (en millions de dollars)
Actif net des régimes de retraite tel que présenté	11 033	9 312
Incidence de la provision pour moins-value	(12 429)	(10 985)
Passif net des régimes de retraite conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public	(1 396)	(1 673)

	2017 (en millions de dollars)	2016 (en millions de dollars)
Dettes nettes tel que présentées	(301 648)	(295 372)
Incidence de la provision pour moins-value	(12 429)	(10 985)
Dettes nettes conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public	(314 077)	(306 357)

	2017 (en millions de dollars)	2016 (en millions de dollars)
Déficit accumulé tel que présenté	(193 510)	(192 029)
Incidence de la provision pour moins-value	(12 429)	(10 985)
Déficit accumulé conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public	(205 939)	(203 014)

## Consolidation inappropriée des comptes des marchés de la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité (SIERE)

Comme le décrit la note 16c afférente aux présents états financiers consolidés, la SIERE a modifié sa méthode comptable et l'a appliqué rétroactivement pour constater l'actif et le passif liés aux comptes des participants aux marchés. Les comptes en question assurent surtout le suivi des opérations d'achat et de vente entre les participants aux marchés (les producteurs d'électricité et les distributeurs d'électricité). Les comptes des marchés, tels que comptabilisés dans les états financiers consolidés de la province de l'Ontario, ne constituent pas des éléments d'actif et de passif de la province. Le gouvernement n'a aucun accès ou aucune discrétion pour utiliser l'actif lié aux comptes des marchés pour son propre bénéfice ni aucune obligation à régler le passif lié aux comptes des marchés en cas de défaut par les participants aux marchés. Par conséquent, les autres actifs et les autres passifs sont tous les deux surévalués de 1,652 milliard de dollars (2016 – 1,143 milliard). Il n'y a aucune incidence sur l'état consolidé des résultats.

## Opinion avec réserve

À mon avis, à l'exception des incidences des questions décrites dans les paragraphes sous la rubrique « Fondement de l'opinion avec réserve », les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée de la province de l'Ontario au 31 mars 2017, ainsi que des résultats consolidés de ses activités, de l'évolution de sa dette nette, de l'évolution de son déficit accumulé et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

## Autres points

### **Le recours au traitement comptable des activités à tarifs réglementés peut causer une anomalie significative dans les états financiers consolidés de la province de l'Ontario**

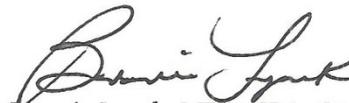
J'attire l'attention sur la note 16c afférente aux présents états financiers consolidés, qui décrit l'adoption rétroactive du traitement comptable des activités à tarifs réglementés par la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité au cours de l'exercice. La constatation d'éléments d'actif relatifs à des activités à tarifs réglementés dans les états financiers consolidés de la province de l'Ontario n'est pas autorisée dans l'application des normes comptables canadiennes pour le secteur public. Cette dérogation n'a pas une incidence importante sur les états financiers consolidés de la province de l'Ontario pour l'exercice clos le 31 mars 2017 et mon opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point. Cependant, les états financiers consolidés pourraient comporter des anomalies significatives dans les exercices futurs à la suite du traitement comptable prescrit en vertu de la *Loi de 2017 sur le Plan ontarien pour des frais d'électricité équitables* (Plan ontarien pour des frais d'électricité équitables) et ses règlements connexes, car il n'est pas conforme aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

## Étude et analyse des états financiers

J'attire l'attention sur le fait que l'étude et analyse des états financiers de la province de l'Ontario aborde les résultats financiers de la province de l'Ontario sans dûment refléter la provision pour moins-value requise à l'égard de l'actif net des régimes de retraite et la constatation des comptes des marchés, comme indiqué dans les paragraphes sous la rubrique « Fondement de l'opinion avec réserve » ci-dessus.

Toronto (Ontario)  
Le 18 août 2017

La vérificatrice générale,



Bonnie Lysyk, MBA, CPA, CA, LPA

**Province de l'Ontario**  
**État consolidé des résultats**

(en millions de dollars)	Budget 2016-2017 <sup>1</sup> (voir note 16)	Chiffres réels 2016-2017	Chiffres réels retraités 2015-2016 <sup>2</sup> (voir note 16)
<b>Revenus</b> ( <i>Annexes 1 et 2</i> )			
Impôt sur le revenu des particuliers	32 167	<b>30 671</b>	31 141
Taxe de vente	23 976	<b>24 750</b>	23 455
Impôts des sociétés	12 050	<b>14 872</b>	11 428
Impôt-santé des employeurs	6 007	<b>5 908</b>	5 649
Impôts fonciers prélevés aux fins scolaires	5 834	<b>5 868</b>	5 839
Contribution-santé de l'Ontario	3 604	<b>3 575</b>	3 453
Taxes sur l'essence et les carburants	3 312	<b>3 368</b>	3 210
Autres impôts et taxes ( <i>note 11</i> )	4 869	<b>5 334</b>	7 643
<b>Total des impôts et taxes</b>	<b>91 819</b>	<b>94 346</b>	<b>91 818</b>
Transferts du gouvernement du Canada	25 138	<b>24 544</b>	23 141
Droits, dons et autres revenus provenant des hôpitaux, des conseils scolaires et des collèges ( <i>Annexe 10</i> )	7 404	<b>7 957</b>	7 493
Revenus des participations dans des entreprises publiques ( <i>Annexe 9 et note 11</i> )	5 027	<b>5 567</b>	4 909
Autres	9 094	<b>8 320</b>	8 787
	<b>138 482</b>	<b>140 734</b>	<b>136 148</b>
<b>Charges</b> ( <i>Annexes 3 et 4</i> )			
Santé	55 786	<b>56 025</b>	55 001
Éducation <sup>3</sup>	26 093	<b>26 204</b>	26 077
Services à l'enfance et services sociaux	15 816	<b>16 006</b>	15 537
Environnement, ressources et développement économique	12 102	<b>12 714</b>	12 516
Intérêt sur la dette	12 412	<b>11 709</b>	11 589
Enseignement postsecondaire et formation	10 198	<b>10 131</b>	9 902
Justice	4 516	<b>4 618</b>	4 548
Administration générale et autres	4 865	<b>4 318</b>	4 493
	<b>141 788</b>	<b>141 725</b>	<b>139 663</b>
Réserve	1 000	—	—
<b>Déficit annuel</b>	<b>(4 306)</b>	<b>(991)</b>	<b>(3 515)</b>

<sup>1</sup> Montants déclarés dans le plan budgétaire de 2016, reclassés en raison des changements de présentation (note 16).

<sup>2</sup> Résultats réels de 2015-2016 retraités pour tenir compte de la contre-passation, prescrite par le Règlement 395/11, de l'actif net des régimes de retraite et de l'adoption de la consolidation par intégration proportionnelle des hôpitaux, des conseils scolaires et des collèges. Voir note 16.

<sup>3</sup> Les charges du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants sont incluses dans Éducation (Annexe 4).

**Se reporter aux notes et aux annexes afférentes aux états financiers consolidés.**

**Province de l'Ontario**  
**État consolidé de la situation financière**

Au 31 mars (en millions de dollars)	2017	2016 (Chiffres retraités, voir note 16)
<b>Passif</b>		
Créditeurs et charges à payer ( <i>Annexe 5</i> )	20 248	19 361
Dette ( <i>note 2</i> )	333 102	327 413
Autre financement à long terme ( <i>note 4</i> )	13 697	14 145
Revenus et apports en capital reportés ( <i>note 5</i> )	11 538	10 779
Autres avantages sociaux futurs ( <i>note 6</i> )	10 478	10 751
Autres passifs ( <i>note 7</i> )	6 367	6 348
	<b>395 430</b>	<b>388 797</b>
<b>Actif financier</b>		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	16 401	13 600
Placements ( <i>note 8</i> )	17 983	21 765
Débiteurs ( <i>Annexe 6</i> )	11 192	11 059
Prêts en cours ( <i>Annexe 7</i> )	11 868	11 545
Actif net des régimes de retraite ( <i>note 6</i> )	11 033	9 312
Autres actifs	3 036	2 572
Participations dans des entreprises publiques ( <i>Annexe 9</i> )	22 269	23 572
	<b>93 782</b>	<b>93 425</b>
<b>Dette nette</b>	<b>(301 648)</b>	<b>(295 372)</b>
<b>Actif non financier</b>		
Immobilisations corporelles ( <i>note 9</i> )	107 288	102 536
Charges payées d'avance et autres actifs non financiers	850	807
	<b>108 138</b>	<b>103 343</b>
<b>Déficit accumulé</b>	<b>(193 510)</b>	<b>(192 029)</b>

Passif éventuel (*note 13*) et obligations contractuelles (*note 14*).

**Se reporter aux notes et aux annexes afférentes aux états financiers consolidés.**

**Province de l'Ontario**  
**État consolidé de l'évolution de la dette nette**

<b>Pour l'exercice clos le 31 mars (en millions de dollars)</b>	Budget 2016-2017	<b>Chiffres réels 2016-2017</b>	2015-2016 (Chiffres retraités, voir note 16)
<b>Déficit annuel</b>	(4 306)	<b>(991)</b>	(3 515)
Acquisition d'immobilisations corporelles (note 9)	(13 037)	<b>(10 045)</b>	(10 922)
Amortissement des immobilisations corporelles (note 9)	5 137	<b>5 215</b>	4 913
Produits de la vente d'immobilisations corporelles	–	<b>151</b>	175
(Gain)/Perte sur la vente d'immobilisations corporelles	–	<b>(73)</b>	363
(Augmentation)/Diminution des charges payées d'avance et des autres actifs non financiers	–	<b>(43)</b>	20
	<b>(7 900)</b>	<b>(4 795)</b>	<b>(5 451)</b>
Diminution du cumul des autres éléments du résultat étendu (Annexe 9)	–	<b>114</b>	–
Augmentation/(Diminution) de la juste valeur des fonds de l'Ontario à des fins nucléaires (note 10)	–	<b>1 094</b>	(1 003)
<b>Augmentation de la dette nette</b>	<b>(12 206)</b>	<b>(4 578)</b>	<b>(9 969)</b>
<b>Dette nette au début de l'exercice</b>	<b>(296 109)</b>	<b>(295 372)</b>	<b>(293 730)</b>
Contre-passation de la provision pour moins-value relative à l'actif des régimes de retraite (note 16)	–	–	9 154
Incidence de la transition aux normes IFRS d'Ontario Power Generation et de Hydro One (note 16)	–	<b>(683)</b>	–
Rajustement au titre des régimes de retraite (note 16)	–	<b>(617)</b>	–
Cumul des autres éléments du résultat étendu (note 16)	–	<b>(480)</b>	–
Autre (note 16)	–	<b>82</b>	(827)
<b>Dette nette retraitée au début de l'exercice</b>	<b>(296 109)</b>	<b>(297 070)</b>	<b>(285 403)</b>
<b>Dette nette à la fin de l'exercice</b>	<b>(308 315)</b>	<b>(301 648)</b>	<b>(295 372)</b>
<b>Se reporter aux notes et aux annexes afférentes aux états financiers consolidés.</b>			

---

---

**Province de l'Ontario**  
**État consolidé de l'évolution du déficit accumulé**

---

**Pour l'exercice clos le 31 mars**  
**(en millions de dollars)**

---

<b>Déficit accumulé au 31 mars 2015 présenté l'année précédente</b>	<b>(196 665)</b>
Contre-passation de la provision pour moins-value relative à l'actif des régimes de retraite <i>(note 16)</i>	9 154
<b>Déficit accumulé retraité au 31 mars 2015</b>	<b>(187 511)</b>
Déficit annuel retraité	(3 515)
Diminution de la juste valeur des fonds de l'Ontario à des fins nucléaires <i>(note 10)</i>	(1 003)
<b>Déficit accumulé retraités au 31 mars 2016</b>	<b>(192 029)</b>
Incidence de la transition aux normes IFRS d'Ontario Power Generation et de Hydro One <i>(note 16)</i>	(683)
Rajustement au titre des régimes de retraite <i>(note 16)</i>	(617)
Cumul des autres éléments du résultat étendu <i>(note 16)</i>	(480)
Autre <i>(note 16)</i>	82
<b>Déficit accumulé retraité au 1<sup>er</sup> avril 2016</b>	<b>(193 727)</b>
Déficit annuel	(991)
Augmentation de la juste valeur des fonds de l'Ontario à des fins nucléaires <i>(note 10)</i>	1 094
Diminution du cumul des autres éléments du résultat étendu – entreprises publiques <i>(Annexe 9)</i>	114
<b>Déficit accumulé au 31 mars 2017</b>	<b>(193 510)</b>

---

**Se reporter aux notes et aux annexes afférentes aux états financiers consolidés.**

---

**Province de l'Ontario**  
**État consolidé des flux de trésorerie**

Pour l'exercice clos le 31 mars (en millions de dollars)	2017	2016 (Chiffres retraités, voir note 16)
<b>Activités de fonctionnement</b>		
Déficit annuel	(991)	(3 515)
<b>Éléments hors trésorerie :</b>		
Amortissement des immobilisations corporelles (note 9)	5 215	4 913
(Gain)/Perte sur la vente d'immobilisations corporelles	(73)	363
Gain sur la vente de Brampton Distribution Holdco Inc. (note 12)	(109)	-
Gain sur la vente d'actions de Hydro One Limited (note 11)	(538)	(783)
Revenus des participations dans des entreprises publiques (Annexe 9)	(5 567)	(4 909)
<b>Éléments de trésorerie :</b>		
(Augmentation) des débiteurs (Annexe 6)	(133)	(753)
Augmentation des prêts en cours (Annexe 7)	(323)	(420)
Augmentation/(Diminution) des créditeurs et charges à payer (Annexe 5)	887	(694)
Diminution du passif lié aux autres avantages sociaux futurs (note 6)	(273)	(79)
Hausse de l'actif net des régimes de retraite (note 6)	(2 338)	(1 633)
Augmentation des autres passifs (note 7)	19	1 470
Augmentation des revenus et des apports en capital reportés (note 5)	759	669
Remises provenant des participations dans des entreprises publiques (Annexe 9)	5 105	5 365
(Augmentation)/Diminution des charges payées d'avance et des autres actifs non financiers	(43)	20
Augmentation des autres actifs	(329)	(1 378)
<b>Trésorerie découlant des/(affectée aux) activités de fonctionnement</b>	<b>1 268</b>	<b>(1 364)</b>
<b>Opérations liées aux immobilisations</b>		
Acquisition d'immobilisations corporelles (note 9)	(10 045)	(10 922)
Produits de la vente d'immobilisations corporelles	151	175
<b>Trésorerie affectée aux opérations liées aux immobilisations</b>	<b>(9 894)</b>	<b>(10 747)</b>
<b>Activités de placement</b>		
Diminution/(Augmentation) des placements (note 8)	3 782	(1 399)
Produit net de la vente de Brampton Distribution Holdco Inc. (note 12)	545	-
Apport en capital à Hydro One Limited (Annexe 9)	-	(2 600)
Produit net de la vente d'actions de Hydro One Limited (note 11)	1 859	1 854
<b>Trésorerie découlant des/(affectée aux) investissements</b>	<b>6 186</b>	<b>(2 145)</b>
<b>Activités de financement</b>		
Dettes à long terme contractées	26 591	34 362
Dettes à long terme remboursées	(21 484)	(21 882)
Changement net de la dette à court terme	582	(27)
(Diminution)/Augmentation d'autre financement à long terme (note 4)	(448)	210
<b>Trésorerie découlant du financement</b>	<b>5 241</b>	<b>12 663</b>
Augmentation/(Diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	2 801	(1 593)
Trésorerie et équivalents au début de l'exercice	13 600	15 193
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice</b>	<b>16 401</b>	<b>13 600</b>
<b>Se reporter aux notes et aux annexes afférentes aux états financiers consolidés.</b>		

# NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

---

## 1. Résumé des principales méthodes comptables

### a) Méthode de comptabilité

Les états financiers consolidés sont préparés par le gouvernement de l'Ontario selon les normes comptables recommandées pour les gouvernements par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) des Comptables professionnels agréés du Canada (CPA Canada).

### b) Périmètre comptable

Les présents états financiers constituent un rapport sur les activités du Trésor associées à celles des organismes qui sont sous le contrôle de la province.

Les entreprises publiques, les organismes du secteur parapublic (p. ex., les hôpitaux, les conseils scolaires et les collèges) et les autres organismes publics contrôlés par la province sont inclus dans les présents états financiers. Les organismes contrôlés par la province sont consolidés s'ils répondent à l'un des critères suivants : i) ils ont des revenus, des charges, un actif ou un passif de plus de 50 millions de dollars; ii) ils ont des sources extérieures de revenus, un déficit ou un excédent de plus de 10 millions de dollars. Conformément aux recommandations du CCSP, la province applique également le critère de « l'équilibre avantages/coûts » au moment de déterminer les organismes qui devraient être consolidés dans les états financiers de la province. La liste des organismes publics consolidés se trouve à l'Annexe 8. Pour les organismes qui ne répondent pas au critère de « l'équilibre avantages/coûts » du CCSP, tels que les sociétés d'aide à l'enfance et les centres d'accès aux soins communautaires, les paiements de transfert versés par le gouvernement à ces organismes sont inclus dans les charges dans les présents états financiers par l'entremise des comptes des ministères qui en sont responsables.

Les fiducies administrées par la province pour le compte d'autres parties sont exclues du périmètre comptable, mais sont divulguées dans la note 15.

### **c) Principes de consolidation**

Les entreprises publiques sont définies comme étant les organismes publics qui :

- i) constituent des entités juridiques distinctes pouvant passer des contrats en leur propre nom et ester en justice;
- ii) ont le pouvoir, sur le plan financier et du fonctionnement, d'exercer des activités commerciales;
- iii) ont pour principale activité et source de revenus la vente de biens et de services à des particuliers et à des organisations non gouvernementales;
- iv) sont en mesure de mener leurs affaires et de remplir leurs obligations grâce aux revenus provenant de sources extérieures au périmètre comptable du gouvernement.

On consigne les activités des entreprises publiques dans les états financiers selon la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation, en appliquant la méthode de comptabilisation spécifiée dans les Normes comptables pour le secteur public applicables aux entreprises publiques. Leurs actifs nets combinés sont inclus dans les états financiers au poste Participations dans des entreprises publiques dans l'état consolidé de la situation financière, et leurs revenus nets sont présentés sous forme de poste séparé, Revenus de participations dans des entreprises publiques, dans l'état consolidé des résultats. Les activités des entreprises publiques qui n'appartiennent pas en propriété exclusive à la province (p. ex., Hydro One Limited) sont consignées selon la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation en fonction du pourcentage de propriété que détenait le gouvernement pendant l'exercice.

La province regroupe les résultats financiers de Hydro One Limited et d'Ontario Power Generation en fonction de leurs résultats déclarés selon les Normes internationales d'information financière (IFRS), y compris IFRS14. Voir la note 16 pour de plus amples détails concernant les modifications des méthodes comptables.

L'actif, le passif, les revenus et les charges des organismes du secteur parapublic consolidés (hôpitaux, conseils scolaires et collèges) font l'objet d'une consolidation par intégration proportionnelle à ceux de la province dans les états financiers consolidés. Les charges totales des hôpitaux (à l'exception des frais d'intérêt net sur la dette du secteur parapublic) sont incluses dans les charges liées à la santé, les charges des conseils scolaires sont incluses dans les charges liées à l'éducation et les charges des collèges sont incluses dans les charges liées à l'éducation postsecondaire et à la formation dans l'état consolidé des résultats. Les revenus tiers des organismes du secteur parapublic provenant directement du gouvernement du Canada et du public, comme les frais de scolarité, les droits payés par les patients, les subventions de recherche et les autres recouvrements, sont inclus dans les revenus consolidés de la province. La dette nette de la province englobe donc la dette nette des hôpitaux, des conseils scolaires et des collèges. Les redressements appropriés sont apportés pour présenter les comptes de ces organismes sur une base compatible avec les méthodes comptables de la province. Voir la note 16 pour de plus amples détails concernant la présentation des revenus tiers et de l'intérêt sur la dette.

Les autres organismes publics qui sont sous le contrôle de la province font l'objet d'une consolidation par intégration proportionnelle avec les actifs, les passifs, les revenus et les charges de la province en fonction du pourcentage de propriété du gouvernement durant l'exercice. Les redressements appropriés sont aussi faits pour présenter les comptes de ces organismes sur une base compatible avec les méthodes comptables de la province et pour éliminer les opérations et les comptes interorganisationnels importants.

#### **d) Incertitude de mesure**

La préparation des états financiers exige que la province fasse des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants de l'actif, du passif, des revenus et des charges durant la période visée. L'incertitude relative à la détermination des montants comptabilisés ou divulgués pour un poste dans les états financiers est connue sous le nom d'incertitude de mesure.

Une incertitude de mesure importante se produit dans les présents états financiers en ce qui a trait à l'évaluation des obligations au titre des prestations de retraite et des autres avantages sociaux futurs, à la valeur des immobilisations corporelles, à l'estimation des produits à recevoir générés par l'impôt sur le revenu des particuliers, l'impôt des sociétés et la taxe de vente harmonisée, à l'évaluation du Transfert canadien en matière de santé, du Transfert canadien en matière de programmes sociaux et des transferts de droit au titre des paiements de péréquation, ainsi qu'à l'estimation du passif au titre des sites contaminés et d'autres passifs.

L'actif net des régimes de retraite de 11,0 milliards de dollars (9,3 milliards de dollars en 2015-2016) et les charges à payer liées aux autres avantages sociaux futurs qui se chiffrent à 10,5 milliards de dollars (10,8 milliards de dollars en 2015-2016) (voir la note 6) donnent lieu à une incertitude de mesure parce que les résultats réels peuvent diverger considérablement des meilleures estimations à long terme de la province en matière de résultats prévus (par exemple, il peut y avoir un écart considérable entre les résultats réels et les hypothèses actuarielles concernant le rendement des investissements de l'actif des régimes de retraite et les taux tendanciels des coûts des soins de santé pour les prestations accordées aux retraités).

La valeur comptable nette des immobilisations corporelles se chiffrant à 107,3 milliards de dollars (102,5 milliards de dollars en 2015-2016) (voir la note 9) est incertaine en raison des différences entre la durée de vie utile estimée de l'actif et sa durée de vie utile réelle.

L'estimation des revenus tirés de l'impôt sur le revenu des particuliers, établie à 30,7 milliards de dollars (31,1 milliards de dollars en 2015-2016), peut faire l'objet de révisions ultérieures en fonction des données à venir résultant du traitement des déclarations de revenus des années passées. Les revenus tirés de l'impôt des sociétés de 14,9 milliards de dollars (11,4 milliards de dollars en 2015-2016) et les revenus générés par la taxe de vente harmonisée de 24,8 milliards de dollars (23,5 milliards de dollars en 2015-2016) sont aussi incertains pour des raisons similaires.

L'estimation des paiements dans le cadre du Transfert canadien en matière de santé, qui se chiffrent à 13,9 milliards de dollars (13,1 milliards de dollars en 2015-2016), du Transfert canadien en matière de programmes sociaux, qui se chiffrent à 5,1 milliards de dollars (5,0 milliards de dollars en 2015-2016) et des transferts de droit au titre des paiements de péréquation de 2,3 milliards de dollars (2,4 milliards de dollars en 2015-2016) (voir l'Annexe 1) est incertaine en raison, d'une part, des écarts entre la quote-part estimée et la quote-part réelle de l'Ontario de l'assiette de l'impôt sur le revenu des particuliers et de l'impôt des sociétés du Canada et, d'autre part, de la population.

Il y a une certaine incertitude de mesure quant à l'estimation du passif au titre des sites contaminés de 1,8 milliard de dollars au 31 mars 2017 (1,8 milliard de dollars en 2015-2016) (voir la note 7). La province pourrait être responsable des coûts de nettoyage dont on ne peut raisonnablement faire une estimation en raison de plusieurs facteurs, dont les suivants : renseignements insuffisants sur la nature et l'étendue de la contamination, établissement des coûts bien loin dans l'avenir (p. ex., incidence inconnue de progrès technologiques futurs), défis posés par des endroits éloignés et contaminations uniques en leur genre.

L'investissement de la province dans Ontario Power Generation (OPG) comprend les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations, comprenant l'enlèvement d'immobilisations corporelles et la gestion des déchets nucléaires, rajustées en fonction de la valeur temporelle de l'argent. Ces obligations sont estimées selon la valeur estimative des futures dépenses en espèces et le moment prévu où seront faites ces dépenses, en fonction des plans visant l'enlèvement des immobilisations corporelles et la gestion des déchets nucléaires. Ces estimations sont assujetties à l'incertitude découlant de la nature et de la portée des coûts estimés, du moment où les coûts sont engagés, des changements dans les taux d'actualisation appliqués aux prévisions de trésorerie ainsi que d'autres changements imprévus liés à l'enlèvement des immobilisations corporelles et aux techniques de gestion des déchets nucléaires.

Les estimations sont fondées sur les données les plus fiables disponibles au moment de la préparation des états financiers, et sont rajustées chaque année en fonction des nouvelles données obtenues. Les estimations sont, de par leur nature même, assujetties à une incertitude de mesure. Par conséquent, les résultats réels peuvent différer sensiblement des estimations de la province.

## **e) Principales méthodes comptables**

### **Revenus**

Les revenus fiscaux sont constatés dans l'exercice où survient le fait générateur de l'impôt et lorsqu'ils sont approuvés par législation ou que le pouvoir d'imposer et de percevoir l'impôt correspondant a été accordé par une convention législative. Les revenus fiscaux déclarés comprennent les revenus estimatifs pour la période en cours, les rajustements entre les revenus estimatifs d'exercices antérieurs et les montants réels, ainsi que les revenus des nouvelles cotisations établies pour les années antérieures. Ils ne comprennent pas d'estimations pour des impôts non déclarés et ne tiennent pas compte de l'incidence des cotisations futures.

Les revenus tirés de l'impôt sur le revenu des particuliers pour la période sont constatés par régularisation en fonction d'une estimation des cotisations fiscales de l'année en cours (en plus des cotisations et des nouvelles cotisations tardives applicables aux années antérieures) réparties à partir des relevés de partage fiscal du ministère des Finances fédéral et selon une estimation pour l'année d'imposition suivante en fonction de la première estimation des paiements.

La taxe de vente harmonisée, une des composantes des revenus fiscaux, est perçue par le gouvernement du Canada en vertu de l'Entente intégrée globale de coordination fiscale et est remise à la province après déduction des crédits. Les remises sont fondées sur les meilleures estimations du ministère des Finances fédéral et peuvent donc faire l'objet de mises à jour périodiques. La province constate les revenus tirés de la taxe de vente harmonisée en fonction de ces estimations.

Les revenus constatés par régularisation découlant de l'impôt sur le revenu des sociétés pour la période reposent sur le revenu imposable estimatif des sociétés pour l'année. Ces estimations sont fondées sur une projection de modèle économique du ministère des Finances de l'Ontario, laquelle s'appuie sur les liens historiques entre le revenu imposable global et les bénéfices des sociétés.

La norme 3510 du CCSP établit une différence entre un allègement fiscal avec effet rétroactif, qui est comptabilisé comme un revenu en déduction de la dépense, et les transferts faits par l'entremise du système fiscal (prestations financières indépendantes des impôts payés), qui sont déclarés comme des charges.

Les crédits d'impôt remboursables sur le revenu des particuliers et des sociétés constituent des transferts faits par l'entremise du régime fiscal qui sont reclassés comme des charges conformément à la norme du CCSP. Pour faire en sorte que le reclassement soit financièrement neutre, une hausse correspondante est appliquée aux revenus tirés de l'impôt sur le revenu des particuliers et des sociétés. Les crédits d'impôt non remboursables sur le revenu des particuliers et des sociétés constituent un allègement fiscal que l'on comptabilise comme des revenus en déduction des dépenses en créditant les revenus fiscaux connexes.

Les transferts du gouvernement du Canada sont comptabilisés comme des revenus dans la période où ils ont été autorisés par le gouvernement fédéral lorsque tous les critères d'admissibilité ont été remplis, sauf si les stipulations qui régissent le financement versé par le gouvernement fédéral créent une obligation qui correspond à la définition de charge. Une fois qu'une charge est constatée, le transfert est enregistré dans les revenus à mesure que les obligations liées à ces stipulations sont remplies.

Les autres revenus sont comptabilisés au cours de l'exercice où se produisent les événements auxquels ils se rapportent et pendant lequel ils sont gagnés. Les sommes reçues avant la fin de l'exercice et concernant les revenus qui seront gagnés dans un exercice ultérieur sont reportées et présentées à titre de passifs (voir « Passif »).

## Charges

Les charges sont comptabilisées au cours de l'exercice pendant lequel surviennent les événements auxquels elles se rapportent et pendant lequel les ressources sont utilisées.

Les paiements de transfert sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel ils sont autorisés et le bénéficiaire répond à toutes les conditions d'admissibilité. Pour tout paiement de transfert versé à l'avance, toutes les conditions d'admissibilité sont réputées être remplies.

L'intérêt sur la dette comprend : i) l'intérêt sur les emprunts non remboursés (y compris la dette du secteur parapublic), déduction faite des produits d'intérêt sur les placements et les prêts; ii) l'amortissement des gains ou pertes de change; iii) l'amortissement des escomptes, primes ou commissions sur les emprunts; iv) l'amortissement des gains et pertes de couverture reportés; v) le service de la dette et d'autres frais.

Les avantages sociaux futurs comme les prestations de retraite, les autres avantages de retraite et les indemnités de fin d'emploi sont imputés aux charges dans les exercices au cours desquels les employés acquièrent les avantages. Ces charges constituent la quote-part du gouvernement des coûts des avantages sociaux de l'année en cours acquis pendant la période, de l'intérêt sur le passif ou l'actif net au titre des avantages sociaux, de l'amortissement des pertes ou des gains actuariels, des gains ou des pertes découlant de modifications des régimes, et d'autres redressements. Une provision pour moins-value est constatée pour réduire la valeur de la part de l'actif d'un régime de retraite assumée par la province lorsque le gouvernement estime qu'il n'a pas le droit de bénéficier pleinement de l'actif net du régime de retraite en question.

D'autres avantages sociaux futurs sont comptabilisés soit au cours de la période pendant laquelle l'obligation du gouvernement se produit, soit lorsque les avantages sociaux sont acquis par les employés.

Le coût des immeubles, de l'infrastructure de transport, des véhicules, des aéronefs, des immobilisations louées, de la machinerie, du matériel et de l'infrastructure et des systèmes liés à la technologie de l'information appartenant à la province et à ses organismes consolidés est amorti et imputé aux charges selon la méthode linéaire pendant leur durée de vie utile estimative.

## Passif

Un passif est comptabilisé dans la mesure où il représente des obligations actuelles du gouvernement vis-à-vis de tiers à la suite d'événements et d'opérations survenant avant la fin de l'exercice. Le règlement du passif entraînera le sacrifice d'avantages économiques futurs.

Le passif comprend les obligations de versement de paiements de transfert aux organismes et aux particuliers, les obligations actuelles pour les coûts de protection de l'environnement, les pertes probables sur les garanties de prêt consenties par le gouvernement et la réserve pour éventualités quand il est probable qu'une perte sera subie et qu'on peut en déterminer raisonnablement le montant.

Le passif comprend également les obligations envers les entreprises publiques.

Les revenus reportés représentent des rentrées de fonds affectés et non dépensés, soumises à des restrictions externes, qui proviennent du gouvernement fédéral ou d'autres tierces parties. Les revenus reportés sont comptabilisés dans les revenus au cours de la période pendant laquelle les montants reçus sont utilisés aux fins prévues ou pendant laquelle toutes les restrictions externes sont respectées. Les apports en capital reportés représentent le montant non amorti des contributions du gouvernement fédéral et d'autres tierces parties pour la construction ou l'acquisition d'immobilisations corporelles. Ces contributions sont présentées sous forme d'apports en capital reportés et comptabilisées dans les revenus pendant la durée de vie utile des immobilisations corporelles selon les stipulations pertinentes se rattachant aux contributions ainsi que les mesures et les communications de la province.

On entend par la diversification des modes de financement et d'approvisionnement (DMFA) le recours, par la province, à des partenaires du secteur privé pour le financement et la fourniture de biens d'infrastructure. Les biens obtenus de cette façon sont comptabilisés à titre d'immobilisations corporelles et les obligations qui en découlent sont imputées aux autres passifs liés au financement à long terme dans ces états financiers pendant la construction des biens.

## **Dettes**

La dette est constituée des bons du Trésor, des effets commerciaux, des billets à moyen et à long terme, des obligations d'épargne, des débentures et des emprunts.

La dette libellée en devises qui fait l'objet d'une opération de couverture est comptabilisée selon l'équivalent en dollars canadiens au taux de change établi par les modalités des accords de couverture. Les autres emprunts en devises sont convertis en dollars canadiens au taux de change en cours à la fin de l'exercice, et tout gain ou toute perte de change est amorti sur la durée restant à courir jusqu'à l'échéance.

Les dérivés sont des contrats financiers dont la valeur provient des instruments sous-jacents. La province a recours à des dérivés afin de gérer les risques associés aux frais d'intérêt. Elle n'utilise pas de dérivés à des fins de spéculation. Les gains ou les pertes découlant des opérations dérivées sont reportés et amortis sur la vie économique restante de l'émission de dette y afférente.

## **Prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs**

Le passif (actif net) lié aux prestations de retraite et aux autres avantages sociaux futurs est comptabilisé sur une base actuarielle d'après les hypothèses les plus probables du gouvernement portant sur les taux d'inflation futurs, le rendement des placements, le niveau des salaires des employés, d'autres hypothèses sous-jacentes et, le cas échéant, le taux d'emprunt du gouvernement. Des pertes et des gains actuariels s'ensuivent lorsque les résultats réels des régimes, des autres avantages et des indemnités de départ diffèrent des prévisions ou que l'on modifie les hypothèses. Ces pertes et gains sont amortis sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière des participants pour chaque régime respectif.

Le passif (actif net) lié aux avantages sociaux futurs choisis (comme les prestations de retraite, les autres avantages de retraite et les indemnités de départ) représente la part du gouvernement de la valeur actuarielle actuelle des avantages sociaux attribués aux services rendus par les employés en poste et les anciens employés, moins la part du gouvernement de la valeur axée sur la valeur marchande de l'actif des régimes. La valeur axée sur la valeur marchande est déterminée d'une manière rationnelle et systématique pour constater les gains et les pertes sur l'actif, évalués selon la valeur marchande, sur une période pouvant atteindre cinq ans. Le passif comprend également la part de la province du solde non amorti des pertes et des gains actuariels.

### **Actif**

L'actif désigne les ressources que le gouvernement contrôle et desquelles il peut raisonnablement s'attendre à tirer des avantages futurs. Les éléments d'actif sont comptabilisés au cours de l'exercice où se produisent les opérations ou les événements donnant lieu au contrôle du gouvernement de ces avantages.

### **Actif financier**

L'actif financier désigne les ressources qui peuvent être utilisées pour libérer des obligations actuelles ou financer des opérations futures. Il comprend la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les placements, les débiteurs, les prêts en cours, l'actif net des régimes de retraite, les avances et les investissements dans les entreprises publiques.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les espèces ou autres instruments de placement liquides à faible risque et à court terme qui peuvent être convertis rapidement en espèces, généralement à l'intérieur d'une période ne dépassant pas trois mois.

Les placements comprennent les placements temporaires et les placements de portefeuille. Les placements temporaires sont comptabilisés au plus faible du coût ou de la valeur marchande. Les placements de portefeuille sont comptabilisés au plus faible du coût ou de leur valeur de réalisation nette estimative.

Les débiteurs sont comptabilisés au coût. Une provision pour moins-value est comptabilisée lorsque le recouvrement des débiteurs est jugé douteux.

Les prêts en cours sont initialement comptabilisés au coût. Une provision pour moins-value est comptabilisée lorsque le recouvrement d'un prêt en cours, ou d'une partie de celui-ci, est jugé douteux.

Les prêts en cours comprennent les prêts accordés aux entreprises publiques et les prêts consentis dans le cadre du programme de prêts aux étudiants et du programme d'investissement dans le secteur de la fabrication de pointe. Les prêts en cours assortis de conditions avantageuses importantes sont considérés en partie comme des subventions et sont comptabilisés à la date où ils sont consentis à leur valeur nominale réduite du montant de la portion des prêts constituant une subvention. Le montant de la subvention est imputé aux charges à la date où le prêt est consenti ou lorsque des conditions avantageuses sont accordées. Le montant de l'escompte du prêt est amorti par imputation aux revenus pendant la durée du prêt.

Le poste Investissements dans les entreprises publiques représente l'actif net des entreprises publiques, comptabilisé selon la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation, décrite dans la section sur les principes de consolidation.

### **Immobilisations corporelles et actif non financier**

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées selon le coût historique moins l'amortissement accumulé. Le coût historique comprend les coûts directement liés à l'acquisition, la conception, la construction, l'aménagement ou l'amélioration des immobilisations corporelles. Le coût inclut les frais généraux directement attribuables à la construction et à l'aménagement, et l'intérêt lié au financement pendant la construction. Les immobilisations corporelles, à l'exception des terrains, sont amorties pendant leur durée de vie utile prévue selon une base linéaire.

Les coûts d'entretien et de réparation sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés. Les améliorations qui prolongent de façon significative la vie utile ou la capacité d'une immobilisation corporelle sont capitalisées.

L'actif non financier comprend également les charges payées d'avance et les stocks.

## **2. Dette**

La province emprunte sur les marchés nationaux et internationaux. La dette de 333,1 milliards de dollars au 31 mars 2017 (327,4 milliards de dollars en 2015-2016) se compose essentiellement d'obligations et de débentures émises sur les marchés financiers publics nationaux et internationaux à court et à long terme, et de titres de créance internes détenus par certains régimes de retraite du secteur public fédéraux et provinciaux. La dette présentée dans cette note comprend la dette contractée pour les besoins de la province de 312,7 milliards de dollars (303,1 milliards de dollars en 2015-2016) et la dette de la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (SFIEO) de 20,4 milliards de dollars (24,4 milliards de dollars en 2015-2016). Le tableau suivant présente le calendrier d'échéances de la dette active de la province, selon les devises pour le remboursement, exprimé en dollars canadiens, et tient compte de l'incidence des contrats dérivés connexes. Se reporter à la note 4 pour la dette des organismes du secteur parapublic qui sont contrôlés par la province et font l'objet d'une consolidation par intégration proportionnelle.

<b>Dettes</b>					2017	2016
<b>Au 31 mars</b>						
<b>(en millions de dollars)</b>						
<b>Devise</b>	<b>Dollar canadien</b>	<b>Dollar américain</b>	<b>Euro</b>	<b>Autres devises<sup>1</sup></b>	<b>Total</b>	<b>Total</b>
<b>Échéance :</b>						
2017	–	–	–	–	–	42 752 \$
2018	28 393	10 462	385	–	<b>39 240 \$</b>	17 795
2019	12 141	9 186	–	654	<b>21 981</b>	22 352
2020	16 058	6 149	4 764	532	<b>27 503</b>	24 401
2021	14 124	4 596	1 652	1 476	<b>21 848</b>	21 922
2022	14 452	5 971	–	–	<b>20 423</b>	–
1 – 5 ans	85 168	36 364	6 801	2 662	<b>130 995</b>	129 222
6 – 10 ans	70 997	3 742	5 009	900	<b>80 648</b>	82 338
11 – 15 ans	15 947	–	–	–	<b>15 947</b>	14 598
16 – 20 ans	17 911	–	–	–	<b>17 911</b>	17 732
21 – 25 ans	37 192	–	80	–	<b>37 272</b>	27 879
26 – 50 ans <sup>2</sup>	50 329	–	–	–	<b>50 329</b>	55 644
<b>Total<sup>3,4</sup></b>	<b>277 544</b>	<b>40 106</b>	<b>11 890</b>	<b>3 562</b>	<b>333 102 \$</b>	327 413 \$
<b>Dettes contractées pour les besoins de la province<sup>5</sup></b>	<b>257 826</b>	<b>39 737</b>	<b>11 711</b>	<b>3 406</b>	<b>312 680</b>	303 055
<b>Dettes de la SFIEO</b>	<b>19 718</b>	<b>369</b>	<b>179</b>	<b>156</b>	<b>20 422</b>	24 358
<b>Total</b>	<b>277 544</b>	<b>40 106</b>	<b>11 890</b>	<b>3 562</b>	<b>333 102 \$</b>	327 413 \$
<b>Taux d'intérêt effectifs (moyenne pondérée)</b>						
<b>2017</b>	<b>3,79 %</b>	<b>1,84 %</b>	<b>3,48 %</b>	<b>3,15 %</b>	<b>3,54 %</b>	–
2016	3,92 %	1,98 %	3,37 %	3,49 %	–	3,62 %

<sup>1</sup> Les autres devises comprennent le dollar australien, le yen japonais et le franc suisse.

<sup>2</sup> L'échéance la plus longue est le 2 juin 2062.

<sup>3</sup> Au 31 mars 2017, le total de la dette en devises était de 55,6 milliards de dollars (61,4 milliards de dollars en 2015-2016). De ce montant, 54,8 milliards de dollars ou 98,6 % (60,4 milliards de dollars ou 98,4 % en 2015-2016) étaient des emprunts entièrement couverts en dollars canadiens. Le reste, soit 1,4 % (1,6 % en 2015-2016) de la dette en devises, était des emprunts non couverts : 238 millions de dollars (425 millions de dollars en 2015-2016) en yens japonais et 531 millions de dollars (540 millions de dollars en 2015-2016) en francs suisses. La dette non couverte en devises, exprimée en pourcentage de la dette totale, était de 0,2 % (0,3 % en 2015-2016).

<sup>4</sup> La dette totale inclut des obligations nulles (0,5 milliard de dollars en 2015-2016) et comprenant des options intégrées dont peut se prévaloir la province ou l'obligataire dans certaines conditions.

<sup>5</sup> Au 31 mars 2017, la dette pour les besoins de la province, soit des titres achetés et détenus par la province en dollars canadiens et américains selon l'équivalent en dollars canadiens, englobe une dette à long terme de 5,7 milliards de dollars (4,3 milliards de dollars en 2015-2016) et nulle (1,3 milliard de dollars en 2015-2016), et une dette à court terme de 3,1 milliards de dollars (2,0 milliards de dollars en 2015-2016) et nulle (nulle en 2015-2016).

<b>Dettes</b> <b>Au 31 mars</b> <b>(en millions de dollars)</b>	<b>2017</b>	<b>2016</b>
<b>Dettes payables aux/à l'/à la :</b>		
Investisseurs publics	<b>321 442 \$</b>	315 443 \$
Office d'investissement du régime de pensions du Canada	<b>10 233</b>	10 233
Société ontarienne de gestion des fonds des investisseurs immigrants	<b>492</b>	709
Dettes du trust des conseils scolaires	<b>652</b>	674
Société canadienne d'hypothèques et de logement	<b>283</b>	354
<b>Total</b>	<b>333 102 \$</b>	327 413 \$

La juste valeur de la dette active vise à estimer les montants auxquels les titres d'emprunts pourraient être échangés dans le cadre d'une opération entre parties consentantes. Pour établir la valeur de la dette provinciale, on obtient une juste valeur estimative en ayant recours à des flux de trésorerie actualisés et à d'autres méthodes d'évaluation, puis on la compare aux cotes du marché public lorsqu'elles sont disponibles. Ces estimations sont modifiées par les hypothèses de taux d'actualisation et par le montant et le calendrier des flux futurs.

La juste valeur estimative de la dette au 31 mars 2017 était de 373,3 milliards de dollars (375,6 milliards de dollars en 2015-2016). Ce montant est plus élevé que la valeur comptable de 333,1 milliards de dollars (327,4 milliards de dollars en 2015-2016) parce que les taux d'intérêt actuels sont généralement inférieurs aux taux d'intérêt s'appliquant à une partie de la dette émise. La juste valeur de la dette ne tient pas compte de l'incidence des contrats dérivés connexes.

### **Dettes du trust des conseils scolaires**

Un trust de conseils scolaires a été constitué en juin 2003 pour refinancer en permanence la dette contractée par 55 conseils scolaires. Il a émis des débentures à fonds d'amortissement de 30 ans, totalisant 891 millions de dollars, et versé 882 millions de dollars du produit aux 55 conseils scolaires en contrepartie du droit irrévocable de recevoir les futurs paiements de transfert de la province touchant cette dette. Celle-ci sera remboursée au cours de la période de 30 ans par les paiements de transfert annuels que versera le ministère de l'Éducation dans le fonds d'amortissement du trust en vertu du programme des Subventions de fonctionnement aux conseils scolaires. Cette dette, comptabilisée, déduction faite du fonds d'amortissement de 239 millions de dollars (217 millions de dollars en 2015-2016), est incluse dans la dette de la province.

### **3. Gestion du risque et instruments financiers dérivés**

La province utilise diverses stratégies de gestion du risque et respecte des limites d'exposition rigoureuses pour s'assurer que le risque financier est géré de façon prudente et efficace. Elle a recours notamment à la stratégie relative aux instruments financiers dérivés (« dérivés »).

Les dérivés sont des contrats financiers dont la valeur provient des instruments sous-jacents. La province utilise les dérivés pour se prémunir contre les risques de change et de taux d'intérêt.

Les opérations de couverture sont effectuées principalement grâce à des swaps, qui sont des contrats au sens de la loi dans le cadre desquels la province convient avec une autre partie d'échanger des flux de trésorerie selon un ou plusieurs montants nominaux à l'aide de taux d'intérêt de référence stipulés pendant une période déterminée. Cela permet à la province de compenser ses obligations actuelles et, par conséquent, de les convertir en des obligations ayant des caractéristiques plus favorables quant aux coûts. Parmi les autres instruments dérivés employés par la province figurent les contrats de change à terme, les contrats de garantie de taux d'intérêt, les contrats à terme normalisés et les contrats d'options.

#### **Risque de change**

Le risque de change est le risque que la valeur en dollars canadiens des paiements du principal et des intérêts sur les emprunts en devises et la valeur des opérations en devises varient en raison des fluctuations des taux de change. Afin de gérer le risque de change, la province se sert de contrats dérivés, dont des contrats de change à terme, des contrats à terme normalisés, des contrats d'options et des swaps, pour convertir en dollars canadiens ses flux de trésorerie qui sont en devises. La plupart des contrats dérivés couvrent la dette sous-jacente en harmonisant toutes les durées cruciales par souci d'efficacité. La durée d'un contrat de change à terme utilisé aux fins de couverture est habituellement plus courte que celle de la dette sous-jacente. Cependant, l'efficacité de la couverture est assurée par la prolongation continue de la durée du contrat pour qu'elle s'harmonise avec celle de la dette sous-jacente ou jusqu'à ce que le contrat soit remplacé par un contrat dérivé plus long.

En vertu de la politique actuelle concernant le risque du marché, le montant du principal de la dette en devises non couvert, déduction faite des avoirs en devises, ne doit pas dépasser 5 % de la dette totale contractée pour les besoins de la province et de la SFIEO. Au 31 mars 2017, 0,2 % et 0 % (0,3 % et 0 % en 2015-2016) de tous les emprunts étaient dans une position non couverte. Au 31 mars 2017, la dette non couverte se limitait à la dette émise en yens japonais et en francs suisses.

L'appréciation de un yen de la devise japonaise, par rapport au dollar canadien, entraînerait une augmentation de 2,9 millions de dollars (5,0 millions de dollars en 2015-2016) de la dette en yens japonais non couverte et une hausse correspondante de l'intérêt sur la dette de 1,0 million de dollars (1,3 million de dollars en 2015-2016). L'appréciation de un centime suisse, par rapport au dollar canadien, entraînerait une augmentation de 7,1 millions de dollars (7,4 millions de dollars en 2015-2016) de la dette en francs suisses non couverte et une hausse correspondante de l'intérêt sur la dette de 2,5 millions de dollars (2,1 millions de dollars en 2015-2016). Les pertes totales relatives au change comptabilisées dans l'état des résultats de 2016-2017 s'élevaient à 23,2 millions de dollars (pertes de 5,1 millions de dollars en 2015-2016).

### **Risque de taux d'intérêt**

Les charges liées à l'intérêt sur la dette peuvent également varier à cause des changements des taux d'intérêt. En ce qui concerne la dette contractée pour les besoins de la province et la dette de la SFIEO, le risque est évalué selon le risque de révision des taux d'intérêt, qui équivaut au risque lié aux emprunts à taux flottant et aux emprunts à taux fixe arrivant à échéance au cours des 12 prochains mois, déduction faite des réserves de liquidités, exprimé en pourcentage des dettes précitées.

En vertu de la politique actuelle sur le risque de marché, le risque de révision des taux d'intérêt est limité à 35 % dans le cas de la dette contractée pour les besoins de la province et de la dette de la SFIEO. Au 31 mars 2017, le risque de révision des taux d'intérêt nets dans le cas de la dette contractée pour les besoins de la province et de la dette de la SFIEO était de 11,2 % et de -3,1 % respectivement (10,9 % et 7,6 % en 2015-2016). En fonction du risque lié aux emprunts à taux flottant au 31 mars 2017 et du refinancement des dettes à taux fixes venant à échéance prévu pour le 31 mars 2018, une augmentation des taux d'intérêt de 1 % (100 points de base) entraînerait une hausse de quelque 300 millions de dollars des frais d'intérêt sur la dette (350 millions de dollars en 2015-2016).

### **Risque de liquidité**

Le risque de liquidité est le risque que la province ne soit pas en mesure de s'acquitter de ses obligations financières à court terme actuelles. En vue de réduire ce risque, la province garde des réserves de liquidités, soit la trésorerie et les placements temporaires (note 8), retraités en fonction des biens affectés en garantie (note 13), à des niveaux qui devraient lui permettre de répondre à ses besoins futurs en trésorerie et qui lui donneront une certaine souplesse quant au calendrier de ses émissions de titres. Les actifs donnés en nantissement sont considérés comme grevés d'un privilège aux fins de liquidités, tandis que les biens donnés en garantie détenus qui peuvent être vendus ou donnés en nantissement de nouveau sont une source de liquidités. En outre, la province dispose de programmes de billets à court terme comme autres sources de liquidités.

## Risque de crédit

Les instruments dérivés comportent un risque de crédit, soit le risque qu'une contrepartie manque à ses obligations contractuelles quant aux instruments dérivés pour lesquels la province a un gain non réalisé. Le tableau suivant indique le risque de crédit lié au portefeuille des instruments financiers dérivés, mesuré selon la valeur de remplacement des contrats dérivés, au 31 mars 2017.

<b>Exposition au risque de crédit</b>		
<b>Au 31 mars</b>		
<b>(en millions de dollars)</b>	<b>2017</b>	<b>2016</b>
Risque de crédit brut	<b>7 248 \$</b>	9 774 \$
Moins : Conventions de positionnement	<b>(4 981)</b>	(7 252)
<b>Risque de crédit net</b>	<b>2 267</b>	2 522
Moins : Biens reçus reçus en garantie ( <i>note 13</i> )	<b>(2 124)</b>	(1 712)
<b>Risque de crédit net (déduction faite des biens reçus en garantie)</b>	<b>143 \$</b>	810 \$

La province gère le risque de crédit associé aux dérivés notamment en ne faisant affaire qu'avec des contreparties ayant une bonne cote de solvabilité et en surveillant régulièrement la conformité aux limites de crédit. En outre, elle passe, avec la plupart de ses contreparties, des contrats (ententes cadres) comprenant des modalités de compensation lors d'une résiliation et, le cas échéant, de compensation de paiements. Le risque de crédit brut représente la perte qu'accuserait la province si toutes les contreparties qui constituent un risque de crédit manquaient à leurs obligations en même temps et si la province ne pouvait avoir recours aux provisions des conventions de compensation. Le risque de crédit net tient compte des effets modérateurs de ces provisions. Le risque de crédit net (déduction faite des biens reçus en garantie) renvoie à la perte que la province pourrait essayer, déduction faite des biens reçus en garantie des contreparties.



## 5. Revenus et apports en capital reportés

En 2010-2011, la province a renouvelé son partenariat commercial de longue date avec Teranet Inc. en prolongeant de 50 ans la validité des permis exclusifs délivrés à Teranet qui l'autorisent à fournir des services d'enregistrement immobilier électronique et liés aux brefs en Ontario. À l'issue de cette opération, la province a reçu un paiement forfaitaire unique de 1,0 milliard de dollars, amorti par imputation aux revenus au cours de la durée de validité du contrat.

La province offre l'option de renouveler l'immatriculation des véhicules pour deux ans et de renouveler le permis de conduire pour plusieurs années (deux ans pour les personnes âgées et cinq ans pour tous les autres conducteurs). Les montants perçus en raison de ces renouvellements pluriannuels sont comptabilisés dans les revenus sur les périodes de validité des immatriculations et des permis.

Les apports en capital reportés représentent la portion non amortie des actifs ou des passifs liés aux immobilisations corporelles servant à la construction ou à l'acquisition d'immobilisations corporelles provenant de financement pour des projets précis accordé par le gouvernement du Canada, des municipalités ou des tierces parties. Les apports en capital reportés sont comptabilisés dans les revenus au cours de la durée de vie utile estimative des immobilisations corporelles connexes une fois qu'elles sont mises en service.

<b>Revenus et apports en capital reportés</b>		
<b>Au 31 mars</b>		
<b>(en millions de dollars)</b>	<b>2017</b>	<b>2016</b>
Revenus reportés :		
Teranet	<b>890 \$</b>	923 \$
Immatriculation et permis de conduire	<b>1 073</b>	972
Autres	<b>2 321</b>	1 973
<b>Total des revenus reportés</b>	<b>4 284</b>	3 868
<b>Apports en capital reportés</b>	<b>7 254</b>	6 911
<b>Total</b>	<b>11 538 \$</b>	10 779 \$

## 6. Prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs

<b>Passif (Actif) découlant des prestations de retraite et des autres avantages sociaux futurs</b>				
<b>Au 31 mars</b>				
<b>(en millions de dollars)</b>	<b>2017</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2016</b>
	<b>Prestations de retraite</b>	Prestations de retraite (Chiffres retraités, voir note 16)	<b>Autres avantages sociaux futurs</b>	Autres avantages sociaux futurs
Obligation au titre des prestations	<b>124 700 \$</b>	118 448 \$	<b>10 915 \$</b>	10 999 \$
Moins : Actif des régimes de retraite	<b>(149 851)</b>	(140 834)	<b>(562)</b>	(562)
(Excédent)/Insuffisance de l'actif par rapport aux obligations <sup>1,2</sup>	<b>(25 151)</b>	(22 386)	<b>10 353</b>	10 437
Gains actuariels non amortis	<b>14 104</b>	13 074	<b>125</b>	314
Charge à payer (actif)	<b>(11 047)</b>	(9 312)	<b>10 478</b>	10 751
Provision pour moins-value <sup>3</sup>	<b>14</b>	—	<b>—</b>	—
<b>Passif total (Actif net)</b>	<b>(11 033 \$)</b>	(9 312 \$)	<b>10 478 \$</b>	10 751 \$

<sup>1</sup> Ce montant comprend 26 733 millions de dollars ayant trait aux régimes de retraite dont l'actif dépasse les obligations et de 1 582 millions de dollars ayant trait aux régimes de retraite dont les obligations dépassent l'actif (23 940 millions de dollars dans le cas des régimes de retraite dont l'actif dépasse les obligations et 1 554 millions de dollars dans le cas des régimes dont les obligations dépassent l'actif, en 2015-2016).

<sup>2</sup> Dans le cas de tous les autres avantages sociaux futurs, les obligations dépassent l'actif.

<sup>3</sup> La provision pour moins-value a trait à l'actif net du Colleges of Applied Arts and Technology Pension Plan (CAATPP), un régime de retraite interentreprises à prestations déterminées.

<b>Charges des prestations de retraite et des autres avantages sociaux futurs</b>				
<b>Pour l'exercice clos le 31 mars</b>				
<b>(en millions de dollars)</b>				
	2017	2017	2017	2016
	Prestations de retraite	Autres avantages sociaux futurs	Total	Total, voir note 16
Coût des prestations	3 555 \$	784 \$	4 339 \$	4 220 \$
Amortissement des gains actuariels	(849)	(30)	(879)	(452)
Cotisations salariales et autres cotisations des employeurs	(325)	–	(325)	(318)
Coût (Gain) découlant de modifications des régimes ou de compressions	51	(3)	48	(43)
Prise en compte des gains actuariels non amortis	(51)	–	(51)	(77)
Frais/(Revenu) d'intérêt	(1 317)	207	(1 110)	(731)
Provision pour moins-value <sup>2</sup>	14	–	14	–
<b>Total<sup>1</sup></b>	<b>1 078 \$</b>	<b>958 \$</b>	<b>2 036 \$</b>	<b>2 599 \$</b>

<sup>1</sup> Les charges totales des prestations de retraite et des autres avantages sociaux futurs sont indiquées à l'Annexe 3. Les recouvrements du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario, qui s'élèvent à 377 millions de dollars (charges de 110 millions de dollars en 2015-2016), sont incluses dans les charges liées à l'Éducation de l'état consolidé des résultats et elles sont divulguées séparément à l'Annexe 4. Les charges du Healthcare of Ontario Pension Plan, qui s'élèvent à 592 millions de dollars (747 millions de dollars en 2015-2016), sont incluses dans les charges liées à la Santé de l'état consolidé des résultats. Les charges du Colleges of Applied Arts and Technology Pension Plan, qui s'élèvent à 208 millions de dollars (190 millions de dollars en 2015-2016), sont incluses dans les charges liées à l'Éducation postsecondaire et formation de l'état consolidé des résultats. Les charges du Régime de retraite des fonctionnaires et du Régime de retraite du SEFPO, qui s'élèvent à 701 millions de dollars (696 millions de dollars en 2015-2016) et les charges liées aux autres prestations de retraite et avantages sociaux futurs, qui s'élèvent à 283 millions de dollars (393 millions de dollars en 2015-2016) sont incluses dans les charges d'administration générale et autres dans l'état consolidé des résultats et sont classés dans les avantages sociaux et prestations de retraite à l'annexe 4. Le reste des charges des prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs des organismes du secteur parapublic est inclus dans les charges des ministères pertinents à l'Annexe 4.

<sup>2</sup> La provision pour moins-value a trait à l'actif net du Colleges of Applied Arts and Technology Pension Plan (CAATPP), un régime de retraite interentreprises à prestations déterminées.

## Prestations de retraite

La province répond de plusieurs régimes de retraite. Elle est le seul promoteur du Régime de retraite des fonctionnaires (RRF) et est copromoteur du Régime de retraite du Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario (SEFPO) et du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (RREEO). Ces trois régimes sont des régimes contributifs à prestations déterminées qui garantissent aux fonctionnaires ainsi qu'aux enseignants et aux administrateurs des paliers élémentaire et secondaire de l'Ontario un revenu déterminé au moment de la retraite. Les prestations sont calculées principalement en fonction de la rémunération moyenne des cinq meilleures années et des années de service des participants, et elles sont indexées en fonction de l'indice des prix à la consommation afin de constituer une mesure de protection contre l'inflation. Les participants cotisent normalement entre 7 % et 11 % de leur salaire aux régimes. La province verse des cotisations équivalentes. Les employeurs qui ne sont pas consolidés par la province ne sont pas pris en compte dans les obligations et l'actif du RREEO et du Régime du SEFPO.

La province a modifié sa comptabilité de l'actif net des régimes de retraite conjoints, comme l'explique la note 16.

La province répond également du régime d'avantages sociaux supplémentaires des fonctionnaires et de la Convention de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario. Les charges et le passif de ces régimes sont inclus dans les charges et le passif des prestations de retraite déclarés dans les tableaux précédents.

Outre les régimes de retraite offerts par le gouvernement provincial, les prestations de retraite des employés des hôpitaux et des collèges sont versées par le Healthcare of Ontario Pension Plan (HOOPP) et le Colleges of Applied Arts and Technology Pension Plan (CAATPP) respectivement, et font partie des présents états financiers.

Le HOOPP est un régime de retraite interentreprises couvrant les employés du secteur de la santé de l'Ontario. Le CAATPP est un régime de retraite interentreprises couvrant les employés des collèges d'arts appliqués et de technologie de l'Ontario, du Service d'admission des collèges de l'Ontario et de l'Ontario College Library Services. Ces deux régimes sont comptabilisés comme des régimes de retraite interentreprises à prestations déterminées qui versent aux participants admissibles un revenu de retraite calculé d'après une formule tenant compte des salaires touchés pendant une certaine période et du nombre d'années de cotisation au régime. Ces régimes sont financés par les cotisations des employeurs et des employés participants, ainsi que par les revenus de placement.

L'obligation au titre des prestations et de l'actif des régimes de retraite susmentionnés est fondée sur des évaluations comptables actuarielles effectuées chaque année. Le financement de ces régimes est fondé sur des évaluations actuarielles prévues par la loi et effectuées au moins une fois tous les trois ans.

La province enregistre un pourcentage de l'obligation nette du HOOPP et de l'actif net du CAATPP, selon la proportion des cotisations des employeurs et des employés, à l'exclusion des employeurs qui ne sont pas consolidés par la province.

La province n'a le contrôle exclusif ou conjoint sur les décisions concernant les niveaux de cotisation ou les changements dans les prestations ni pour le HOOPP ni pour le CAATPP, deux régimes interentreprises, puisqu'elle n'est pas membre des comités chargés de prendre ces décisions. Par conséquent, une provision pour moins-value sera enregistrée pour réduire la valeur de l'actif net de ces régimes, le cas échéant, jusqu'à ce que leur actif net soit utilisé pour réduire les cotisations futures.

## Renseignements sur les régimes contributifs à prestations déterminées :

	RREEO	RRF	SEFPO	HOOPP	CAATPP
<b>Meilleure estimation du gouvernement au 31 décembre 2016</b>					
Taux d'inflation	2,00 %	2,00 %	2,00 %	2,00 %	2,00 %
Taux d'indexation salariale	2,75 %	2,75 %	2,75 %	4,00 %	3,25 %
Taux d'actualisation et taux prévu de rendement de l'actif des régimes de retraite	6,00 %	5,75 %	5,90 %	5,75 %	5,75 %
Rendement réel de l'actif des régimes de retraite	4,20 %	8,10 %	5,43 %	10,35 %	8,00 %
<b>Évaluation actuarielle au 31 décembre 2016</b>					
Valeur marchande de l'actif des caisses de retraite <sup>1</sup> (en millions de dollars)	85 245	24 381	9 024	33 294	4 691
Valeur axée sur la valeur marchande de l'actif <sup>1</sup> (en millions de dollars)	81 582	23 675	8 781	31 339	4 474
Cotisations des employeurs <sup>2</sup> (en millions de dollars)	1 643	406	237	962	210
Cotisations salariales <sup>3</sup> (en millions de dollars)	1 630	339	245	820	216
Versements de prestations <sup>1</sup> (y compris les transferts à d'autres régimes) (en millions de dollars)	2 810	1 245	426	1 006	220
Nombre de participants actifs (approximatif)	182 000	42 000	44 000	206 000	28 000
Âge moyen des participants actifs	42,6	45,6	45,1	44,8	47,9
Durée estimative prévue du reste de la carrière active des participants (années)	15,2	10,8	12,5	12,8	12,9
Nombre de pensionnés, y compris les survivants (approximativement)	136 000	38 000	36 000	95 000	15 000
<b>Meilleure estimation du gouvernement au 31 décembre 2015</b>					
Taux d'inflation	2,00 %	2,00 %	2,00 %	2,00 %	2,00 %
Taux d'indexation salariale	3,00 %	3,00 %	3,00 %	4,25 %	3,00 %
Taux d'actualisation et taux prévu de rendement de l'actif des régimes de retraite	6,25 %	6,00 %	6,25 %	5,75 %	6,00 %
Rendement réel de l'actif des régimes de retraite	13,00 %	6,14 %	8,00 %	5,12 %	8,10 %
<b>Évaluation actuarielle au 31 décembre 2015</b>					
Valeur marchande de l'actif des caisses de retraite (en millions de dollars)	83 229	23 075	8 717	30 498	4 301
Valeur axée sur la valeur marchande de l'actif (en millions de dollars)	77 597	21 886	8 690	28 628	4 033
Cotisations des employeurs <sup>2</sup> (en millions de dollars)	1 600	400	232	930	202
Cotisations salariales <sup>3</sup> (en millions de dollars)	1 588	318	228	776	207
Versements de prestations (y compris les transferts à d'autres régimes) (en millions de dollars)	2 719	1 176	425	918	205
<sup>1</sup>	Compte tenu de la part de la province, qui exclut les employeurs qui ne sont pas consolidés par la province.				
<sup>2</sup>	Les cotisations des employeurs versées durant l'exercice de la province. Ces cotisations ne tiennent pas compte des cotisations d'employeurs versées par des organismes non consolidés participant au RRF et au SEFPO, ni des autres cotisations d'employeurs au RREEO. Les cotisations des employeurs au RREEO englobent des paiements spéciaux de 99 millions de dollars (99 millions de dollars en 2015-2016).				
<sup>3</sup>	Cotisations salariales versées pendant l'année civile, à l'exclusion des cotisations salariales d'employés d'organismes non consolidés.				

## **Autres avantages sociaux futurs**

Les autres avantages sociaux futurs sont les avantages non liés aux prestations de retraite, les avantages postérieurs à l'emploi, les congés rémunérés et les indemnités de départ.

### **Avantages non liés aux prestations de retraite**

La province fournit une assurance dentaire, une assurance vie de base, ainsi que des prestations supplémentaires d'assurance-santé et d'assurance hospitalisation au personnel à la retraite admissible, par l'entremise d'un régime collectif. Certains participants au Régime de retraite des fonctionnaires et au Régime de retraite du SEFPO qui ne respectaient pas le critère d'admissibilité actuel de 10 années de service ouvrant droit à pension au 1<sup>er</sup> janvier 2017 doivent maintenant justifier de 20 ans de service pour prendre leur retraite sans réduction des prestations de retraite et être admissibles aux prestations d'assurance. Tout participant admissible qui a commencé à toucher des prestations de retraite à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 peut soit participer au régime traditionnel de prestations d'assurance versées après la retraite et payer 50 % des coûts de la prime, soit participer au nouveau régime de prestations versées après la retraite axé sur les retraités, sans frais pour le participant.

L'inscription facultative au régime axé sur les retraités, dont les retraités doivent assumer la totalité des coûts, est également offerte aux employés engagés avant le 1<sup>er</sup> janvier 2017 et qui prendront leur retraite ultérieurement sans réduction de leurs prestations, en fonction d'un minimum de 10 années de service ouvrant droit à pension, et aux employés qui ont été engagés le 1<sup>er</sup> janvier 2017 ou après et qui prennent leur retraite ultérieurement sans réduction de leurs prestations, en fonction d'un minimum de 20 années de service ouvrant droit à pension.

Le passif associé aux avantages non liés aux prestations de retraite, qui s'élevait à 8,1 milliards de dollars au 31 mars 2017 (8,3 milliards de dollars en 2015-2016), est inclus dans le passif lié aux autres avantages sociaux futurs. Les charges pour 2016-2017, qui s'élèvent à 279 millions de dollars (422 millions de dollars en 2015-2016), sont incluses dans les charges liées aux autres avantages sociaux futurs.

Le taux d'actualisation utilisé dans le calcul des avantages non liés aux prestations de retraite pour 2016-2017 est de 3,25 % (3,40 % en 2015-2016). Le taux d'actualisation utilisé par les organismes du secteur parapublic pour le calcul des avantages non liés aux prestations de retraite pour 2016-2017 se situe entre 2,00 % et 6,00 % (entre 2,35 % et 5,75 % en 2015-2016).

### **Avantages sociaux postérieurs à l'emploi, congés rémunérés et indemnités de départ**

La province fournit, dans le cadre d'un régime autogéré, des indemnités d'accident du travail, des prestations d'invalidité de longue durée ainsi que des prestations ordinaires aux employés qui touchent des prestations d'invalidité de longue durée.

En ce qui concerne tous les autres employés assujettis aux modalités des conventions collectives et de la directive du Conseil de gestion du gouvernement sur la rémunération, s'il y a lieu, la province verse une indemnité de départ égale à une semaine de salaire pour chaque année de service, jusqu'à concurrence de 50 % de leur salaire annuel. Les employés qui ont terminé une année de service complète, mais moins de cinq ans, ont aussi droit à une indemnité de départ en cas de décès, de départ à la retraite ou de mise à pied. Les employés qui démissionnent ne sont admissibles à aucune indemnité de départ liée à leur service après décembre 2011.

Au cours de l'année précédente, la province a éliminé les indemnités de fin d'emploi à la retraite pour les employés du Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario (SEFPO) embauchés le 1<sup>er</sup> janvier 2013 ou par la suite. Pour les employés du SEFPO qui ont pris leur retraite après le 31 décembre 2016, l'accumulation du service a été plafonnée au 31 décembre 2016 et toute prime de départ à la retraite après le 1<sup>er</sup> janvier 2016 sera payée en fonction du salaire en vigueur le 31 décembre 2016. Un gain de 128 millions de dollars découlant de compressions dans le cadre du régime et la constatation de gains nets non amortis de 22 millions de dollars étaient inclus dans les autres avantages sociaux futurs de l'exercice 2015-2016.

Le passif total découlant des avantages sociaux postérieurs à l'emploi, qui était de 2,4 milliards de dollars au 31 mars 2017 (2,5 milliards de dollars en 2015-2016), est inclus dans le passif découlant d'autres avantages sociaux futurs. Les charges totales découlant des avantages sociaux postérieurs à l'emploi, qui s'élevaient à 679 millions de dollars en 2016-2017 (434 millions de dollars en 2015-2016), sont incluses dans les charges découlant des autres avantages sociaux futurs.

Le taux d'actualisation utilisé pour le calcul des avantages sociaux postérieurs à l'emploi, des congés rémunérés et des indemnités de départ est de 2,55 % en 2016-2017 (2,70 % en 2015-2016). Le taux d'actualisation utilisé par les organismes du secteur parapublic pour le calcul des avantages sociaux postérieurs à l'emploi en 2016-2017 varie entre 2,00 % et 6,50 % (entre 2,35 % et 6,75 % en 2015-2016).

## 7. Autres passifs

<b>Autres passifs</b> Au 31 mars (en millions de dollars)	2017	2016
Contrats d'achat d'électricité	178 \$	307 \$
Passif au titre des sites contaminés	1 812	1 751
Autres fonds et passifs	4 377	4 290
<b>Total</b>	<b>6 367 \$</b>	<b>6 348 \$</b>

### Contrats d'achat d'électricité

Des contrats d'achat d'électricité et des conventions de prêt connexes ont été conclus par l'ancienne société Ontario Hydro avec des producteurs indépendants situés en Ontario. Ces contrats prévoyaient l'achat d'électricité à des prix qui devaient être supérieurs aux futurs prix du marché. Par conséquent, la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (SFIEO), successeur légal d'Ontario Hydro, a inscrit un passif de 4,3 milliards de dollars selon la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie à partir du moment où Ontario Hydro est devenue la SFIEO le 1<sup>er</sup> avril 1999. La SFIEO a commencé à toucher les prix contractuels réels pour l'électricité vendue aux consommateurs le 1<sup>er</sup> janvier 2005 et, par conséquent, elle amortit ce passif par imputation aux revenus chaque année. La diminution du passif au titre des contrats d'achat d'électricité a été de 129 millions de dollars (172 millions de dollars en 2015-2016), comptabilisés dans les revenus, ce qui a réduit le passif en cours au titre des contrats d'achat d'électricité au 31 mars 2017 pour le ramener à 178 millions de dollars (307 millions de dollars en 2015-2016).

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2017, les coûts engagés par la SFIEO en vertu des contrats d'approvisionnement en électricité ont totalisé 838 millions de dollars (875 millions de dollars en 2015-2016). Ces coûts ont été récupérés auprès des consommateurs d'électricité (comme le démontrent les Annexes 1, 3 et 4).

### Passif au titre des sites contaminés

La province fournit de l'information sur le passif environnemental au titre de la gestion et de l'assainissement des sites contaminés lorsqu'elle est obligée d'engager les coûts en question ou est susceptible de l'être. Un passif de 1 812 millions de dollars (1 751 millions de dollars en 2015-2016) a été comptabilisé, fondé sur des évaluations environnementales ou, à défaut, sur des estimations relatives à ces sites.

Les efforts déployés constamment par la province pour évaluer les sites contaminés pourraient donner lieu à un passif environnemental supplémentaire en raison de l'assainissement de nouveaux sites repérés, ou de changements apportés aux évaluations ou à l'utilisation prévue de sites existants, y compris les sites miniers. Tout changement subi par le passif de la province au titre des sites contaminés sera comptabilisé au cours de l'année où ils sont évalués comme étant susceptibles d'être estimés et où ils peuvent raisonnablement l'être.

## Autres fonds et passifs

Les autres fonds et passifs comprennent les prestations et les avantages de retraite liés à la Caisse de retraite des juges provinciaux et aux Comptes des avantages sociaux supplémentaires de la fonction publique, des juges de paix, des sous-ministres et des protonotaires chargés de la gestion des causes, ainsi que les fonds grevés d'affectations d'origine externe et d'autres passifs à long terme.

## 8. Placements

<b>Placements</b> Au 31 mars (en millions de dollars)	2017	2016
Placements temporaires	12 307 \$	16 112 \$
Plus : Actifs achetés aux termes de prises en pension de titres	6 364	4 657
Moins : Actifs vendus aux termes de pensions sur titres	(2 753)	(1 008)
Total des placements temporaires	15 918 \$	19 761 \$
Autres placements	2 065	2 004
<b>Total des placements</b>	<b>17 983 \$</b>	<b>21 765 \$</b>

### Placements temporaires

Les placements temporaires consistent principalement en placements dans des obligations du gouvernement, dont 8,8 milliards de dollars (7,6 milliards de dollars en 2015-2016) en obligations et bons du Trésor émis par la province de l'Ontario. Ces obligations et bons du Trésor sont compris dans la dette active de la province à la note 2. La juste valeur des placements temporaires, y compris les actifs achetés et vendus aux termes de prises en pension de titres et de pensions sur titres, était de 15,9 milliards de dollars au 31 mars 2017 (19,8 milliards de dollars en 2015-2016). La juste valeur est établie à l'aide des cours du marché.

Une prise en pension de titres est une entente conclue entre deux parties aux termes de laquelle la province achète et revend ultérieurement un titre à un prix et à une date déterminés. Une pension sur titres est une entente conclue entre deux parties aux termes de laquelle la province vend et rachète ultérieurement un titre à un prix et à une date déterminés.

### Autres placements

Les autres placements représentent les placements détenus par les organismes du secteur parapublic. Ces placements consistent essentiellement en des titres à taux fixe. La juste valeur de ces placements est plus ou moins égale à la valeur comptable.

## 9. Immobilisations corporelles

### Immobilisations corporelles

Au 31 mars

(en millions de dollars)

	Terrains	Immeubles	Infrastructure de transport	Machines et matériel	Technologie de l'information	Autres	2017	2016
<b>Coût</b>								
Solde d'ouverture	14 651	76 914	32 769	12 164	6 097	6 747	<b>149 342</b>	141 056
Ajouts	701	3 038	3 659	695	860	1 092	<b>10 045</b>	10 922
Dispositions	13	125	549	229	139	51	<b>1 106</b>	2 636
<b>Solde de clôture</b>	<b>15 339</b>	<b>79 827</b>	<b>35 879</b>	<b>12 630</b>	<b>6 818</b>	<b>7 788</b>	<b>158 281</b>	<b>149 342</b>
<b>Amortissement cumulé</b>								
Solde d'ouverture	—	23 484	8 907	9 171	3 392	1 852	<b>46 806</b>	43 991
Ajouts	—	2 304	1 321	711	638	241	<b>5 215</b>	4 913
Dispositions	—	79	545	224	137	43	<b>1 028</b>	2 098
<b>Solde de clôture</b>	<b>—</b>	<b>25 709</b>	<b>9 683</b>	<b>9 658</b>	<b>3 893</b>	<b>2 050</b>	<b>50 993</b>	<b>46 806</b>
<b>Valeur comptable nette</b>								
<b>2017</b>	<b>15 339</b>	<b>54 118</b>	<b>26 196</b>	<b>2 972</b>	<b>2 925</b>	<b>5 738</b>	<b>107 288</b>	—
2016	14 651	53 430	23 862	2 993	2 705	4 895	—	102 536

Les terrains englobent les terrains acquis pour l'infrastructure de transport, les parcs et les immeubles et pour toute autre utilisation dans le cadre de programmes, ainsi que pour les aménagements de terrains dont la durée de vie n'est pas définie et qui ne sont pas amortis. Les terrains ne comprennent pas les terres de la Couronne acquises en vertu d'un droit.

Les immeubles englobent les installations utilisées pour l'administration et les services, les barrages et les ouvrages.

L'infrastructure de transport englobe les routes provinciales, les voies ferrées, les ponts et les ouvrages et installations connexes, sauf les terrains et les immeubles.

Les machines et le matériel englobent principalement l'équipement des hôpitaux.

La technologie de l'information englobe le matériel informatique et les logiciels.

Le poste « Autres » comprend les actifs loués, les véhicules, les aéronefs et autres immobilisations corporelles diverses qui appartiennent au gouvernement ou aux organismes consolidés.

Les oeuvres d'art et les trésors historiques ne sont pas compris dans les immobilisations corporelles.

Les biens en construction sont inclus dans les diverses catégories de biens présentées précédemment. Au 31 mars 2017, les biens en construction ont une valeur totale de 12,2 milliards de dollars (11,8 milliards de dollars en 2015-2016). L'intérêt capitalisé pour l'exercice 2016-2017 est de 158 millions de dollars (165 millions de dollars en 2015-2016).

Toutes les immobilisations corporelles, à l'exception des biens en construction, des terrains et des aménagements de terrains dont la durée de vie n'est pas définie, sont amorties sur une base linéaire tout au long de leur durée de vie utile estimée. La charge d'amortissement de l'exercice 2016-2017 a totalisé 5,2 milliards de dollars (4,9 milliards de dollars en 2015-2016). La durée de vie utile des immobilisations corporelles de la province a été estimée comme suit :

Immeubles	20 à 40 ans
Barrages et ouvrages	20 à 80 ans
Infrastructure de transport	10 à 75 ans
Machines et matériel	3 à 20 ans
Technologie de l'information	3 à 15 ans
Autres	3 à 30 ans

## **10. Changements à la juste valeur des fonds de l'Ontario à des fins nucléaires**

Ontario Power Generation Inc. (OPG) et la province ont constitué des fonds en vertu de l'Ontario Nuclear Funds Agreement (fonds aux termes de l'ONFA) en vue de disposer de ressources financières suffisantes pour couvrir les coûts de déclasserment de centrales nucléaires et de gestion des déchets nucléaires.

Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2007, la juste valeur des fonds aux termes de l'ONFA est comptabilisée dans les états financiers consolidés de la province. Les pertes et gains non réalisés à l'égard des fonds aux termes de l'ONFA sont inclus dans le poste « Participations dans des entreprises publiques » et constatés dans le poste « Augmentation/(Diminution) de la juste valeur des fonds de l'Ontario à des fins nucléaires » de l'état consolidé de l'évolution de la dette nette et de l'état consolidé de l'évolution du déficit accumulé. Les pertes et gains réalisés à l'égard des fonds aux termes de l'ONFA sont constatés dans les revenus d'investissement dans les entreprises publiques. Les soldes interorganisationnels liés aux fonds aux termes de l'ONFA sont éliminés.

Les fonds aux termes de l'ONFA ont donné lieu à un gain non réalisé de 1 094 millions de dollars en 2016-2017 (à des pertes non réalisées de 1 003 millions de dollars en 2015-2016), ce qui a entraîné une augmentation au titre de l'investissement dans les entreprises publiques et une baisse correspondante de la dette nette et du déficit accumulé.

## 11. Vente d'actions ordinaires de Hydro One (placement secondaire)

En avril 2016, la province a vendu 14 % des actions ordinaires de Hydro One au prix de 23,65 \$ l'action ordinaire, dans le cadre d'un placement secondaire qui a généré un produit brut de quelque 2 milliards de dollars. Au 31 mars 2017, la province possédait environ 70 % des actions ordinaires de Hydro One. Un gain comptable de 538 millions de dollars a été constaté dans les résultats financiers de 2016-2017 relativement à la vente d'actions ordinaires de Hydro One. (Voir la note 18 pour de plus amples renseignements sur la vente supplémentaire d'actions en mai 2017.)

Un gain additionnel de 70 millions de dollars a été reporté, relativement à l'achat par Ontario Power Generation (OPG) de 9 millions d'actions ordinaires de Hydro One dans le cadre du placement secondaire. OPG a acheté ces actions en vue de les distribuer à ses employés admissibles représentés par le Syndicat des Travailleurs et Travailleuses du Secteur Énergétique et The Society of Energy Professionals pour remplir les futures obligations qui lui incombent à ce titre en vertu des conventions collectives. Ce gain reporté sera constaté au titre des revenus au fur et à mesure que les actions ordinaires de Hydro One seront distribuées aux employés admissibles d'OPG pour une période pouvant atteindre 15 ans à compter de 2018. Aucune entente n'a été conclue entre OPG et la province en ce qui a trait aux actions ordinaires de Hydro One ou au droit de vote lié à ces actions. Bien que la province soit le seul actionnaire d'OPG, elle n'a pas l'intention d'influencer OPG en ce qui a trait aux droits de vote qui se rattachent à ces actions.

Voici un résumé des principaux éléments directs du placement secondaire des actions de Hydro One :

<b>Placement secondaire d'actions de Hydro One (en millions de dollars)</b>	
Produit total de la vente d'actions	1 970 \$
Gain reporté sur la vente d'actions d'OPG	(70)
Coûts de transaction	(41)
<b>Produit net de la vente d'actions de Hydro One (déduction faite des coûts de transaction et du gain sur la vente d'actions à OPG)</b>	<b>1 859</b>
Valeur comptable des actions vendues ( <i>Annexe 9</i> )	(1 321)
<b>Gains sur la vente d'actions constatés en 2016-2017</b>	<b>538 \$</b>

Pendant l'exercice 2015-2016, la province a vendu environ 16 % des actions ordinaires de Hydro One, au prix de 20,50 \$ l'action, dans le cadre d'un appel public à l'épargne et de la vente d'actions connexes. Au 31 mars 2016, la province possédait environ 84 % des actions ordinaires de Hydro One.

La province a constaté un gain comptable de 783 millions de dollars sur la vente des actions de Hydro One dans les résultats financiers de 2015-2016. Un gain additionnel de 48 millions de dollars a été reporté relativement à la vente d'actions à des fiducies de syndicats du secteur de l'électricité durant l'année. Ce gain sera constaté au titre des revenus au fur et à mesure que les prêts accordés aux fiducies pour l'achat des actions seront remboursés (1,5 million de dollars de ce gain reporté a été comptabilisé dans les revenus en 2016-2017).

Parallèlement à la vente des actions de Hydro One au cours de l'exercice 2015-2016, l'entreprise est passée du régime provincial de paiements tenant lieu d'impôt sur les sociétés aux régimes fédéral et provincial d'imposition des sociétés. Immédiatement avant que cela ne se soit produit, Hydro One était réputée avoir disposé de ses biens et réalisé un produit équivalant à la juste valeur marchande de ces biens. En raison de cette disposition réputée, avant de quitter le régime provincial de paiements tenant lieu d'impôt sur les sociétés, en vertu de la *Loi de 1998 sur l'électricité*, Hydro One a dû verser un paiement à la province relativement au revenu et aux gains en capital liés à la différence entre la juste valeur et la valeur fiscale des biens. Ce paiement unique, appelé impôt de départ, s'est chiffré à 2,6 milliards de dollars. Hydro One a aussi versé 191 millions de dollars à la province en paiements supplémentaires tenant lieu d'impôt sur les sociétés parce que l'entreprise quittait le régime de paiements tenant lieu d'impôt sur les sociétés. Ces paiements uniques n'ont pas eu d'incidence sur le déficit annuel de la province puisque les revenus supplémentaires que la province a comptabilisés ont été neutralisés par une réduction équivalente du revenu net de Hydro One, qui était consolidé dans les états financiers de la province.

En raison de la transition de Hydro One vers le régime fédéral et provincial d'imposition des sociétés, un impôt à payer reporté a été éliminé et un actif d'impôt reporté a été constaté en 2015-2016, ce qui tient compte du fait que l'impôt en espèces que Hydro One devra payer sera réduit pendant un certain temps. La part revenant à la province de l'avantage découlant de l'impôt reporté a augmenté de 2,4 milliards de dollars les revenus de la province, ce dont les revenus tirés des entreprises publiques tiennent compte.

Voici un résumé des principaux éléments directs du premier appel public à l'épargne de Hydro One dont les résultats financiers de 2015-2016 tiennent compte :

<b>Premier appel public à l'épargne de Hydro One (en millions de dollars)</b>	
Produit total découlant de la vente d'actions	1 945 \$
Gain reporté sur la vente d'actions à des fiducies de syndicats du secteur de l'électricité	(48)
Coûts de transaction	(43)
<b>Produit net de la vente d'actions de Hydro One (déduction faite des coûts de transaction et du gain sur la vente d'actions à des fiducies de syndicats du secteur de l'électricité)</b>	<b>1 854</b>
Valeur comptable des actions vendues	(1 071)
<b>Gain sur la vente d'actions constaté en 2015-2016</b>	<b>783</b>
Revenus générés par les paiements tenant lieu d'impôt (électricité) ( <i>Annexe 1</i> )	2 791
Charges liées à l'impôt de départ de Hydro One et paiements tenant lieu d'impôt (contrebalancés par les revenus générés par les paiements tenant lieu d'impôt) dont tiennent compte les revenus tirés des entreprises publiques	(2 791)
Portion de l'économie d'impôt reportée de Hydro One constatée par la province dans le cadre de la consolidation de Hydro One Limited, dont tiennent compte les revenus tirés des entreprises publiques	2 392
<b>Incidence nette sur le déficit annuel en 2015-2016</b>	<b>3 175 \$</b>

## 12. Vente de Hydro One Brampton Networks Inc.

En août 2015, Hydro One a transféré à la province toutes les actions émises et en circulation de Hydro One Brampton en tant que dividende en nature. Hydro One a aussi transféré à la province toute la dette entre sociétés à long terme plus l'intérêt couru que Hydro One Brampton devait à Hydro One en tant que remboursement de capital déclaré. Les transferts ont été effectués à Brampton Distribution Holdco Inc., une entreprise publique nouvellement constituée de la province. Le 28 février 2017, la province, par l'entremise de Brampton Distribution Holdco Inc., a mis fin à sa participation dans Hydro One Brampton, en vendant ses actions à Alectra Utilities Corporation (Alectra). La province a ainsi constaté un gain comptable de 109 millions de dollars dans les états financiers consolidés. Voici un résumé des principaux éléments directs de la vente de Hydro One Brampton Networks :

<b>Vente de Hydro One Brampton Networks (en millions de dollars)</b>	
Produit total de la vente (sans tenir compte des paiements tenant lieu d'impôt)	545,2 \$
Coûts de transaction	(0,2)
<b>Produit net découlant de la vente de Hydro One Brampton Networks</b>	<b>545,0</b>
Valeur comptable de Hydro One Brampton Networks ( <i>Annexe 9</i> )	(436)
<b>Gain sur la vente constaté en 2016-2017</b>	<b>109 \$</b>

Suite à la vente de Hydro One Brampton Network, Brampton Distribution Holdco Inc. a cessé d'être une entreprise publique. Elle est classée comme un autre organisme public et fait l'objet d'une consolidation par intégration proportionnelle.

## 13. Passif éventuel

### Obligations garanties par la province

La limite autorisée pour les prêts garantis par la province au 31 mars 2017 équivalait à 1,4 milliard de dollars (1,4 milliard de dollars en 2015-2016). Les prêts en cours garantis et les autres éventualités s'élevaient à 0,9 milliard de dollars au 31 mars 2017 (1,0 milliard de dollars en 2015-2016). Les présents états financiers renferment une provision de 1,8 million de dollars (3,4 millions de dollars en 2015-2016) établie en fonction d'une estimation de la perte probable découlant de garanties données en vertu des programmes de soutien aux étudiants.

### Ontario Nuclear Funds Agreement

En vertu de l'Ontario Nuclear Funds Agreement (ONFA), la province est tenue d'effectuer des paiements si les coûts estimatifs de gestion des déchets nucléaires dépassent les seuils établis pour un volume donné de combustible épuisé. À l'heure actuelle, on ne peut ni déterminer la probabilité que les coûts dépassent ces seuils ni estimer la valeur de ces coûts. Les coûts estimatifs seront mis à jour périodiquement en fonction des nouvelles réalités quant à la gestion des déchets nucléaires.

En outre, aux termes de l'ONFA, la province garantit un rendement de 3,25 % au-dessus de l'indice des prix à la consommation de l'Ontario pour la portion du fonds réservé à la gestion du combustible épuisé se rapportant au volume fixe de combustible épuisé. Si le profit réalisé sur l'actif du fonds se rapportant au volume fixe de combustible épuisé est supérieur au taux garanti, la province a droit à l'excédent.

Deux ententes ont été conclues pour satisfaire aux exigences en matière de délivrance de permis de la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) relativement aux garanties financières pour couvrir les obligations d'OPG liées au déclassement de centrales nucléaires et à la gestion des déchets nucléaires. Une de ces ententes donne à la CCSN accès (dans des circonstances prescrites) aux fonds distincts établis en vertu de l'ONFA. L'autre entente signée par la province et la CCSN procure une garantie provinciale directe à la CCSN au nom d'OPG. Cette garantie a trait à la partie des obligations liées au déclassement de centrales nucléaires et à la gestion des déchets nucléaires qui n'était pas couverte par la valeur estimée des fonds de l'ONFA au 1<sup>er</sup> janvier 2013. En retour, la province reçoit d'OPG des droits annuels équivalant à 0,5 % de la valeur de la garantie. La garantie provinciale, qui peut atteindre 1 551 millions de dollars, est en vigueur du 1<sup>er</sup> janvier 2013 jusqu'à la fin de 2017, lorsque le prochain plan de référence pour la CCSN devrait être approuvé. En janvier 2016 et 2017, OPG a payé des droits de garantie de 8 millions de dollars à la province en fonction du montant garanti de 1 551 millions de dollars.

## Logement social – Ententes d’assurance-prêts

En ce qui a trait aux projets de logements à but non lucratif faisant partie du portefeuille provincial, la province doit indemniser la Société canadienne d’hypothèques et de logement (SCHL) de tous frais nets, notamment en ce qui a trait à la responsabilité en matière d’atteinte à l’environnement, pouvant résulter du défaut de paiement de prêts hypothécaires liés à ces projets, par l’entremise du ministère des Affaires municipales et du Logement, ou de la Société ontarienne d’hypothèques et de logement.

Au 31 mars 2017, les emprunts hypothécaires en cours étaient de 4,2 milliards de dollars (5,0 milliards de dollars en 2015-2016). Étant donné que les subventions de fonctionnement accordées par la province sont suffisantes pour que tous les versements hypothécaires soient effectués à temps, il est peu probable qu’il y ait défaut de paiement. Jusqu’ici, il n’y a eu aucune demande de règlement pour cause de défaut de paiement à l’égard des prêts hypothécaires assurés.

## Créances exigibles de la Couronne

Parmi les créances exigibles de la Couronne, 59 (70 en 2015-2016) s’élèvent à plus de 50 millions de dollars. Ces créances découlent de poursuites judiciaires en cours ou éventuelles relatives à des revendications territoriales présentées par des Autochtones, à des inexécutions de contrats et à des dommages subis par des personnes ou des biens, et pour d’autres raisons semblables. L’issue de ces poursuites sur les finances étant incertaine, on ne peut déterminer le coût que la province devra assumer, le cas échéant. Une liste détaillée des créances exigibles des ministères se trouve dans la section intitulée « Créances exigibles de la Couronne » du volume 1 des Comptes publics.

Le 20 avril 2016, la Cour supérieure de l’Ontario a déterminé que le projet de loi 115, la *Loi de 2012 donnant la priorité aux élèves*, contrevenait au droit à la négociation collective accordé aux syndicats par la *Charte canadienne des droits et libertés*. La Cour n’a pas imposé de pénalité à la province et a demandé aux parties de tenter de négocier un recours. L’incidence sur les états financiers consolidés de 2015-2016 des charges à payer relativement à cette situation est fondée sur la meilleure estimation de la province à l’aide des renseignements disponibles du montant risquant de découler du recours, l’étendue de ce montant n’ayant pas été divulguée parce qu’une entente n’avait pas été conclue avec toutes les parties requérantes. Au 31 mars 2017, les parties requérantes n’avaient pas toutes conclu une entente avec la Couronne. Une des parties requérantes est retournée devant le tribunal pour déterminer le montant du recours.

## **Société canadienne du sang**

Les gouvernements provinciaux et territoriaux du Canada ont conclu une Entente de soutien à la compagnie d'assurance captive avec la Société canadienne du sang et la Compagnie d'assurance captive de la Société canadienne du sang Limitée, filiale appartenant entièrement à la Société canadienne du sang. Selon cette entente, chaque gouvernement indemnise, au prorata, cette compagnie d'assurance de tout paiement qu'elle est tenue de verser en vertu d'une police d'assurance tous risques liés au sang qu'elle fournit à la Société canadienne du sang. La police a un montant de garantie global de 750 millions de dollars, qui peut couvrir les règlements, les jugements et les coûts de défense. La police est excédentaire et complémentaire à une police d'assurance tous risques de 250 millions de dollars souscrite par la Compagnie d'assurance de la Société canadienne du sang, filiale de la Société canadienne du sang. Compte tenu de la population actuelle, l'obligation potentielle maximale de l'Ontario en vertu de ladite Entente de soutien se chiffre à environ 376 millions de dollars. À la connaissance du gouvernement de l'Ontario, il n'y a pas d'instance en cours qui pourrait entraîner une demande de règlement à l'égard de la province en vertu de l'Entente de soutien à la compagnie d'assurance captive.

## **Certificats d'Aide juridique**

Aide juridique Ontario (AJO) fournit des certificats aux personnes qui ont besoin d'aide juridique. Chaque certificat autorise la prestation de services juridiques en fonction du tarif établi dans les lignes directrices. Au 31 mars 2017, des coûts potentiels de 58,3 millions de dollars (51,9 millions de dollars en 2015-2016) pourraient encore être engagés pour des certificats émis jusqu'au 31 mars 2017, en sus des montants facturés reçus jusqu'ici.

## **Sites contaminés**

La province a relevé 125 sites (125 en 2015-2016) qui pourraient représenter un passif de 365 millions de dollars (365 millions de dollars en 2015-2016). Un élément de passif n'a pas été inscrit relativement à ces sites à la date des états financiers parce qu'il est impossible de déterminer la probabilité que le gouvernement devienne responsable de ces sites ou parce que le montant du passif ne peut être estimé, ou pour ces deux raisons.

## **Portefeuille immobilier général – Obligations locatives**

Avant la fusion de Stadium Corporation of Ontario Limited (STADCO) avec Infrastructure Ontario et la Société immobilière de l'Ontario (SIO) le 6 juin 2011, tous les éléments d'actif et de passif, et toutes les activités de STADCO ont été transférés au portefeuille immobilier général, y compris les baux fonciers avec la Société immobilière du Canada (SIC), datés du 3 juin 1989, pour les terrains du SkyDome et la sous-location à Rogers Stadium Limited Partnership (sous-locataire). En vertu des modalités du bail foncier, le portefeuille immobilier général est responsable du loyer de base, de l'impôt foncier, des services publics et de certains coûts d'exploitation, qui sont assumés par le sous-locataire aux termes de la sous-location. En cas de défaut de paiement par le sous-locataire, l'incidence financière potentielle en regard du portefeuille immobilier général est estimée à un montant se situant entre 300 000 \$ et 400 000 \$ annuellement au titre du loyer de base, auquel s'ajouteraient les impôts fonciers, les services publics et certains coûts d'exploitation.

## **Biens affectés en garantie**

La province a conclu des ententes de pension sur titres et des accords de swap garantis avec certaines contreparties. En vertu de ces conventions, la province pourrait être tenue de donner ou de recevoir en nantissement des actifs liés à ses obligations à l'égard des contreparties. Dans le cours normal des activités, les titres donnés en nantissement seront rendus au constituant du gage lorsque toutes les obligations auront été respectées.

Au 31 mars 2017, la province a donné en nantissement des actifs ayant une valeur comptable de 105 millions de dollars (33 millions de dollars en 2015-2016), qui sont inclus dans le poste Trésorerie et équivalents.

## 14. Obligations contractuelles

Obligations contractuelles Au 31 mars (en millions de dollars)	Paiements minimums exigés en :							
	2017	2016	2018	2019	2020	2021	2022	2023 et après
Paiements de transfert	9 191 \$	10 965 \$	5 903 \$	2 061 \$	459 \$	366 \$	107 \$	295 \$
Contrats, diversification des modes de financement et d'approvisionnement	27 517	27 528	10 989	1 251	1 399	1 587	659	11 632
Ontario Power Generation	2 831	6 499	1 600	323	212	183	119	394
Baux	5 581	4 391	770	681	614	534	431	2 551
Contrats de construction	5 079	4 980	1 992	800	407	296	254	1 330
Autres	13 127	8 987	6 809	1 116	897	765	758	2 782
<b>Total des obligations contractuelles</b>	<b>63 326 \$</b>	<b>63 350 \$</b>	<b>28 063 \$</b>	<b>6 232 \$</b>	<b>3 988 \$</b>	<b>3 731 \$</b>	<b>2 328 \$</b>	<b>18 984 \$</b>

La province a conclu un certain nombre de contrats pluriannuels fondés sur la diversification des modes de financement et d'approvisionnement pour la construction de biens et la prestation de services. Ces obligations contractuelles représentent la partie non réalisée des contrats au titre des immobilisations et du fonctionnement, et deviendront des passifs lorsque les modalités des contrats auront été satisfaites.

## 15. Fonds en fiducie sous administration

Les fonds en fiducie sous administration énumérés ci-dessous ne sont pas inclus dans les états financiers consolidés de la province.

La Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (CSPAAT) est chargée de l'administration de la *Loi de 1997 sur la sécurité professionnelle et l'assurance contre les accidents du travail*, qui établit une assurance sans égard à la responsabilité selon laquelle les travailleurs qui subissent des lésions au travail ou souffrent d'une maladie professionnelle reçoivent des prestations.

Le tuteur et curateur public de la province de l'Ontario dispense un vaste éventail unique de services visant à protéger les intérêts juridiques, personnels et financiers de certaines personnes et successions privées. Il joue aussi un rôle important pour la protection des biens destinés à des fins de bienfaisance en Ontario.

Le Fonds d'indemnisation des victimes d'accidents de véhicules automobiles est exploité en vertu de la *Loi sur l'indemnisation des victimes d'accidents de véhicules automobiles*. Les demandes qui répondent à certains critères sont traitées en vertu de la Loi. À l'heure actuelle, le Fonds offre deux types de couverture : blessures subies par des tiers et dommages causés aux biens, et indemnités d'accident légales conformes aux exigences législatives.

Le Fonds de garantie des prestations de retraite (FGPR) assure une protection, sous réserve de certains maximums et exclusions, aux participants et aux bénéficiaires de l'Ontario de régimes de retraite à prestations déterminées à employeur unique du secteur privé en cas d'insolvabilité du promoteur du régime. Le FGPR est régi par la *Loi sur les régimes de retraite* et ses règlements d'application, et est administré par le surintendant de la Commission des services financiers de l'Ontario.

La Société ontarienne d'assurance-dépôts (SOAD) a été établie en vertu de la *Loi de 1994 sur les caisses populaires et les credit unions*. La SOAD a comme mandat de protéger les dépôts faits aux caisses populaires et aux *credit unions*. L'assurance-dépôts fait partie d'un vaste programme de protection des déposants s'appliquant à toutes les caisses populaires et tous les *credit unions* de l'Ontario, qui est étayé par la *Loi de 1994 sur les caisses populaires et les credit unions*.

L'information financière sommaire provenant des états financiers les plus récents des fonds en fiducie sous administration est fournie ci-après. Les états financiers de la CSPAAT, du tuteur et curateur public de la province de l'Ontario et de la SOAD ont été préparés conformément aux IFRS (voir le volume 2 pour d'autres états financiers détaillés).

<b>Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (CSPAAT)</b>		
<b>Au 31 décembre</b>		
<b>(en millions de dollars)</b>	<b>2016</b>	<b>2015</b>
Actif	<b>31 491 \$</b>	28 305 \$
Passif	<b>32 487</b>	32 102
<b>Insuffisance de l'actif</b>	<b>(996)</b>	(3 797)
Passif non capitalisé attribuable aux intéressés de la CSPAAT	<b>(3 925 \$)</b>	(6 599 \$)

<b>Autres fonds en fiducie</b>				
<b>Au 31 mars</b>				
<b>(en millions de dollars)</b>	<b>2017</b>			<b>2016</b>
	<b>Actif</b>	<b>Passif</b>	<b>Solde du fonds (Passif non capitalisé)</b>	<b>Solde du fonds (Passif non capitalisé)</b>
Tuteur et curateur public de la province de l'Ontario	<b>1 891 \$</b>	<b>65 \$</b>	<b>1 826 \$</b>	1 680 \$
Fonds d'indemnisation des victimes d'accidents de véhicules automobiles	<b>61</b>	<b>228</b>	<b>(167)</b>	(166)
Fonds de garantie des prestations de retraite	<b>876</b>	<b>135</b>	<b>741</b>	441
<b>Au 31 décembre</b>	<b>Actif</b>	<b>Passif</b>	<b>2016 Solde du fonds</b>	<b>2015 Solde du fonds</b>
Société ontarienne d'assurance-dépôts	<b>238 \$</b>	<b>12 \$</b>	<b>226 \$</b>	206 \$

Le passif non capitalisé des fonds en fiducie sous administration n'est pas inclus dans les états financiers consolidés de la province, car il devra être acquitté par des parties externes. Les plus récents états financiers de ces fiducies sont reproduits dans le volume 2.

## **16. Modifications des méthodes comptables et reclassements**

### **A. Actif des régimes de retraite conjoints**

Les états financiers consolidés de 2016-2017 tiennent compte d'une modification apportée à la comptabilisation de l'actif net des régimes de retraite conjoints de la province par rapport aux états financiers consolidés de 2015-2016. Cette modification a une incidence sur la comptabilisation par la province du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (RREO) et du Régime de retraite du Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario (Régime du SEFPO).

Comme cela est décrit dans les Normes comptables pour le secteur public, il y a un actif net de régime de retraite lorsque les cotisations totales du gouvernement au régime, y compris les revenus qui en sont tirés, sont supérieures aux charges cumulatives liées aux prestations de retraite constatées depuis la mise sur pied du régime. Les cotisations sont fonction des objectifs de capitalisation du régime. Les charges liées aux prestations tiennent compte du coût estimé des prestations acquises durant l'exercice qui seront versées aux retraités à l'avenir. Les Normes comptables pour le secteur public exigent la réduction de la valeur d'un actif net de régime de retraite par la constatation d'une provision pour moins-value lorsque le gouvernement n'a pas le droit de tirer profit intégralement de cet actif.

Avant 2015-2016, la province comptabilisait l'actif de régime de retraite dans la mesure où le gouvernement s'attendait à tirer profit de l'actif par le truchement de réductions futures des cotisations au régime.

Dans les états financiers consolidés de 2015-2016, la province a établi par voie législative le traitement comptable de l'actif du RREO et du Régime du SEFPO, tenant ainsi compte de l'opinion de la vérificatrice générale de l'Ontario selon laquelle une provision pour moins-value intégrale était nécessaire du fait que le gouvernement n'a pas le droit légal exécutoire d'accéder unilatéralement à l'actif des régimes de retraite conjoints, à moins qu'une entente irrévocable n'ait été conclue, à la fin de l'exercice, avec les copromoteurs des régimes au sujet de la réduction des cotisations. La loi exigeait qu'une provision pour moins-value intégrale soit constatée pour l'actif du RREO et du Régime du SEFPO, la valeur de l'actif étant réduite et ramenée à zéro le 31 mars 2016.

À la suite de vastes consultations et en tenant compte des recommandations du Comité consultatif d'experts en matière de comptabilisation des actifs des régimes de retraite, la province a confirmé que la comptabilisation de ses régimes de retraite conjoints avant 2015-2016 était appropriée et conforme aux Normes comptables pour le secteur public. Les états financiers consolidés de 2016-2017 tiennent compte du traitement comptable confirmé et constatent l'actif des régimes de retraite selon la même méthode que celle que la province a utilisée pour préparer ses états financiers consolidés avant 2015-2016.

À des fins de comparaison, les résultats de 2015-2016 ont été retraités pour qu'ils soient conformes aux états financiers de 2016-2017. Par conséquent, la comptabilisation du RREO et du Régime du SEFPO est la même pour toutes les périodes, ce qui permet aux utilisateurs des états financiers d'évaluer le rendement financier du gouvernement à l'aide de renseignements comparables.

La modification comptable a eu l'incidence suivante sur les états financiers comparatifs de 2015-2016 : une réduction de 10,7 milliards de dollars de la dette nette et du déficit accumulé déclarés par la province au 31 mars 2016, et une diminution de 1,5 milliard de dollars du déficit annuel de 2015-2016.

Un rajustement supplémentaire a également été fait cette année pour éliminer les différences de temps dans les montants déclarés par les responsables des régimes de retraite opérant sur une année civile et les montants payables par la province qui étaient auparavant considérés comme des contributions à l'actif des régimes de retraite.

## **B. Présentation des revenus et des charges des hôpitaux, des conseils scolaires et des collèges**

À compter du 1<sup>er</sup> avril 2016, l'état consolidé des résultats de la province rend compte des revenus et des charges des hôpitaux, des conseils scolaires et des collèges selon la consolidation par intégration proportionnelle.

En raison de cette modification de présentation, les revenus tiers des hôpitaux, des conseils scolaires et des collèges totalisant 8,2 milliards de dollars (7,8 milliards de dollars en 2015-2016) ne sont plus déduits des charges du secteur respectif de chacun de ces organismes à des fins de présentation de l'information financière. En outre, l'intérêt net sur la dette de 591 millions de dollars (622 millions de dollars en 2015-2016) qui était auparavant inclus dans les charges des secteurs respectifs est constaté dans les charges liées à l'intérêt sur la dette. Ce changement dans la présentation n'a pas d'incidence sur le déficit annuel de la province, ni sur son déficit accumulé. Les résultats réels comparatifs pour 2015-2016 et le budget de 2016-2017 ont été reclassés pour tenir compte de la présentation révisée selon l'intégration proportionnelle dans l'état consolidé des résultats afin de se conformer pleinement aux normes du CCSP.

## **C. Autres éléments**

Les autres changements dont on a tenu compte dans les états financiers consolidés de 2016-2017 englobent une modification des méthodes comptables pour la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité (SIERE), ainsi que le reclassement de certains éléments de l'actif non financier, dont les charges payées d'avance et les stocks. En 2016, la SIERE a modifié sa méthode comptable concernant la constatation dans ses états financiers de l'actif et du passif liés aux comptes des participants aux marchés et a adopté le traitement comptable des activités à tarifs réglementés. Ce changement avait pour but de mieux tenir compte de l'actif et du passif et des montants devant être versés aux participants aux marchés ou remis par ceux-ci qui sont détenus par la SIERE pour le compte des marchés qu'elle administrait à la fin de l'exercice. Ce changement ayant été apporté rétroactivement, les états financiers comparatifs de la SIERE de 2015-2016 ont aussi été retraités à des fins de comparaison. En raison de la constatation des comptes des participants au marché, les autres actifs et les autres passifs avaient augmenté de 1 652 millions de dollars au 31 mars 2017. Cela n'a aucune incidence sur le déficit accumulé ou la dette nette de la province, ni sur ses revenus et ses charges. L'adoption du traitement comptable des activités à tarifs réglementés par la SIERE a entraîné une diminution de 82 millions de dollars du déficit accumulé d'ouverture de 2016-2017 et une augmentation de 24 millions de dollars du déficit annuel de 2016-2017.

L'actif net des régimes de retraite et les autres avantages sociaux futurs des employés sont présentés séparément dans l'état consolidé de la situation financière de 2016-2017. Les chiffres comparatifs de 2015-2016 ont été reclassés pour qu'ils soient conformes à la présentation de 2017.

Les charges payées d'avance et les stocks classés en tant qu'actif financier au cours des exercices antérieurs ont été reclassés en tant qu'actif non financier.

Les charges sont reclassées en raison des transferts de programmes entre des ministères.

Un sommaire des retraitements faits aux résultats de 2015-2016 déclarés est présenté ci-après :

<b>Province de l'Ontario</b>					
<b>État consolidé des résultats</b>					
(en millions de dollars)	Chiffres 2015-2016 déclarés	A	B	C	Chiffres 2015-2016 retraités
<b>Revenus</b>					
Impôt sur le revenu des particuliers	31 141	–	–	–	31 141
Taxe de vente	23 455	–	–	–	23 455
Impôts des sociétés	11 428	–	–	–	11 428
Impôts fonciers prélevés aux fins scolaires	5 839	–	–	–	5 839
Impôt-santé des employeurs	5 649	–	–	–	5 649
Contribution-santé de l'Ontario	3 453	–	–	–	3 453
Taxes sur l'essence et les carburants	3 210	–	–	–	3 210
Autres impôts et taxes	7 643	–	–	–	7 643
<b>Total des impôts et taxes</b>	<b>91 818</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>91 818</b>
Transferts du gouvernement du Canada	22 857	–	284	–	23 141
Droits, dons et autres revenus provenant des hôpitaux, des conseils scolaires et des collèges	–	–	7 493	–	7 493
Revenus des participations dans des entreprises publiques	4 909	–	–	–	4 909
Autres	8 793	–	(6)	–	8 787
	<b>128 377</b>	<b>–</b>	<b>7 771</b>	<b>–</b>	<b>136 148</b>
<b>Charges</b>					
Santé	51 067	–	3 934	–	55 001
Éducation	26 588	(1 480)	969	–	26 077
Services à l'enfance et services sociaux	15 555	–	–	(18)	15 537
Environnement, ressources et développement économique	12 612	–	–	(96)	12 516
Intérêt sur la dette	10 967	–	622	–	11 589
Éducation postsecondaire et formation	7 634	–	2 246	22	9 902
Justice	4 549	–	–	(1)	4 548
Administration générale et autres	4 434	(34)	–	93	4 493
	<b>133 406</b>	<b>(1 514)</b>	<b>7 771</b>	<b>–</b>	<b>139 663</b>
<b>Déficit annuel</b>	<b>(5 029)</b>	<b>1 514</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>(3 515)</b>

**Province de l'Ontario**  
**État consolidé de la situation financière**

Au 31 mars (en millions de dollars)	Chiffres 2015-2016 déclarés	A	C	Chiffres 2015-2016 retraités
<b>Passif</b>				
Créditeurs et charges à payer	19 361	–	–	19 361
Dette	327 413	–	–	327 413
Autre financement à long terme	14 145	–	–	14 145
Revenus et apports en capital reportés	10 779	–	–	10 779
Prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs	12 107	(10 668)	(1 439)	–
Autres avantages sociaux futurs	–	–	10 751	10 751
Autres passifs	4 905	–	1 443	6 348
	388 710	(10 668)	10 755	388 797
<b>Actif financier</b>				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	13 600	–	–	13 600
Placements	21 765	–	–	21 765
Débiteurs	11 059	–	–	11 059
Prêts en cours	11 545	–	–	11 545
Actif net des régimes de retraite	–	–	9 312	9 312
Autres actifs	1 936	–	636	2 572
Participations dans des entreprises publiques	23 572	–	–	23 572
	83 477	–	9 948	93 425
<b>Dette nette</b>	(305 233)	10 668	(807)	(295 372)
<b>Actif non financier</b>				
Immobilisations corporelles	102 536	–	–	102 536
Charges payées d'avance et autre actif non financier	–	–	807	807
	102 536	–	807	103 343
<b>Déficit accumulé</b>	(202 697)	10 668	–	(192 029)

Un sommaire des éléments reclassés du budget de 2016-2017 approuvé est présenté ci-dessous à des fins de comparaison.

(en millions de dollars)	Chiffres initiaux – Budget 2016-2017	B	C	Chiffres reclassés – Budget 2016-2017
<b>Revenus</b>				
Impôt sur le revenu des particuliers	32 167	–	–	32 167
Taxe de vente	23 976	–	–	23 976
Impôts des sociétés	12 050	–	–	12 050
Impôt-santé des employeurs	6 007	–	–	6 007
Impôts fonciers prélevés aux fins scolaires	5 834	–	–	5 834
Contribution-santé de l'Ontario	3 604	–	–	3 604
Taxes sur l'essence et les carburants	3 312	–	–	3 312
Autres impôts et taxes	4 869	–	–	4 869
Total des impôts et taxes	91 819	–	–	91 819
Transferts du gouvernement du Canada	24 644	494	–	25 138
Droits, dons et autres revenus provenant des hôpitaux, des conseils scolaires et des collèges	–	7 404	–	7 404
Revenus des participations dans des entreprises publiques	5 027	–	–	5 027
Autres	9 099	(5)	–	9 094
	130 589	7 893	–	138 482
<b>Charges</b>				
Santé	51 785	4 007	(6)	55 786
Éducation	25 184	909	–	26 093
Services sociaux et services à l'enfance	15 814	–	2	15 816
Environnement, ressources et développement économique	12 104	–	(2)	12 102
Intérêt sur la dette	11 756	656	–	12 412
Éducation postsecondaire et formation	7 877	2 321	–	10 198
Justice	4 517	–	(1)	4 516
Administration générale et autres	4 858	–	7	4 865
	133 895	7 893	–	141 788
<b>Réserve</b>	1 000	–	–	1 000
<b>Déficit annuel</b>	(4 306)	–	–	(4 306)

## **D. Comptabilité d'OPG et de Hydro One**

Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2016, la province procède à la comptabilisation des résultats de Hydro One Limited et d'Ontario Power Generation selon la méthode modifiée de la comptabilisation à la valeur de consolidation et les Normes internationales d'information financière (IFRS) (y compris IFRS 14). Auparavant, elle avait recours aux principes comptables généralement reconnus américains (US GAAP), qui sont utilisés par ces entités pour préparer leurs états financiers distincts, en appliquant la méthode modifiée de la comptabilisation à la valeur de consolidation. Historiquement, la différence entre les résultats obtenus à l'aide des IFRS et des US GAAP quant au déficit annuel de la province n'est pas importante.

Ce changement a entraîné un rajustement du déficit accumulé et de la dette nette d'ouverture de 1 163 millions de dollars (incidence de la transition aux normes IFRS de 683 millions de dollars et cumul des autres éléments du résultat étendu de 480 millions de dollars). Le rajustement de transition a surtout trait à la différence de comptabilisation des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations, aux régimes de retraite et aux autres avantages postérieurs à l'emploi.

## **17. Futurs changements apportés aux normes comptables**

### **a) Normes élaborées récemment**

#### **SP 3450 – Instruments financiers et SP 2601 – Conversion des devises**

Le CCSP a élaboré de nouvelles sections sur les instruments financiers et la conversion des devises qui classent les éléments à comptabiliser à leur juste valeur, au coût ou au coût après amortissement. Les instruments évalués à leur juste valeur sont les dérivés et les placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif. D'autres actifs et passifs financiers doivent être évalués au coût ou au coût après amortissement. Tant qu'un élément n'est pas sorti du bilan (p. ex., par disposition), tout gain ou toute perte découlant de changements de juste valeur (réévaluation) sera signalé dans l'état des gains et pertes de réévaluation. Le CCSP a convenu de se pencher sur les commentaires formulés par les intervenants au sujet de la comptabilité de couverture. Le CCSP a reporté à l'exercice 2019-2020 la date de prise d'effet de ces normes.

#### **SP 2200 – Information relative aux apparentés**

Le CCSP a établi une nouvelle norme sur l'information relative aux apparentés. Cette norme exige que soit fournie l'information relative aux opérations entre apparentés si celles-ci ont une incidence financière importante sur les états financiers consolidés et uniquement si ces opérations ont été conclues à une valeur différente de celle qui aurait été établie si les parties n'avaient pas été apparentées. Il peut être nécessaire de fournir de l'information relative à des opérations mettant en cause du personnel de gestion clé et des membres de leur famille immédiate si elles respectent certains critères. La norme entrera en vigueur pendant l'exercice 2017-2018. La province évalue actuellement l'incidence de cette norme sur ses états financiers consolidés.

## **SP 3420 – Opérations interentités**

Le CCSP a établi une nouvelle norme sur les opérations interentités. Elle établit des normes de comptabilisation et d'information applicables aux opérations conclues entre des entités du secteur public qui sont comprises dans le périmètre comptable d'un gouvernement, tant du point de vue du prestataire que de celui du bénéficiaire. Cette norme porte sur la comptabilisation et l'évaluation ainsi que sur l'information à fournir relativement aux opérations interentités, conformément au Chapitre SP 2200, Information relative aux apparentés. La norme entrera en vigueur pendant l'exercice 2017-2018. La province évalue actuellement l'incidence de cette norme sur ses états financiers consolidés.

## **SP 3210 – Actifs, SP 3320 – Actifs éventuels et SP 3380 – Droits contractuels**

Le CCSP a établi trois nouvelles normes : SP 3210 – Actifs, SP 3320 – Actifs éventuels et SP 3380 – Droits contractuels. Elles portent sur l'application de la définition et sur les caractéristiques essentielles des actifs, et renferment des instructions sur la présentation des actifs éventuels et des droits contractuels. Ces normes entreront en vigueur pendant l'exercice 2017-2018. La province évalue actuellement l'incidence de ces normes sur ses états financiers consolidés.

## **SP 3430 – Opérations de restructuration**

Le CCSP a établi une nouvelle norme sur les opérations de restructuration. Elle renferme des instructions sur la comptabilisation et la présentation des actifs et des passifs transférés lors d'opérations de restructuration tant pour les auteurs du transfert que pour les destinataires. La norme entrera en vigueur pendant l'exercice 2018-2019 ou avant. La province évalue actuellement l'incidence de cette norme sur ses états financiers consolidés.

## **b) Normes en voie d'élaboration**

### **Concepts sous-tendant la performance financière**

Le CCSP revoit actuellement son Cadre conceptuel, qui établit les principes régissant l'élaboration des normes pour la présentation de l'information financière par les entités du secteur public du Canada. Ce cadre est important pour faire en sorte que les normes du secteur public rendent bien compte de la teneur économique des opérations gouvernementales et pour favoriser la transparence et la responsabilité quant à la présentation de l'information financière du secteur public. Le CCSP poursuit ses activités de communication auprès des intervenants et délibère actuellement sur les observations qu'il a reçues relativement à son plus récent document de consultation. Il est aussi en train d'élaborer un énoncé de principe mettant l'accent sur l'évaluation de la performance financière des entités du secteur public, qui sera approuvé au quatrième trimestre de 2017.

## **Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations**

Le 9 mars 2017, le CCSP a rendu public un exposé-sondage qui propose une nouvelle norme sur les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations. La province évalue actuellement l'incidence que la norme proposée aurait sur ses états financiers consolidés.

## **Revenus**

Le 1<sup>er</sup> mai 2017, le CCSP a rendu public un exposé-sondage qui propose un cadre décrivant deux catégories de revenus : échange et unilatéraux. La province évalue actuellement l'incidence que la norme proposée aurait sur ses états financiers consolidés.

## **Partenariats publics-privés**

Le 20 juillet 2017, le CCSP a publié un énoncé de principe portant sur les partenariats publics-privés ou sur la diversification des modes de financement.

## **Avantages en matière d'emploi : Disposition sur les reports dans les sections SP 3250 et SP 3255**

Le CCSP est en train d'élaborer une nouvelle section complète pour le manuel sur les avantages en matière d'emploi, qui remplacera les sections SP 3250 et SP 3255. Le CCSP a lancé la première d'une série d'invitations à formuler des commentaires.

# **18. Événements postérieurs**

## **Vente d'actions de Hydro One**

Après la fin de l'exercice de la province, soit le 17 mai 2017, la province a vendu 120 millions d'actions ordinaires de Hydro One Limited au prix unitaire de 23,25 \$ dans le cadre d'un appel public à l'épargne final de Hydro One, qui a généré un produit brut de quelque 2,8 milliards de dollars.

Depuis cette vente, la province possède environ 49,9 % des actions ordinaires en circulation de Hydro One Limited.

## **Vente d'installations au 700, avenue University**

En avril 2017, Ontario Power Generation a vendu les installations de son siège social et du terrain de stationnement s'y rattachant au 700, avenue University et au 40, rue Murray à Toronto, respectivement, ce qui a entraîné un gain au titre des paiements tenant lieu d'impôt d'environ 280 millions de dollars.

## **Hydro One Limited fera l'acquisition d'Avista Corporation (Avista)**

Le 19 juillet 2017, la société Hydro One Limited a annoncé qu'elle avait fait une offre pour faire l'acquisition d'Avista, un service public d'électricité et de gaz établi à Spokane, Washington, représentant 6,7 milliards de dollars canadiens (5,3 milliards de dollars américains).

Hydro One Limited a également annoncé l'acquisition ferme de débentures convertibles contingentes d'une valeur de 1,54 milliard de dollars canadiens, assortie d'une surallocation, pour soutenir l'apport de capitaux propres, ainsi qu'un emprunt de 2,6 milliards de dollars américains, pour acheter Avista pour une somme de 67 \$ CA (53 \$ US) en espèces par action ordinaire, une prime d'émission de 24 % par rapport à la clôture du marché le jour précédent (le mardi 18 juillet 2017). On s'attend à ce que la vente soit conclue au second semestre de 2018, sous réserve de l'approbation des détenteurs d'actions ordinaires d'Avista et d'approbations réglementaires et gouvernementales de certains États et du gouvernement fédéral des États-Unis. Cette acquisition potentielle diminuerait la propriété de la province d'environ 5 %.

## **19. Chiffres comparatifs**

Les chiffres comparatifs ont été retraités au besoin pour se conformer à la présentation de 2017.



# ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

---

<b>Annexe 1</b>	Revenus par source.....	114
<b>Annexe 2</b>	Revenus par secteur.....	116
<b>Annexe 3</b>	Charges par secteur .....	118
<b>Annexe 4</b>	Charges par ministère .....	120
<b>Annexe 5</b>	Créditeurs et charges à payer.....	121
<b>Annexe 6</b>	Débiteurs .....	121
<b>Annexe 7</b>	Prêts en cours.....	122
<b>Annexe 8</b>	Organismes publics .....	124
<b>Annexe 9</b>	Entreprises publiques .....	130
<b>Annexe 10</b>	Droits, dons et autres revenus provenant des hôpitaux, des conseils scolaires et des collèges.....	134

**Province de l'Ontario**  
**Annexe 1 : Revenus par source**

(en millions de dollars)	Budget 2016-2017 <sup>1</sup> (Voir note 16)	Chiffres réels 2016-2017	Chiffres 2015-2016 retraités (Voir note 16)
<b>Revenus fiscaux</b>			
Impôt sur le revenu des particuliers	32 167	<b>30 671</b>	31 141
Taxe de vente	23 976	<b>24 750</b>	23 455
Impôts des sociétés	12 050	<b>14 872</b>	11 428
Impôt-santé des employeurs	6 007	<b>5 908</b>	5 649
Impôts fonciers prélevés aux fins scolaires	5 834	<b>5 868</b>	5 839
Contribution-santé de l'Ontario	3 604	<b>3 575</b>	3 453
Droits de cession immobilière	2 051	<b>2 728</b>	2 118
Taxe sur l'essence	2 522	<b>2 626</b>	2 459
Taxe sur le tabac	1 221	<b>1 230</b>	1 226
Taxe sur les carburants	790	<b>742</b>	751
Taxe sur la bière et le vin	611	<b>589</b>	582
Paiements tenant lieu d'impôt (électricité) (note 11)	515	<b>334</b>	3 247
Autres impôts et taxes	471	<b>453</b>	470
	91 819	<b>94 346</b>	91 818
<b>Transferts du gouvernement du Canada</b>			
Transfert canadien en matière de santé	13 858	<b>13 910</b>	13 089
Transfert canadien en matière de programmes sociaux	5 128	<b>5 146</b>	4 984
Paiements de péréquation	2 304	<b>2 304</b>	2 363
Programmes d'infrastructure	1 017	<b>732</b>	146
Entente sur le développement du marché du travail	636	<b>678</b>	632
Logement social	434	<b>441</b>	455
Transferts directs aux hôpitaux, aux conseils scolaires et aux collèges	494	<b>285</b>	284
Services de bien-être aux Autochtones	246	<b>277</b>	259
Entente Canada-Ontario sur le Fonds pour l'emploi	192	<b>211</b>	205
Expansion du bilinguisme	83	<b>88</b>	85
Entente sur le marché du travail visant les personnes handicapées	76	<b>76</b>	76
Aide juridique, droit criminel	51	<b>59</b>	51
Système de justice pénale pour les adolescents	52	<b>52</b>	52
Autres	567	<b>285</b>	460
	25 138	<b>24 544</b>	23 141

**Province de l'Ontario**  
**Annexe 1 : Revenus par source (suite)**

(en millions de dollars)	Budget 2016-2017 <sup>1</sup> (Voir note 16)	<b>Chiffres réels 2016-2017</b>	Chiffres 2015-2016 retraités (Voir note 16)
<b>Droits, dons et autres revenus provenant des hôpitaux, des conseils scolaires et des collèges (Annexe 10)</b>	7 404	<b>7 957</b>	7 493
<b>Revenus de participations dans des entreprises publiques (Annexe 9)</b>	5 027	<b>5 567</b>	4 909
<b>Autres</b>			
Ventes et locations	2 421	<b>1 999</b>	2 102
Droits – Permis de conduire et immatriculation des véhicules	1 751	<b>1 727</b>	1 565
Contrats d'achat d'électricité (note 7)	643	<b>838</b>	875
Autres droits et permis	768	<b>763</b>	743
Redevance de liquidation de la dette (électricité)	625	<b>621</b>	859
Redevances	287	<b>272</b>	274
Revenus de la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité	219	<b>211</b>	221
Remaniement des services locaux	117	<b>135</b>	125
Réduction nette des contrats d'achat d'électricité (note 7)	129	<b>129</b>	172
Divers	2 134	<b>1 625</b>	1 851
	9 094	<b>8 320</b>	8 787
<b>Total des revenus</b>	<b>138 482</b>	<b>140 734</b>	136 148

<sup>1</sup> Montants déclarés dans le plan budgétaire de 2016, reclassés en raison des changements de présentation.

**Province de l'Ontario**  
**Annexe 2 : Revenus par secteur**

Secteurs	Santé <sup>1</sup> (Chiffres retraités – Voir note 16)		Éducation <sup>2</sup> (Chiffres retraités – Voir note 16)		Services à l'enfance et services sociaux <sup>3</sup>		Environnement, ressources et développement économique <sup>4</sup>	
	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016
<b>Pour l'exercice clos le 31 mars (en millions de dollars)</b>								
<b>Revenus</b>								
Revenus fiscaux ( <i>Annexe 1</i> )	–	–	–	–	–	–	2	1
Transferts du gouvernement du Canada ( <i>Annexe 1</i> )	264	291	95	93	400	360	1 124	883
Droits, dons et autres revenus provenant des hôpitaux, des conseils scolaires et des collèges ( <i>Annexe 10</i> )	4 071	3 914	1 389	1 341	–	–	–	–
Participations dans des entreprises publiques ( <i>Annexe 9</i> )	–	–	–	–	–	–	860	719
Autres ( <i>Annexe 1</i> )	203	232	38	32	56	88	4 628	4 020
<b>Total</b>	<b>4 538</b>	<b>4 437</b>	<b>1 522</b>	<b>1 466</b>	<b>456</b>	<b>448</b>	<b>6 614</b>	<b>5 623</b>

<sup>1</sup> Englobe les activités du ministère de la Santé et des Soins de longue durée.

<sup>2</sup> Englobe les activités du ministère de l'Éducation.

<sup>3</sup> Englobe les activités du ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse, et du ministère des Services sociaux et communautaires.

<sup>4</sup> Englobe les activités des ministères suivants : Affaires autochtones, Agriculture, Alimentation et Affaires rurales, Affaires civiques, Immigration et Commerce international, Développement économique, Emploi et Infrastructure/Recherche et Innovation, Énergie, Environnement et Action en matière de changement climatique, Travail, Affaires municipales et Logement, Richesses naturelles et Forêt, Développement du Nord et Mines, Tourisme, Culture et Sport, et Transports.

Enseignement postsecondaire et formation <sup>5</sup> (Chiffres retraités – Voir note 16)		Justice <sup>6</sup>		Administration générale et autre <sup>7</sup>		Total	
		2017	2016	2017	2016	2017	2016
-	-	-	-	<b>94 344</b>	91 817	<b>94 346</b>	91 818
<b>1 186</b>	937	<b>103</b>	103	<b>21 372</b>	20 474	<b>24 544</b>	23 141
<b>2 497</b>	2 238	-	-	-	-	<b>7 957</b>	7 493
-	-	-	-	<b>4 707</b>	4 190	<b>5 567</b>	4 909
<b>60</b>	49	<b>791</b>	735	<b>2 544</b>	3 631	<b>8 320</b>	8 787
<b>3 743</b>	3 224	<b>894</b>	838	<b>122 967</b>	120 112	<b>140 734</b>	136 148

<sup>5</sup> Englobe les activités du ministère de la Formation et des Collèges et Universités.

<sup>6</sup> Englobe les activités du ministère du Procureur général et du ministère de la Sécurité communautaire et des Services correctionnels.

<sup>7</sup> Englobe les activités du ministère des Services gouvernementaux et des Services aux consommateurs, du ministère des Finances, de la Commission de régie interne, des Bureaux du corps exécutif, de l'Office des affaires francophones et du Secrétariat du Conseil du Trésor.

**Province de l'Ontario**  
**Annexe 3 : Charges par secteur<sup>1</sup>**

Secteurs	Santé <sup>2</sup>		Éducation <sup>3</sup>		Services à l'enfance et services sociaux <sup>4</sup>		Environnement, ressources et développement économique <sup>5</sup>	
	2017	2016 (Chiffres retraités – Voir note 16)	2017	2016 (Chiffres retraités – Voir note 16)	2017	2016	2017	2016
<b>Pour l'exercice clos le 31 mars (en millions de dollars)</b>								
<b>Charges</b>								
Paiements de transfert <sup>10,11</sup>	<b>25 724</b>	25 215	<b>1 643</b>	1 404	<b>15 182</b>	14 674	<b>6 243</b>	5 949
Traitements et salaires	<b>15 072</b>	14 864	<b>17 316</b>	16 760	<b>442</b>	444	<b>1 826</b>	1 820
Intérêt sur la dette	–	–	–	–	–	–	–	–
Services	<b>4 414</b>	4 169	<b>1 589</b>	1 536	<b>200</b>	230	<b>1 397</b>	1 499
Fournitures et matériel	<b>4 967</b>	4 862	<b>2 122</b>	2 068	<b>8</b>	9	<b>203</b>	228
Avantages sociaux des employés	<b>2 612</b>	2 574	<b>2 497</b>	2 411	<b>70</b>	69	<b>342</b>	346
Amortissement des immobilisations	<b>1 672</b>	1 594	<b>1 132</b>	1 063	<b>36</b>	36	<b>2 011</b>	1 868
Prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs (note 6)	<b>1 036</b>	1 161	<b>(257)</b>	201	<b>7</b>	6	<b>24</b>	9
Coûts des contrats d'achat d'électricité	–	–	–	–	–	–	–	–
Transports et communications	<b>197</b>	198	<b>14</b>	14	<b>20</b>	19	<b>111</b>	130
Intérêt sur la dette des hôpitaux, des conseils scolaires et des collèges	–	–	–	–	–	–	–	–
Autres	<b>331</b>	364	<b>148</b>	620	<b>41</b>	50	<b>557</b>	667
<b>Total<sup>12</sup></b>	<b>56 025</b>	55 001	<b>26 204</b>	26 077	<b>16 006</b>	15 537	<b>12 714</b>	12 516

<sup>1</sup> Les chiffres représentent les activités des ministères et des organismes consolidés après les redressements effectués pour éliminer les opérations entre les secteurs.

<sup>2</sup> Englobe les activités du ministère de la Santé et des Soins de longue durée.

<sup>3</sup> Englobe les activités du ministère de l'Éducation.

<sup>4</sup> Englobe les activités du ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse, et du ministère des Services sociaux et communautaires.

<sup>5</sup> Englobe les activités des ministères suivants : Affaires autochtones, Agriculture, Alimentation et Affaires rurales, Affaires civiques, Immigration et Commerce international, Développement économique, Emploi et Infrastructure/Recherche et Innovation, Énergie, Environnement et Action en matière de changement climatique, Travail, Affaires municipales et Logement, Richesses naturelles et Foresterie, Développement du Nord et Mines, Tourisme, Culture et Sport, et Transports.

Enseignement postsecondaire et formation <sup>6</sup>	Justice <sup>7</sup>		Administration générale et autre <sup>8</sup>		Intérêt sur la dette <sup>9</sup>		Total		
	2017	2016 (Chiffres retraités – Voir note 16)	2017	2016	2017	2016 (Chiffres retraités – Voir note 16)	2017	2016	2017
<b>5 787</b>	5 747	<b>439</b>	446	<b>810</b>	813	–	–	<b>55 828</b>	54 248
<b>2 205</b>	2 128	<b>2 330</b>	2 321	<b>954</b>	948	–	–	<b>40 145</b>	39 285
–	–	–	–	–	–	<b>11 370</b>	11 217	<b>11 370</b>	11 217
<b>747</b>	678	<b>967</b>	977	<b>375</b>	380	–	–	<b>9 689</b>	9 469
<b>274</b>	253	<b>166</b>	165	<b>39</b>	38	–	–	<b>7 779</b>	7 623
<b>260</b>	256	<b>318</b>	306	<b>145</b>	122	–	–	<b>6 244</b>	6 084
<b>281</b>	277	<b>16</b>	15	<b>67</b>	61	–	–	<b>5 215</b>	4 914
<b>196</b>	190	<b>26</b>	20	<b>1 004</b>	1 012	–	–	<b>2 036</b>	2 599
–	–	–	–	<b>838</b>	875	–	–	<b>838</b>	875
<b>68</b>	65	<b>121</b>	96	<b>39</b>	43	–	–	<b>570</b>	565
–	–	–	–	–	–	<b>339</b>	372	<b>339</b>	372
<b>313</b>	308	<b>235</b>	202	<b>47</b>	201	–	–	<b>1 672</b>	2 412
<b>10 131</b>	9 902	<b>4 618</b>	4 548	<b>4 318</b>	4 493	<b>11 709</b>	11 589	<b>141 725</b>	139 663

<sup>6</sup> Englobe les activités du ministère de la Formation et des Collèges et Universités.

<sup>7</sup> Englobe les activités du ministère du Procureur général et du ministère de la Sécurité communautaire et des Services correctionnels.

<sup>8</sup> Englobe les activités du ministère des Services gouvernementaux et des Services aux consommateurs, du ministère des Finances, de la Commission de régie interne, des Bureaux du corps exécutif, de l'Office des affaires francophones et du Secrétariat du Conseil du Trésor.

<sup>9</sup> Englobe les activités liées à la gestion de la dette de la province.

<sup>10</sup> Englobe des transferts de 2 735 millions de dollars (2 587 millions de dollars en 2015-2016) aux centres d'accès aux soins communautaires.

<sup>11</sup> Englobe des transferts de 1 609 millions de dollars (1 504 millions de dollars en 2015-2016) aux sociétés d'aide à l'enfance.

<sup>12</sup> Les chiffres comparatifs ont été reclassés pour se conformer à la présentation de 2016-2017.

**Province de l'Ontario**  
**Annexe 4 : Charges par ministère**

(en millions de dollars)	Budget 2016-2017 <sup>1</sup> (Voir note 16)	Chiffres réels 2016-2017	Chiffres 2015-2016 retraités (Voir note 16)
Affaires autochtones	77	128	79
Agriculture, Alimentation et Affaires rurales	916	1 031	930
Procureur général	1 868	1 937	1 859
Commission de régie interne	220	219	205
Services à l'enfance et à la jeunesse	4 346	4 379	4 242
Affaires civiques, Immigration et Commerce international	221	176	169
Services sociaux et communautaires	11 470	11 627	11 295
Sécurité communautaire et Services correctionnels	2 648	2 681	2 689
Développement économique, Emploi et Infrastructure/Recherche et Innovation	1 796	1 234	1 134
Éducation	26 545	26 581	25 967
Régime de retraite des enseignantes et des enseignants ( <i>note 6</i> )	(452)	(377)	110
Énergie	393	920	1 232
Environnement et Action en matière de changement climatique	531	523	503
Bureaux du corps exécutif	44	47	37
Finances	966	841	1 044
Intérêt sur la dette	12 412	11 709	11 589
Fonds de partenariat avec les municipalités de l'Ontario	505	526	513
Coûts des contrats d'achat d'électricité	643	838	875
Services gouvernementaux et Services aux consommateurs	607	600	608
Santé et Soins de longue durée	55 786	56 025	55 001
Travail	309	308	304
Affaires municipales et Logement	1 060	1 544	1 088
Richesses naturelles et Forêts	819	859	819
Développement du Nord et Mines	791	814	701
Office des affaires francophones	6	5	8
Tourisme, Culture et Sport	1 339	1 540	2 270
Formation, Collèges et Universités	10 198	10 131	9 902
Transports	3 850	3 637	3 287
Secrétariat du Conseil du Trésor	322	240	216
Fonds de prévoyance <sup>2</sup>	1 200	-	-
Avantages sociaux et prestations de retraite	1 152	1 002	987
Économies de fin d'exercice <sup>3</sup>	(800)	-	-
<b>Total des charges</b>	<b>141 788</b>	<b>141 725</b>	<b>139 663</b>

<sup>1</sup> Montants déclarés dans le plan budgétaire de 2016, reclassés en raison des changements de présentation.

<sup>2</sup> Voir la définition dans le glossaire.

<sup>3</sup> Aux fins du budget, ce poste n'a pas été imputé à chaque ministère individuellement.

**Province de l'Ontario**  
**Annexe 5 : Crédoiteurs et charges à payer**

<b>Au 31 mars</b> <b>(en millions de dollars)</b>	<b>2017</b>	<b>2016</b>
Paiements de transfert	<b>5 299</b>	4 825
Intérêt sur la dette	<b>3 424</b>	3 610
Traitements, salaires et avantages sociaux	<b>3 024</b>	2 917
Autres	<b>8 501</b>	8 009
<b>Total des crédoiteurs et charges à payer</b>	<b>20 248</b>	19 361

**Province de l'Ontario**  
**Annexe 6 : Débiteurs**

<b>Au 31 mars</b> <b>(en millions de dollars)</b>	<b>2017</b>	<b>2016</b>
Impôts	<b>5 881</b>	6 579
Paiements de transfert <sup>1</sup>	<b>605</b>	597
Autres débiteurs <sup>2</sup>	<b>5 018</b>	4 337
	<b>11 504</b>	11 513
Moins : Provision pour créances douteuses <sup>3</sup>	<b>(1 209)</b>	(1 226)
	<b>10 295</b>	10 287
Gouvernement du Canada	<b>897</b>	772
<b>Total des débiteurs</b>	<b>11 192</b>	11 059

<sup>1</sup> Les paiements de transfert à recevoir sont constitués principalement de montants à recouvrer totalisant 587 millions de dollars (573 millions de dollars en 2015-2016) de l'aide financière accordée en vertu du Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées.

<sup>2</sup> Les autres débiteurs comprennent les créances clients.

<sup>3</sup> La provision pour créances douteuses comprend une provision de 494 millions de dollars (493 millions de dollars en 2015-2016) pour l'aide financière accordée en vertu du Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées.

**Province de l'Ontario**  
**Annexe 7 : Prêts en cours**

<b>Au 31 mars</b> <b>(en millions de dollars)</b>	<b>2017</b>	<b>2016</b>
Entreprises publiques <sup>1</sup>	<b>3 479</b>	3 499
Municipalités <sup>2</sup>	<b>5 749</b>	5 407
Étudiants <sup>3</sup>	<b>2 820</b>	2 655
Entreprises industrielles et commerciales <sup>4</sup>	<b>510</b>	554
Fonds de garantie des prestations de retraite <sup>5</sup>	<b>187</b>	198
Universités <sup>6</sup>	<b>8</b>	14
Autres <sup>7</sup>	<b>286</b>	508
	<b>13 039</b>	12 835
Escomptes non amortis <sup>8</sup>	<b>(224)</b>	(262)
Provision pour créances douteuses <sup>9</sup>	<b>(947)</b>	(1 028)
<b>Total des prêts en cours</b>	<b>11 868</b>	11 545

<sup>1</sup> Les prêts consentis aux entreprises publiques ont des taux d'intérêt allant de 2,32 % à 6,33 % (2,32 % à 6,33 % en 2015-2016).

<sup>2</sup> Les prêts consentis aux municipalités ont des taux d'intérêt allant jusqu'à 10,00 % (10,00 % en 2015-2016).

<sup>3</sup> Les prêts consentis aux étudiants ont des taux d'intérêt allant de 2,70 % à 3,70 % (0,99 % à 3,85 % en 2015-2016).

<sup>4</sup> Les prêts consentis aux entreprises industrielles et commerciales ont des taux d'intérêt allant jusqu'à 6,30 % (6,30 % en 2015-2016).

<sup>5</sup> Le prêt consenti au Fonds de garantie des prestations de retraite est sans intérêt.

<sup>6</sup> Les prêts consentis aux universités sont des hypothèques ayant des taux d'intérêt allant de 2,77 % à 7,00 % (2,77 % à 7,00 % en 2015-2016).

<sup>7</sup> Les autres prêts comprennent un prêt pour MaRS Phase 2 de 90 millions de dollars (290 millions de dollars en 2015-2016) et des prêts à des fiduciaires de syndicats du secteur de l'électricité de 108 millions de dollars (111 millions de dollars en 2015-2016).

<sup>8</sup> Les escomptes non amortis sont liés aux prêts consentis aux municipalités totalisant 55 millions de dollars (75 millions de dollars en 2015-2016), aux prêts consentis au Fonds de garantie des prestations de retraite de 92 millions de dollars (97 millions de dollars en 2015-2016) et aux prêts consentis aux entreprises industrielles et commerciales et autres de 77 millions de dollars (90 millions de dollars en 2015-2016).

<sup>9</sup> La provision pour créances douteuses est liée aux prêts consentis aux étudiants de 632 millions de dollars (616 millions de dollars en 2015-2016), aux municipalités, nuls (69 millions de dollars en 2015-2016), aux entreprises industrielles et commerciales et autres de 220 millions de dollars (242 millions de dollars en 2015-2016) et au Fonds de garantie des prestations de retraite de 95 millions de dollars (101 millions de dollars en 2015-2016).

Périodes de remboursement au 31 mars (en millions de dollars)	Remboursement du principal	
	2017	2016
Années jusqu'à l'échéance		
1 an	2 321	1 511
2 ans	966	1 639
3 ans	1 217	820
4 ans	1 060	1 211
5 ans	785	915
1 – 5 ans	6 349	6 096
6 – 10 ans	2 977	2 542
11 – 15 ans	1 086	1 512
16 – 20 ans	642	585
21 – 25 ans	381	352
Plus de 25 ans	1 370	1 591
Total partiel	12 805	12 678
Sans échéance fixe	234	157
<b>Total</b>	<b>13 039</b>	<b>12 835</b>

## Province de l'Ontario

### Annexe 8 : Organismes publics<sup>1</sup>

Entreprises publiques <sup>2</sup>	Ministère responsable
Hydro One Limited	Énergie
Ontario Power Generation Inc.	Énergie
Régie des alcools de l'Ontario	Finances
Société des loteries et des jeux de l'Ontario	Finances
Autres organismes publics <sup>2</sup>	Ministère responsable
Action Cancer Ontario	Santé et Soins de longue durée
Agence de foresterie du parc Algonquin	Richesses naturelles et Forêts
Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé (Santé publique Ontario)	Santé et Soins de longue durée
Agence ontarienne des eaux	Environnement et Action en matière de changement climatique
Agricorp	Agriculture, Alimentation et Affaires rurales
Aide juridique Ontario	Procureur général
Brampton Distribution HoldCo Inc.	Énergie
Centre Centennial des sciences et de la technologie (Centre des sciences de l'Ontario)	Tourisme, Culture et Sport
Comité d'organisation de Toronto des Jeux panaméricains et parapanaméricains de 2015 (Toronto 2015)	Tourisme, Culture et Sport
Commission de l'énergie de l'Ontario	Énergie
Commission de transport Ontario Northland	Développement du Nord et Mines
Commission des parcs du Niagara	Tourisme, Culture et Sport
Commission des valeurs mobilières de l'Ontario	Finances
Conseil des arts de la province de l'Ontario (Conseil des arts de l'Ontario)	Tourisme, Culture et Sport
Cybersanté Ontario	Santé et Soins de longue durée
Fondation Trillium de l'Ontario	Tourisme, Culture et Sport
Fonds de reboisement	Richesses naturelles et Forêts
Institut de recherche agricole de l'Ontario	Agriculture, Alimentation et Affaires rurales
Metrolinx	Transports
Musée royal de l'Ontario	Tourisme, Culture et Sport
Office de la qualité et de la responsabilité en éducation	Éducation
Office de la télécommunication éducative de l'Ontario (TVO)	Éducation
Office des télécommunications éducatives de langue française de l'Ontario (TFO)	Éducation
Office ontarien de financement	Finances
Ornge	Santé et Soins de longue durée
Portefeuille immobilier général	Développement économique, Emploi et Infrastructure/Recherche et Innovation
Programme d'utilisation des couloirs de transport de l'électricité	Développement économique, Emploi et Infrastructure/Recherche et Innovation

<sup>1</sup> L'annexe portant sur les organismes publics est mise à jour chaque année afin de tenir compte de la fusion ou la dissolution d'organismes dont les résultats sont consolidés. Cette liste représente tous les organismes dont les résultats sont consolidés dans les états financiers de la province au 31 mars 2017. Les autres organismes contrôlés qui n'atteignent pas les seuils d'importance relative et « l'équilibre avantages/coûts » nécessaires à la consolidation (conformément aux normes du CCSP), comme les sociétés d'aide à l'enfance et les centres d'accès aux soins communautaires, sont plutôt pris en compte dans les charges au titre des paiements de transfert des ministères dont ils relèvent.

<sup>2</sup> Les états financiers audités les plus récents de ces organismes figurent dans le rapport annuel, volume 2.

## Province de l'Ontario

### Annexe 8 : Organismes publics<sup>1</sup>

Autres organismes publics (suite)	Ministère responsable (suite)
Réseaux locaux d'intégration des services de santé	
Réseau local d'intégration des services de santé de Champlain	Santé et Soins de longue durée
Réseau local d'intégration des services de santé d'Érié St-Clair	Santé et Soins de longue durée
Réseau local d'intégration des services de santé de Hamilton Niagara Haldimand Brant	Santé et Soins de longue durée
Réseau local d'intégration des services de santé de Mississauga Halton	Santé et Soins de longue durée
Réseau local d'intégration des services de santé de Simcoe Nord Muskoka	Santé et Soins de longue durée
Réseau local d'intégration des services de santé de Waterloo Wellington	Santé et Soins de longue durée
Réseau local d'intégration des services de santé du Centre	Santé et Soins de longue durée
Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Est	Santé et Soins de longue durée
Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Ouest	Santé et Soins de longue durée
Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Toronto	Santé et Soins de longue durée
Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Est	Santé et Soins de longue durée
Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Ouest	Santé et Soins de longue durée
Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Est	Santé et Soins de longue durée
Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Ouest	Santé et Soins de longue durée
Société d'exploitation de la Place de l'Ontario	Tourisme, Culture et Sport
Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario	Développement du Nord et Mines
Société de revitalisation du secteur riverain de Toronto (Waterfront Toronto) <sup>3</sup>	Développement économique, Emploi et Infrastructure/Recherche et Innovation
Société du Centre des congrès d'Ottawa	Tourisme, Culture et Sport
Société du palais des congrès de la communauté urbaine de Toronto	Tourisme, Culture et Sport
Société du Partenariat ontarien de marketing touristique	Tourisme, Culture et Sport
Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario	Finances
Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité	Énergie
Société ontarienne de financement de la croissance	Développement économique, Emploi et Infrastructure/Recherche et Innovation
Société ontarienne de gestion des fonds des investisseurs immigrants	Développement économique, Emploi et Infrastructure/Recherche et Innovation
Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier (Infrastructure Ontario)	Développement économique, Emploi et Infrastructure/Recherche et Innovation
Société ontarienne d'hypothèques et de logement	Affaires municipales et Logement

<sup>3</sup> La Société de revitalisation du secteur riverain de Toronto (Waterfront Toronto) est un partenariat gouvernemental dans lequel la province détient une participation d'un tiers.

---

**Province de l'Ontario**  
**Annexe 8 : Organismes publics<sup>1</sup>**

---

**Organismes du secteur parapublic***Hôpitaux publics – Ministère de la Santé et des Soins de longue durée*

Alliance Chatham-Kent pour la santé	Headwaters Health Care Centre
Arnprior Regional Health	Hôpital Alexandra d'Ingersoll
Association des services de santé des hautes-terres d'Haliburton	Hôpital Alexandra Marine and General
Association des soins de santé de Quinte	Hôpital Bingham Memorial
Bluewater Health	Hôpital communautaire de Cornwall
Brant Community Healthcare System	Hôpital communautaire de Hornepayne
Centre Baycrest pour soins gériatriques	Hôpital communautaire de Seaforth
Centre de santé de l'Ouest de Parry Sound	Hôpital communautaire Groves Memorial
Centre de santé de Manitoulin	Hôpital d'Englehart et du district Inc.
Centre de santé Grace de l'Armée du salut de Toronto	Hôpital de Deep River et du district
Centre de santé Lady Dunn	Hôpital de Hanover et du district
Centre de santé Meno Ya Win de Sioux Lookout	Hôpital de Kirkland et du district
Centre de santé St-Joseph (Guelph)	Hôpital de Markham-Stouffville
Centre de santé St-Joseph (Toronto)	Hôpital de réadaptation pour enfants Holland Bloorview
Centre de soins de santé Runnymede	Hôpital de Sault-Sainte-Marie
Centre de soins de santé St-Joseph de Hamilton	Hôpital de Scarborough
Centre de soins de santé West Park	Hôpital de Smooth Rock Falls
Centre hospitalier pour enfants de l'est de l'Ontario	Hôpital de Timmins et du district
Centre Providence Care (Kingston)	Hôpital de Wingham et du district
Centre régional de santé de Dryden	Hôpital du district de Geraldton
Centre régional de santé de North Bay	Hôpital du district de Kemptville
Centre régional de santé de Peterborough	Hôpital du district de Perth et de Smiths Falls
Centre régional de santé Royal Victoria	Hôpital du district du lac des Bois
Centre régional de santé Southlake	Hôpital General and Marine de Collingwood
Centre régional des sciences de la santé de Thunder Bay	Hôpital général Anson
Centre Sunnybrook des sciences de la santé	Hôpital général d'Almonte
Grey Bruce Health Services	Hôpital général d'Atikokan
Halton Healthcare Services Corporation	Hôpital Général d'Espanola
Hamilton Health Sciences Corporation	Hôpital général de Brockville

---

## Province de l'Ontario

### Annexe 8 : Organismes publics<sup>1</sup>

#### *Hôpitaux publics – Ministère de la Santé et des Soins de longue durée (suite)*

Hôpital général de Guelph	Hôpital Soldiers' Memorial d'Orillia
Hôpital général de Haldimand-Ouest	Hôpital St. Francis Memorial
Hôpital Général de Hawkesbury and District General Hospital Inc.	Hôpital St. Michael
Hôpital général de Kingston	Hôpital Stevenson Memorial
Hôpital général de la baie Georgienne	Hôpital Temiskaming
Hôpital général de Manitouwadge	Hôpital Victoria de Renfrew
Hôpital général de Mattawa	Hôpital War Memorial de Haldimand
Hôpital Général de Nipissing Ouest	Hôpital Women's College
Hôpital général de Norfolk	Horizon Santé-Nord
Hôpital général de North York	Hôtel-Dieu Grace Healthcare
Hôpital général de St. Thomas-Elgin	Institut de cardiologie de l'Université d'Ottawa
Hôpital général de Stratford	Lakeridge Health Corporation
Hôpital général de Strathroy-Middlesex	L'Hôpital d'Ottawa
Hôpital général de Woodstock	London Health Sciences Centre
Hôpital général du comté de Lennox et Addington	Mackenzie Health
Hôpital général St. Mary	Maison de soins palliatifs Casey House
Hôpital général St-Joseph, Elliot Lake	Muskoka Algonquin Healthcare
Hôpital Glengarry Memorial	North of Superior Healthcare Group
Hôpital Grand River	North Wellington Health Care Corporation
Hôpital Hôtel-Dieu de Cornwall	Providence Healthcare
Hôpital Joseph Brant	Religious Hospitaliers of St. Joseph of the Hotel Dieu of Kingston
Hôpital Lady Minto de Cochrane	Religious Hospitaliers of St. Joseph of the Hotel Dieu of St. Catharines
Hôpital Margaret Cochenour Memorial de Red Lake	Réseau santé Rive Nord
Hôpital Memorial de Cambridge	Réseau universitaire de santé
Hôpital Memorial de Campbellford	Riverside Health Care Facilities Inc.
Hôpital Memorial de Carleton Place et du district	Rouge Valley Health System
Hôpital Memorial de Listowel	Services de santé de Chapleau Health Services
Hôpital Memorial de St. Marys	Services de santé Four Counties
Hôpital Memorial du district de Leamington	Sinai Health System
Hôpital Memorial du district de Nipigon	Soins continus Bruyère
Hôpital Memorial du district de Tillsonburg	South Bruce Grey Health Centre
Hôpital Memorial du district de Winchester	South Huron Hospital Association
Hôpital Montfort	St. Joseph's Care Group
Hôpital Northumberland Hills	St. Joseph's Continuing Care Centre of Sudbury
Hôpital Notre-Dame Hospital (Hearst)	St. Joseph's Health Care, London
Hôpital public de Clinton	Système de santé de Niagara
Hôpital Queensway-Carleton	The Hospital for Sick Children
Hôpital régional de Pembroke	Toronto East Health Network
Hôpital régional de Windsor	Trillium Health Partners
Hôpital régional Humber River	Weeneebayko Area Health Authority
Hôpital Ross Memorial	William Osler Health System
Hôpital Sensenbrenner	

#### *Hôpitaux psychiatriques spécialisés – Ministère de la Santé et des Soins de longue durée*

Centre de santé mentale et de toxicomanie	Centre des sciences de la santé mentale Ontario Shores
Centre de soins de santé mentale Waypoint	Services de santé Royal Ottawa

---

---

## Province de l'Ontario

### Annexe 8 : Organismes publics<sup>1</sup>

---

#### Conseils scolaires – Ministère de l'Éducation

Algoma District School Board	KidsAbility School Authority
Algonquin and Lakeshore Catholic District School Board	Lakehead District School Board
Avon Maitland District School Board	Lambton Kent District School Board
Bloorview MacMillan School Authority	Limestone District School Board
Bluewater District School Board	London District Catholic School Board
Brant Haldimand Norfolk Catholic District School Board	Moose Factory Island District School Area Board
Bruce-Grey Catholic District School Board	Moosonee District School Area Board
Campbell Children's School Authority	Near North District School Board
Catholic District School Board of Eastern Ontario	Niagara Catholic District School Board
Conseil des écoles publiques de l'Est de l'Ontario	Niagara Peninsula Children's Centre School Authority
Conseil scolaire catholique Providence	Nipissing-Parry Sound Catholic District School Board
Conseil scolaire de district catholique Centre-Sud	Northeastern Catholic District School Board
Conseil scolaire de district catholique de l'Est ontarien	Northwest Catholic District School Board
Conseil scolaire de district catholique des Aurores boréales	Ottawa Catholic District School Board
Conseil scolaire de district catholique des Grandes Rivières	Ottawa Children's Treatment Centre School Authority
Conseil scolaire de district catholique du Centre-Est de l'Ontario	Ottawa-Carleton District School Board
Conseil scolaire de district catholique du Nouvel-Ontario	Peel District School Board
Conseil scolaire de district catholique Franco-Nord	Penetanguishene Protestant Separate School Board
Conseil scolaire de district du Grand Nord de l'Ontario	Peterborough Victoria Northumberland and Clarington Catholic District School Board
Conseil scolaire de district du Nord-Est de l'Ontario	Rainbow District School Board
Conseil scolaire Viamonde	Rainy River District School Board
District School Board of Niagara	Renfrew County Catholic District School Board
District School Board Ontario North East	Renfrew County District School Board
Dufferin-Peel Catholic District School Board	Simcoe County District School Board
Durham Catholic District School Board	Simcoe Muskoka Catholic District School Board
Durham District School Board	St. Clair Catholic District School Board
Grand Erie District School Board	Sudbury Catholic District School Board
Greater Essex County District School Board	Superior North Catholic District School Board
Halton Catholic District School Board	Superior-Greenstone District School Board
Halton District School Board	Thames Valley District School Board
Hamilton-Wentworth Catholic District School Board	Thunder Bay Catholic District School Board
Hamilton-Wentworth District School Board	Toronto Catholic District School Board
Hastings and Prince Edward District School Board	Toronto District School Board
Huron-Perth Catholic District School Board	Trillium Lakelands District School Board
Huron-Superior Catholic District School Board	Upper Canada District School Board
James Bay Lowlands Secondary School Board	Upper Grand District School Board
John McGivney Children's Centre School Authority	Waterloo Catholic District School Board
Kawartha Pine Ridge District School Board	Waterloo Region District School Board
Keewatin-Patricia District School Board	Wellington Catholic District School Board
Kenora Catholic District School Board	Windsor-Essex Catholic District School Board
	York Catholic District School Board
	York Region District School Board

---

---

---

**Province de l'Ontario**  
**Annexe 8 : Organismes publics<sup>1</sup>**

---

*Collèges – Ministère de la Formation et des Collèges et Universités*

Collège Algonquin d'arts appliqués et de technologie	Collège Humber de technologie et d'enseignement supérieur
Collège Boréal d'arts appliqués et de technologie	Collège Lambton d'arts appliqués et de technologie
Collège Cambrian d'arts appliqués et de technologie	Collège Loyalist d'arts appliqués et de technologie
Collège Canadore d'arts appliqués et de technologie	Collège Mohawk d'arts appliqués et de technologie
Collège Centennial d'arts appliqués et de technologie	Collège Niagara d'arts appliqués et de technologie
Collège Conestoga d'arts appliqués et de technologie	Collège Northern d'arts appliqués et de technologie
Collège Confederation d'arts appliqués et de technologie	Collège Saint-Laurent d'arts appliqués et de technologie
Collège d'arts appliqués et de technologie La Cité collégiale	Collège Sault d'arts appliqués et de technologie
Collège Durham d'arts appliqués et de technologie	Collège Seneca d'arts appliqués et de technologie
Collège Fanshawe d'arts appliqués et de technologie	Collège Sheridan d'arts appliqués et de technologie
Collège George Brown d'arts appliqués et de technologie	Collège Sir Sanford Fleming d'arts appliqués et de technologie
Collège Georgian d'arts appliqués et de technologie	Collège St. Clair d'arts appliqués et de technologie

---

**Province de l'Ontario**

**Annexe 9 : Entreprises publiques**

Sommaire des renseignements financiers sur les entreprises publiques

Pour l'exercice clos le 31 mars 2017 (en millions de dollars)	Hydro One Limited <sup>2</sup>	Brampton Distribution Holdco Inc.	Régie des alcools de l'Ontario	Société des loteries et des jeux de l'Ontario	Ontario Power Generation Inc.	Total
<b>Actif</b>						
Trésorerie et placements temporaires	23	–	325	475	220	1 043
Débiteurs	943	–	76	151	802	1 972
Stocks	–	–	477	30	731	1 238
Charges payées d'avance	–	–	28	48	–	76
Placements à long terme	–	–	–	112	–	112
Immobilisations	18 820	–	397	1 103	19 807	40 127
Autres actifs	5 943	–	–	2	21 203	27 148
<b>Total de l'actif</b>	<b>25 729</b>	<b>–</b>	<b>1 303</b>	<b>1 921</b>	<b>42 763</b>	<b>71 716</b>
<b>Passif</b>						
Créditeurs	1 092	–	715	335	1 223	3 365
Effets à payer	451	–	–	–	–	451
Revenus reportés	–	–	–	11	323	334
Dette à long terme	10 682	–	108	61	5 805	16 656
Autres passifs	3 363	–	–	275	21 884	25 522
<b>Total du passif</b>	<b>15 588</b>	<b>–</b>	<b>823</b>	<b>682</b>	<b>29 235</b>	<b>46 328</b>
Actif net avant participation externe sans contrôle	10 141	–	480	1 239	13 528	25 388
Participation externe sans contrôle	(2 976)	–	–	–	(143)	(3 119)
Actif net après participation externe sans contrôle	7 165	–	480	1 239	13 385	22 269
<b>Revenus</b>	<b>4 570</b>	<b>553</b>	<b>5 967</b>	<b>7 484</b>	<b>5 343</b>	<b>23 917</b>
<b>Charges</b>	<b>4 070</b>	<b>535</b>	<b>3 618</b>	<b>5 126</b>	<b>5 001</b>	<b>18 350</b>
<b>Bénéfice net</b>	<b>500</b>	<b>18</b>	<b>2 349</b>	<b>2 358</b>	<b>342</b>	<b>5 567</b>

**Province de l'Ontario**

**Annexe 9 : Entreprises publiques (suite)**

Sommaire des renseignements financiers sur les entreprises publiques

Pour l'exercice clos le 31 mars 2017 (en millions de dollars)	Hydro One Limited <sup>2</sup>	Brampton Distribution Holdco Inc.	Régie des alcools de l'Ontario	Société des loteries et des jeux de l'Ontario	Ontario Power Generation Inc.	Total
Revenu net	500	18	2 349	2 358	342	5 567
Actif net – Début de l'exercice	8 347	471	437	1 312	13 005	23 572
Incidence de la transition aux normes IFRS	87	–	–	–	(770)	(683)
Valeur comptable de Brampton Networks vendue (note 12)	–	(436)	–	–	–	(436)
Valeur comptable de Brampton Holdco Inc. cédée	–	(53)	–	–	–	(53)
Augmentation de la juste valeur des fonds de l'Ontario à des fins nucléaires (note 10)	–	–	–	–	1 094	1 094
Valeur comptable des actions de Hydro One vendues (note 11)	(1 321)	–	–	–	–	(1 321)
Paiements versés au Trésor	(368)	–	(2 306)	(2 431)	–	(5 105)
Actif net avant cumul des autres éléments du résultat étendu (AOCI)	7 245	–	480	1 239	13 671	22 635
AOCI au début de l'exercice	(89)	–	–	–	(391)	(480)
Autres éléments du résultat étendu	9	–	–	–	105	114
AOCI à la fin de l'exercice	(80)	–	–	–	(286)	(366)
<b>Actif net</b>	<b>7 165</b>	<b>–</b>	<b>480</b>	<b>1 239</b>	<b>13 385</b>	<b>22 269</b>

<sup>1</sup> Montants déclarés selon les normes IFRS.

<sup>2</sup> Ainsi, au 31 mars 2017, la province possédait environ 70 % des actions ordinaires de Hydro One Limited.

**Province de l'Ontario****Annexe 9 : Entreprises publiques<sup>1</sup> (suite)**

Soldes importants relatifs à des entités faisant partie du périmètre comptable du gouvernement constatés dans l'état consolidé de la situation financière

<b>Au 31 mars (en millions de dollars)</b>	<b>2017</b>	<b>2016</b>
Actif financier	567	712
Dettes	3 445	3 465
Autres passifs	212	239

**Calendrier de remboursement des dettes à long terme contractées auprès de tiers**

<b>Au 31 mars (en millions de dollars)</b>	<b>Paiements exigés en :</b>							
	<b>2017</b>	<b>2016</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023 et après</b>
Hydro One Limited	10 671	10 671	602	981	503	1 153	603	6 829
Ontario Power Generation	2 021	2 224	3	3	3	228	3	1 781
<b>Total</b>	<b>12 692</b>	<b>12 895</b>	<b>605</b>	<b>984</b>	<b>506</b>	<b>1 381</b>	<b>606</b>	<b>8 610</b>

### **Brampton Distribution Holdco Inc.**

Brampton Distribution Holdco Inc. était propriétaire de systèmes et d'installations de transmission d'électricité, et chargée de leur fonctionnement et de leur gestion.

Le 28 février 2017, la province, par l'entremise de Brampton Distribution Holdco Inc., a mis fin intégralement à sa participation dans Hydro One Brampton, en vendant des actions à une entité fusionnée, Alectra Utilities Corporation (« Alectra »). Suite à la vente de Hydro One Brampton Network, Brampton Distribution Holdco Inc. n'est plus une entreprise publique. Elle est classée comme un autre organisme public et fait l'objet d'une consolidation par intégration proportionnelle.

### **Hydro One Limited**

Les activités principales de Hydro One Limited sont le transport et la distribution d'électricité aux clients de l'Ontario. Cette société est réglementée par la Commission de l'énergie de l'Ontario.

### **Régie des alcools de l'Ontario**

La Régie des alcools de l'Ontario réglemente l'achat, la vente et la distribution d'alcool destiné à la consommation personnelle ainsi que la vente d'alcool à des établissements pourvus d'un permis par l'entremise des magasins de la Régie des alcools, des magasins Brewers' Retail et des magasins des établissements vinicoles dans la province de l'Ontario. La Régie achète les vins et les autres boissons alcooliques pour les revendre au public, elle fait l'essai de tous les produits vendus au public et elle fixe les prix des bières, des vins et des spiritueux.

### **Société des loteries et des jeux de l'Ontario**

La Société administre les loteries et exploite des casinos commerciaux, des casinos de bienfaisance et des machines à sous installées dans des hippodromes de la province.

### **Ontario Power Generation Inc.**

Les activités principales d'Ontario Power Generation Inc. consistent à produire et à vendre de l'électricité sur le marché en gros de l'Ontario et dans les marchés interconnectés du Québec, du Manitoba ainsi que du Nord-Est et du Midwest des États-Unis.

**Province de l'Ontario**

**Annexe 10 : Droits, dons et autres revenus provenant des hôpitaux, des conseils scolaires et des collèges**

Secteurs	Hôpitaux		Conseils scolaires		Collèges		Total	
	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016
<b>Pour l'exercice clos le 31 mars (en millions de dollars)</b>								
Droits	1 621	1 390	259	230	1 935	1 715	3 815	3 335
Services auxiliaires	466	440	547	556	299	294	1 312	1 290
Subventions et dons pour la recherche et à d'autres fins	819	1 002	18	21	51	16	888	1 039
Ventes et locations	365	327	107	118	64	43	536	488
Constatation des apports en capital reportés	404	383	6	5	43	44	453	432
Divers	396	372	452	411	105	126	953	909
<b>Total</b>	<b>4 071</b>	<b>3 914</b>	<b>1 389</b>	<b>1 341</b>	<b>2 497</b>	<b>2 238</b>	<b>7 957</b>	<b>7 493</b>

# GLOSSAIRE

---

**Nota** : La description des termes inclus dans le glossaire vise uniquement à aider les lecteurs du rapport annuel de 2016-2017. Les définitions n'ont pas pour but de modifier les termes ou le sens des termes définis dans les lois. Le glossaire ne fait pas partie des états financiers consolidés vérifiés.

**Actif financier** : Actif pouvant servir à couvrir le passif existant ou à financer des activités futures, mais qui ne doit pas être utilisé dans le cours normal des activités. Les actifs financiers comprennent la trésorerie, les actifs convertibles en espèces, les droits contractuels de recevoir des espèces ou d'autres actifs financiers d'une autre partie, les placements temporaires ou les placements de portefeuille, les créances s'appliquant à un organisme non gouvernemental ou à un particulier, et les stocks. (« Financial Assets »)

**Actif non financier** : Actif qui ne génère habituellement pas des espèces pouvant servir à rembourser des dettes existantes. L'actif non financier de la province est constitué des immobilisations corporelles, des charges payées d'avance et des stocks. (« Non-Financial Assets »)

**Amortissement** : Partie du coût d'un actif imputé à une période comptable par suite de sa répartition sur sa durée de vie utile prévue. Le terme s'applique aux immobilisations corporelles et à des éléments comme les charges liées à un titre de créance. (« Amortization »)

**Amortissement cumulé** : Montant total de l'amortissement passé en charges depuis le début de l'utilisation de l'actif en question. La valeur totale de l'actif moins l'amortissement cumulé correspond à la valeur comptable nette de l'actif. (« Accumulated Amortization »)

**Apport en capital reporté** : Partie non amortie d'immobilisations corporelles ou de passifs engagés pour construire ou acquérir des immobilisations corporelles à partir de contributions spécifiques reçues d'autres ordres de gouvernement ou de tierces parties. Ces contributions sont comptabilisées dans les revenus pendant la durée de vie utile estimative des immobilisations corporelles sous-jacentes une fois que la province les a acquises ou construites. (« Deferred Capital Contribution »)

**Bon du Trésor** : Instrument d'emprunt à court terme émis par les gouvernements, à un prix inférieur à sa valeur nominale. (« Treasury Bills »)

**Charges de programmes** : Total des charges excluant l'intérêt sur la dette. (« Program Expense »)

**Comptabilisation** : Fait d'inclure un élément dans les états financiers d'une entité. (« Recognition »)

**Comptes publics** : États financiers consolidés de la province ainsi que états et annexes s'y rapportant que la province doit fournir en vertu de la *Loi sur l'administration financière*. (« Public Accounts »)

**Consolidation** : Inclusion, dans les états financiers consolidés de la province, des résultats financiers d'organismes contrôlés par le gouvernement. (« Consolidation »)

**Contrat à terme de gré à gré** : Contrat qui oblige une partie à acheter et l'autre partie à vendre une quantité déterminée d'un bien donné au prix et à la date ultérieure indiqués. (« Forward Contract »)

**Contrat à terme normalisé** : Contrat négocié en bourse qui confère l'obligation de vendre ou d'acheter, à une date future, des marchandises à un prix et à un montant déterminés. (« Futures »)

**Contrat de garantie de taux d'intérêt** : Contrat à terme précisant le taux d'intérêt, habituellement à court terme, devant être payé ou reçu sur une obligation à partir d'une date future. (« Forward Rate Agreement »)

**Contrat de location-acquisition** : Du point de vue du preneur, bail en vertu duquel le bailleur a transféré au preneur pratiquement tous les avantages et les risques inhérents à la propriété du bien loué. (« Capital Lease »)

**Crédit** : Autorisation donnée par l'Assemblée législative d'affecter des sommes versées dans le Trésor ou d'engager des dépenses hors caisse. (« Appropriation »)

**Débeture** : Titre de créance en vertu duquel l'émetteur s'engage à payer des intérêts et à rembourser le principal à la date d'échéance. La débeture n'est pas garantie, ce qui veut dire qu'aucun privilège ne grève un bien donné. (« Debenture »)

**Débeture à fonds d'amortissement** : Débeture garantie par des paiements périodiques dans un fonds constitué pour rembourser une dette à long terme. (« Sinking Fund Debenture »)

**Déficit** : Écart négatif entre les revenus et les charges du gouvernement au cours d'un exercice donné. Une réserve peut être incluse en prévision. (« Deficit »)

**Déficit accumulé** : Différence entre les passifs et les actifs. Le déficit accumulé représente le total de tous les déficits annuels antérieurs moins le total de tous les excédents annuels antérieurs, y compris les redressements sur exercices antérieurs. (« Accumulated Deficit »)

**Dérivé** : Contrat financier dont la valeur provient d'autres actifs sous-jacents. La province a recours aux instruments dérivés, par exemple des swaps, des contrats de change à terme, des contrats de garantie de taux d'intérêt, des contrats à terme normalisés et des options, pour couvrir et réduire au minimum les frais d'intérêt. (« Derivatives »)

**Dette** : Obligation découlant de l'emprunt d'une somme d'argent. (« Debt »)

**Dette nette** : Différence entre le total des passifs et des actifs financiers de la province. La dette nette correspond aux exigences à venir de la province en matière de revenus afin de payer des opérations et événements antérieurs. (« Net Debt »)

**Dette totale** : Total des emprunts payables par la province. (« Total Debt »)

**Durée moyenne estimative du reste de la carrière** : Nombre total d'années de service que fournira un groupe d'employés divisé par le nombre d'employés faisant partie du groupe. (« Expected Average Remaining Service Life »)

**Évaluation actuarielle prévue par les mesures législatives régissant les régimes de retraite** : Évaluation effectuée par un actuaire pour établir si un régime de retraite a suffisamment de fonds pour s'acquitter de ses obligations lorsqu'elles deviennent exigibles. L'évaluation détermine les cotisations exigées pour faire face aux obligations au titre des prestations de retraite. (« Pension Statutory Actuarial Funding Valuation »)

**Évaluation comptable actuarielle des prestations de retraite** : Évaluation effectuée par un actuaire pour évaluer les obligations au titre des prestations de retraite à la fin d'une période ou à un moment précis. L'évaluation attribue le coût des obligations au titre des prestations de retraite à la période où les services ont été rendus par les membres. (« Pension Actuarial Accounting Valuation »)

**Excédent** : Écart positif entre les revenus et les charges du gouvernement au cours d'un exercice donné. Une réserve peut être incluse en prévision. (« Surplus »)

**Exercice** : L'exercice de la province de l'Ontario va du 1<sup>er</sup> avril d'une année au 31 mars de l'année suivante. (« Fiscal Year »)

**Fonds** : Entité financière ou comptable autonome établie dans le but d'exécuter certaines activités ou de réaliser certains objectifs conformément à des restrictions, des limites ou des règlements particuliers. (« Fund »)

**Fonds de prévoyance** : Montant approuvé par l'Assemblée législative au début de l'exercice pour parer à des dépenses plus élevées que prévu en raison d'événements imprévisibles. Cette autorisation de dépenses est répartie en cours d'exercice aux ministères au titre de leurs programmes et de leurs activités. Les coûts réels engagés sont imputés aux activités et programmes respectifs, et non au fonds de prévoyance. En conséquence, le fonds de prévoyance à la fin de l'exercice du gouvernement est égal à zéro. *Voir Réserve.* (« Contingency Fund »)

**Gain ou perte non réalisé** : Augmentation ou diminution de la juste valeur d'un élément d'actif que détient un propriétaire. Une fois que le propriétaire a aliéné ou radié cet élément d'actif, il a réalisé un gain ou une perte. (« Unrealized Gain or Loss »)

**Gains en capital** : Bénéfice résultant de la vente ou du transfert d'immobilisations ou de placements. Dans le domaine comptable, il s'agit du produit ou de la valeur marchande reçu moins la valeur comptable nette de l'immobilisation ou du placement. (« Capital Gain »)

**Garantie d'emprunt** : Engagement de payer la totalité ou une partie d'un emprunt au cas où l'emprunteur ne le rembourserait pas. (« Loan Guarantee »)

**Immobilisations corporelles** : Biens corporels durables comprenant les terrains, les immeubles, l'infrastructure de transport, les véhicules, les biens loués, les machines, le mobilier, le matériel, l'infrastructure et les systèmes liés à la technologie de l'information, et les constructions en cours. (« Tangible Capital Assets »)

**Indemnité** : Entente en vertu de laquelle une partie accepte de compenser l'autre partie en réparation d'un dommage que cette dernière a subi. La province peut fournir ou demander une indemnité. (« Indemnity »)

**Indice des prix à la consommation (IPC)** : Mesure générale du coût de la vie. Tous les mois, Statistique Canada mesure le prix de détail d'un panier à provisions représentatif composé de biens et de services faisant partie des dépenses moyennes d'un ménage (aliments, logement, transport, meubles, vêtements et loisirs). Le pourcentage qu'un article occupe dans le panier global constitue son « poids » et tient compte des habitudes de dépense du consommateur moyen. Étant donné que les gens ont tendance à consacrer davantage d'argent aux aliments qu'à l'habillement, l'évolution du prix des aliments a une plus grande incidence sur l'indice que, par exemple, l'évolution du prix des vêtements et des chaussures. (« Consumer Price Index »)

**Infrastructure** : Installations, systèmes et matériel nécessaires pour fournir des services publics et appuyer l'activité économique du secteur privé, y compris l'infrastructure de réseau (p. ex., routes, ponts, réseaux d'adduction d'eau et d'égouts, systèmes importants de technologie de l'information), les bâtiments (p. ex., hôpitaux, écoles, tribunaux) et les machines et le matériel (p. ex., équipement médical, équipement de recherche). (« Infrastructure »)

**Instrument financier** : Actifs liquides, titre de participation dans une entité ou contrat qui est à la fois la source d'un actif financier pour un des deux contractants et la source d'un passif financier ou d'un instrument de capitaux propres pour l'autre contractant. (« Financial Instrument »)

**Juste valeur** : Prix dont conviendraient deux parties n'ayant aucun lien de dépendance, agissant en toute liberté et en connaissance de cause, et sans aucune obligation d'acheter dans un marché où la concurrence peut librement s'exercer. La juste valeur ne résulte pas d'une vente forcée ou d'un solde de liquidation. (« Fair Value »)

**Méthode de l'amortissement linéaire** : Méthode selon laquelle les charges d'amortissement annuelles sont calculées en divisant le coût historique de l'actif par le nombre d'années de sa vie utile prévue. (« Straight-Line Basis of Amortization »)

**Obligation à taux variable (OTV)** : Titre de créance portant un taux d'intérêt variable. (« Floating Rate Notes »)

**Obligation contractuelle** : Obligation d'un gouvernement envers d'autres parties qui se transformera en passif quand les modalités de l'entente ou du contrat auquel le gouvernement est partie seront respectées. (« Contractual Obligations »)

**Opération de couverture** : Stratégie ayant pour but de réduire l'exposition d'un élément d'actif (ou de passif) à des risques par suite des fluctuations du marché, comme l'évolution des taux d'intérêt ou des taux de change. Les parties signent un engagement de compensation prévoyant que tout changement à venir dans la valeur de l'instrument de couverture compensera tout changement dans la valeur de l'élément d'actif (ou de passif). (« Hedging »)

**Option** : Contrat conférant le droit, mais non l'obligation, de vendre ou d'acheter une marchandise, une devise ou un instrument désigné à un certain prix, à une date ultérieure déterminée. (« Option »)

**Paiement de transfert** : Subvention accordée à une personne, à un organisme ou à un autre ordre de gouvernement. L'instance gouvernementale qui fait le paiement de transfert :

- ne reçoit aucun bien ou service directement en retour, contrairement à ce qui se passerait dans le cas d'un contrat d'achat ou de vente;
- ne s'attend pas à être remboursée, contrairement à ce qui se passerait dans le cas d'un prêt consenti;
- ne s'attend pas à un rendement financier, contrairement à ce qui se passerait dans le cas d'un placement. (« Transfer Payments »)

**Passif éventuel** : Obligation potentielle pouvant donner lieu au sacrifice futur d'avantages économiques en raison de conditions ou de situations actuelles incertaines. Cela sera éliminé en fin de compte après la survenance ou la non-survenance d'un ou de plusieurs événements futurs qui échappent en partie au contrôle du gouvernement. La disparition de l'incertitude confirmera l'accroissement ou le non-accroissement du passif. (« Contingent Liabilities »)

**PIB réel** : Produit intérieur brut calculé sans tenir compte de l'incidence des variations de prix. (« Real GDP »)

**Placement temporaire** : Placement ayant un caractère transitoire ou ponctuel. Règle générale, il est réalisable raisonnablement et rapidement. (« Temporary Investments »)

**Plan financier** : Description du plan des revenus et des charges consolidés du gouvernement pour l'exercice à venir et le moyen terme, avec des renseignements sur l'excédent ou le déficit prévu. Le plan fait officiellement partie du budget, que le gouvernement présente au printemps de chaque année. Il est mis à jour, au besoin, au cours de l'exercice. Les chiffres présentés dans le plan financier peuvent différer de ceux indiqués dans le Budget des dépenses. (« Fiscal Plan »)

**Prêt-subvention** : Prêt assorti d'une clause dispensant l'emprunteur d'effectuer les remboursements prévus du principal ou des intérêts courus tant qu'il se conforme à certaines conditions. (« Forgivable Loan »)

**Produit intérieur brut (PIB)** : Valeur totale sans double compte des biens et services produits dans le territoire économique d'un pays ou d'une région au cours d'une période donnée, telle qu'un trimestre ou une année. Le PIB peut être calculé de trois façons : il peut représenter la somme des revenus gagnés dans la production courante, la somme des dépenses finales de la production courante ou la somme des valeurs ajoutées nettes dans la production courante. (« Gross Domestic Product »)

**Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées (POSPH) :**

Programme conçu pour répondre aux besoins particuliers des personnes handicapées qui sont dans le besoin ou qui souhaitent travailler et en sont capables, et ont besoin d'une aide. Les personnes âgées de 65 ans ou plus non admissibles à la Sécurité de la vieillesse peuvent également avoir droit à une aide dans le cadre du POSPH si elles sont dans le besoin. (« Ontario Disability Support Program »)

**Rapport annuel :** États financiers consolidés de la province, y compris les annexes et les tableaux justificatifs. (« Annual Report »)

**Réserve :** Fonds inscrit dans le plan financier afin de se prémunir contre les variations défavorables des perspectives économiques ou des revenus et charges de la province. Tous les frais réels qu'engage le ministère, qui ont trait à la réserve, sont comptabilisés comme des charges de ce ministère. *Voir* Fonds de prévoyance. (« Reserve »)

**Réserve de liquidités :** Trésorerie et placements à court terme gérés avant la consolidation avec d'autres entités gouvernementales. Cela comprend les dépôts bancaires, les titres du marché monétaire et les obligations à long terme de la province qui n'ont pas été prêtés dans le cadre de prises en pension de titres et de pensions sur titres, rajustés en fonction des garanties nettes. (« Liquid Reserve »)

**Revenus non fiscaux :** Revenus du gouvernement provenant de sources externes, y compris les revenus de la vente de biens et de services, d'amendes et d'autres pénalités associées à l'application des règlements et des lois de la province, de droits et de permis, de redevances, de profits d'organismes de la Couronne autonomes et de la vente de biens. (« Non-Tax Revenue »)

**Revenus reportés :** Rentrées de fonds non dépensés, soumises à des restrictions externes provenant d'autres ordres de gouvernement ou de tierces parties pour des activités de fonctionnement. Les revenus reportés sont comptabilisés dans les revenus au cours de la période pendant laquelle les montants reçus sont utilisés aux fins prévues. (« Deferred Revenue »)

**Secteur :** Activité ou ensemble d'activités distinctes d'un gouvernement pour lesquels il est approprié de présenter séparément des données financières afin d'aider les utilisateurs des états financiers à déterminer les ressources nécessaires pour appuyer les principales activités du gouvernement. (« Segment »)

**Secteur parapublic :** Hôpitaux publics, hôpitaux psychiatriques spécialisés, conseils scolaires et collèges. Aux fins des états financiers, les universités et d'autres organisations comme les municipalités ne sont pas incluses parce qu'elles ne respectent pas les critères applicables aux organismes publics conformément aux recommandations du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public des Comptables professionnels agréés du Canada. (« Broader Public Sector »)

**Swaption :** Option donnant à son détenteur le droit de conclure un swap sous-jacent, sans l'y obliger. Les options peuvent faire l'objet d'un large éventail de swaps. Toutefois, l'expression « swaption » renvoie généralement aux swaps de taux d'intérêt. (« Swaption »)

**Total des charges** : Somme des charges de programmes et de l'intérêt sur la dette.  
(« Total Expense »)

**Transfert canadien en matière de programmes sociaux (TCPS)** : Transfert fédéral effectué à chaque province et territoire pour appuyer l'éducation postsecondaire, l'aide sociale et les services sociaux, y compris le développement de la petite enfance, l'apprentissage durant la petite enfance et la garde des jeunes enfants. (« Canada Social Transfer »)

**Transfert canadien en matière de santé (TCS)** : Transfert fédéral effectué à chaque province et territoire pour appuyer les services de santé. (« Canada Health Transfer »)

**Trésor** : Ensemble des deniers publics déposés au crédit du ministre des Finances ou au nom d'un organisme de la Couronne approuvé par le lieutenant-gouverneur en conseil. Les paiements du Trésor doivent être prévus par une loi. *Voir* Crédit.  
(« Consolidated Revenue Fund »)

**Valeur actualisée** : Valeur actuelle d'un ou de plusieurs paiements en espèces à venir, en actualisant les paiements au moyen d'un taux d'intérêt donné. (« Present Value »)

**Valeur comptable nette d'une immobilisation corporelle** : Coût historique d'une immobilisation corporelle moins l'amortissement cumulé et le montant de toute dépréciation. (« Net Book Value of Tangible Capital Assets »)

**Valeur nominale** : Montant exprimé en dollars sans redressement pour les variations de prix attribuables à l'inflation ou à la déflation. Ne constitue pas un bon moyen de comparer les valeurs du PIB pour des années données, cette comparaison nécessitant une valeur « réelle » exprimée en dollars constants (c.-à-d. redressée en fonction des prix). *Voir* PIB réel. (« Nominal »).

## SOURCES DE RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

---

### **Budget de l'Ontario**

Le gouvernement de l'Ontario présente un budget chaque année, habituellement au début du printemps. Ce document renferme les prévisions des revenus et des charges pour l'exercice à venir. Pour obtenir une version électronique du budget de l'Ontario, il suffit de visiter le site Web du ministère des Finances, à [www.fin.gov.on.ca](http://www.fin.gov.on.ca).

### **Budget des dépenses de la province de l'Ontario**

Après la présentation du budget de l'Ontario par le ministre des Finances, le Budget des dépenses du gouvernement pour l'exercice commençant le 1er avril est déposé devant l'Assemblée législative. Le Budget des dépenses donne les grandes lignes du programme de dépenses de chaque ministère que l'Assemblée législative est appelée à approuver conformément à la *Loi de crédits*. Pour une version électronique, visitez [www.fin.gov.on.ca](http://www.fin.gov.on.ca).

### **Finances de l'Ontario**

Finances de l'Ontario est un rapport trimestriel sur le budget du gouvernement pour l'exercice. Il suit l'évolution qui se produit au cours du trimestre et présente de nouvelles perspectives pour le reste de l'exercice. Pour une version électronique, visitez [www.fin.gov.on.ca](http://www.fin.gov.on.ca).

### **Comptes économiques de l'Ontario**

Ce rapport trimestriel contient des données sur la composition de l'activité économique de l'Ontario. Pour une version électronique, visitez [www.fin.gov.on.ca](http://www.fin.gov.on.ca).



# ONTARIO 15010

Veillez adresser vos commentaires sur le présent rapport à :

L'honorable Liz Sandals  
Présidente du Conseil du Trésor  
Édifice Whitney, 4<sup>e</sup> étage, bureau 4320  
99, rue Wellesley Ouest  
Toronto (Ontario)  
M7A 1W3

Vous pouvez également faire parvenir vos commentaires à la ministre  
par courrier électronique à l'adresse suivante : [infotbs@ontario.ca](mailto:infotbs@ontario.ca)  
Vous pouvez accéder au document en ligne à [Ontario.ca/comptespublics](http://Ontario.ca/comptespublics)

© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2017  
ISSN 0833-1189 (Imprimé)  
ISSN 1913-5564 (En ligne)